

G rard Bergeron (1922-2002)

Politologue, d partement des sciences politiques, Universit  Laval

(1986)

 

nous autres

Aide-m moire politique
par le temps qui court

Un document produit en version num rique par Jean-Marie Tremblay, b n vole,
professeur de sociologie au C gep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web: <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/

Une collection d velopp e en collaboration avec la Biblioth que
Paul- mile-Boulet de l'Universit  du Qu bec   Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de l'article de :

Gérard Bergeron (1922-2002)

À nous autres. Aide-mémoire politique par le temps qui court.

Montréal : Les Éditions Québec/Amérique, 1986, 209 pp. Collection : dossiers de document.

[Autorisation formelle accordée, le 12 avril 2005, par Mme Suzane Patry-Bergeron, épouse de feu M. Gérard Bergeron, propriétaire des droits d'auteur des œuvres de M. Gérard Bergeron]

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

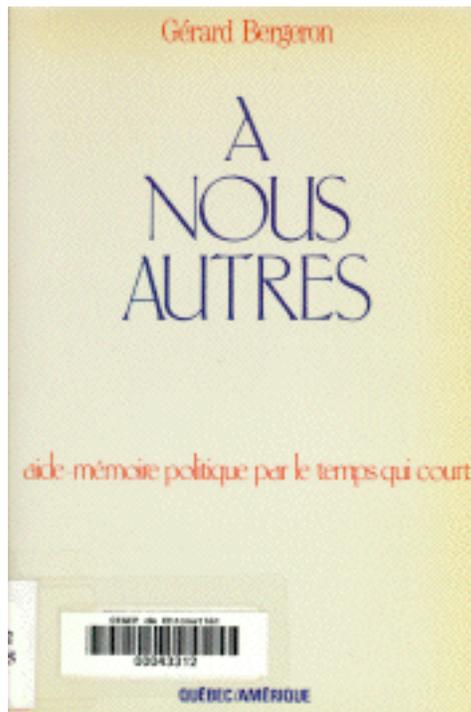
Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 4 mai 2005 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec.



Gérard Bergeron (1986)

À nous autres.
Aide-mémoire politique par le temps qui court.



Montréal : Les Éditions Québec/Amérique, 1986, 209 pp. Collection : dossiers de document.

Table des matières

[Données de catalogage](#)

[Du même auteur](#)

[Présentation de l'auteur et de l'œuvre](#)

[Coup d'envoi](#)

Première partie.

D'où nous partons : le 21 mai 1980

A. [Les dix plaies d'Égypte du gouvernement du Parti québécois \(1980-1985\)](#)

[Première plaie](#) : La défaite du OUI au référendum du 20 mai 1980

[Deuxième plaie](#) : La contre-offensive constitutionnelle d'Ottawa (1980-1981)

[Troisième plaie](#) : L'isolement du Québec, finalement laissé pour compte (novembre 1981)

[Quatrième plaie](#) : Après l'isolement d'un gouvernement par dix autres, la solitude d'un chef dans son parti (décembre 1981 -février 1982)

[Cinquième plaie](#) : La récession prolongée ou le spectre de la Crise (1981-1982)

[Sixième plaie](#) : Affrontement entre l'État et ses employés : la maison divisée contre elle-même (1982-1983)

[Septième plaie](#) : Démobilisation et désertion des péquistes (1983-1984)

[Huitième plaie](#) : L'option mise sous le boisseau (1984)

[Neuvième plaie](#) : Le départ du Guide (1985)

[Dixième plaie](#) : Les travées sombres de l'opposition après le 2 décembre 1985)

B. [Toutefois, « à l'impossible, nul n'est tenu »](#)

1. [Un énorme projet que celui de la Souveraineté-Association](#)

2. [Il n'y a pas d'indépendance tranquille](#)

3. [Les erreurs du PQ ne sont pas les fautes des Québécois](#)

Deuxième partie.

Changements d'affiches à Ottawa et à Québec

- A. [De Baie-Comeau jusqu'au grand monde international](#)
- B. [Le mystère de la résurrection politique de Robert Bourassa](#)
- C. [Le dernier corps à corps électoral au Québec](#) (le 2 décembre 1985)
- D. [L'isolement constitutionnel du Québec « dans son coin »](#)

Troisième partie.

Mais les hommes et les femmes ne vivent pas que de politique

A. [Être ensemble en dix dimensions](#)

- 1. [Le NOMBRE](#)
- 2. [La LANGUE](#)
- 3. [La CULTURE](#)
- 4. [L'ESPACE](#)
- 5. [L'AUTRE](#)
- 6. [L'AILLEURS](#)
- 7. [L'IDÉE](#)
- 8. [Le FAIRE](#)
- 9. [L'AGIR](#)

B.

Et 10. [Le DEVENIR ?](#)

Données de catalogage avant publication (Canada)

[Retour à la table des matières](#)

Bergeron, Gérard, 1922

À nous autres : aide-mémoire politique par le temps qui court...

(Dossiers documents)

1. Québec (Province) - Politique et gouvernement - 1976-1985.
 2. Relations fédérales-provinciales (Canada) - Québec (Province).
 3. Canada - Politique et gouvernement 1980-1984.
 4. Canada - Politique et gouvernement - 1984-
 5. Québec (Province) - Conditions sociales - 1960
- I. Titre. II. Collection : Collection Dossiers documents (Montréal, Québec).

Gérard Bergeron

À nous autres. Aide-mémoire politique par le temps qui court. Montréal : Éditions Québec/Amérique, 1986, 209 pp. Collection : Dossiers documents.

Du même auteur

(ouvrages ayant rapport au même sujet)

[Retour à la table des matières](#)

Le Canada français après deux siècles de patience (Paris, Le Seuil, 1967).

L'Indépendance : oui, mais... (Montréal, Quinze, 1977).

Ce Jour-là... le référendum (Montréal, Quinze, 1978).

Incertitudes d'un certain pays (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1979).

L'État du Québec en devenir (en collaboration, Montréal, Boréal Express, 1980).

Syndrome québécois et mal canadien (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1981).

De l'autre côté de l'action (entretiens avec Jean Blouin, Montréal, La Nouvelle Optique, 1982).

Pratique de l'État au Québec (Montréal, Québec/Amérique, 1984).

Notre miroir à deux faces : Trudeau - Lévesque (Montréal, Québec/Amérique, 1985).

Présentation de l'auteur et de l'oeuvre

(couverture verso du livre)

[Retour à la table des matières](#)

Gérard Bergeron est professeur de science politique depuis 1950. Il a enseigné à l'Université Laval jusqu'en 1981. Il est maintenant du corps enseignant de l'École nationale d'administration publique, où il enseigne la théorie de l'État. Auteur d'une vingtaine de volumes, il est l'un de nos auteurs politiques les plus connus et appréciés.

Réflexion sur les suites du référendum et mise au point sur la situation politique actuelle du Québec, À nous autres ne s'adresse pas seulement aux universitaires et aux spécialistes de la chose publique ; le ton vif et personnel de ces propos, le choix de la symbolique pour décrire le destin récent de notre peuple, les questions que l'auteur suscite toucheront quiconque s'est senti concerné par ces événements et quiconque s'interroge sur le devenir du Québec.

Le Québec est comme un homme qui relève d'une brosse (...).
En vérité, le Québec relève de plusieurs brosses : la réforme scolaire, la construction d'un État moderne, Vatican II, le syndicalisme idéologique, le péquisme.

Jean-Paul Desbiens

Être vrai partout, même pour sa patrie. Tout citoyen est obligé de mourir pour sa patrie : personne n'est obligé de mentir pour elle.

Montesquieu

Coup d'envoi

[Retour à la table des matières](#)

D'entrée de jeu, je me libère de la seule idée que je ne réussis pas à placer dans l'une des cases du plan ébauché afin d'espérer maintenir quelque ordre d'exposition dans ce propos. À la fin des années 1970, dans un article j'avais laissé percer mon inquiétude au sujet d'un Québec post-référendaire dont une proportion importante de la population aurait dit son rejet du système politique la régissant depuis plus d'un siècle. Comment ces opposants à un régime dès lors explicitement refusé retrouveraient-ils leur assiette civique dans l'hypothèse d'un résultat négatif au soir du référendum ? Comment allaient-ils désormais vivre l'écroulement d'un beau rêve remontant d'un état de conscience aussi profond ?

Pourtant non : les dommages traumatiseront les dirigeants d'un parti et non la moitié de tout un peuple. Un grand élan avait été fracassé et la formation politique, qui avait porté le rêve évanoui, prendra six ans à seulement commencer à s'en remettre. La profonde crise d'une société en clivage d'acceptation-refus de son régime politique n'aura pas lieu. On aurait pu craindre qu'une société ainsi divisée ne s'engage dans une instabilité chronique, pour cette cause tout au moins. Depuis ce mai 1980, il se produira plutôt, à un rythme bisannuel, une enfilade d'autres « crises » spécifiques. Elles ne seront pas toutes en stricte dépendance de l'échec référendaire, mais sembleront porter, en corollaire, quelque chose de son amplitude initiale.

Une crise ne chassant pas l'autre, si je puis dire, le Québec du début des années 1980 aura à se débattre dans une série de difficultés disparates et ayant des causes multiples. Seules les crises de doctrine et de leadership du Parti québécois sortaient directement de l'échec du 20 mai 1980 : mais elles n'allaient éclater qu'après un long sursis de quatre ans et demi.

La suite des événements allait donc montrer que mon inquiétude pré-référendaire sur la durée de la division politique, qu'avait enregistrée le vote du 20 mai 1980, n'était guère fondée. Un mien ami, clerc de son état et qui l'est resté, aime proposer l'explication, presque classique, du « changement de religion », et il la résume ainsi. La plupart des croyants de la nouvelle religion de l'indépendance, malgré leur ferveur manifeste, n'y avaient adhéré qu'en surface et par l'effet momentané de la contagion de l'époque. Aussi, le vent soufflant en sens contraire, devinrent-ils en douce disponibles à d'autres valeurs non politiques ; et ils les pratiquent déjà dans l'effort même de les réinventer.

La conséquence en est une démobilisation quasi universelle envers l'Option ou le Projet et, plus largement, une dépolitisation générale qui, selon mon interlocuteur, est loin d'être un mal après la période politiquement chaude du référendum. Ce a quoi, me souvenant fort bien des jours du duplessisme aisément triomphant, je m'empresse de nuancer : pourvu que la faible sensibilisation politique actuelle n'aille pas trop loin et ne dure pas trop longtemps...

Ce jour-là du 20 mai 1980, les Québécois ont donc pris la mesure numérique de l'imprécision de leurs véritables intentions constitutionnelles. Cet *hyper-sondage*, résumé de tous les précédents coups de sonde depuis vingt ans et que des relevés subséquents ne modifieront guère qu'à la baisse, n'allait pas entraîner un état de conscience tragique de notre destin collectif. Les Québécois qui le vivent encore à ce degré d'intensité n'auront bientôt plus que le choix de livrer de symboliques combats électoraux ou de devoir plus carrément se mettre en retrait ; et on ne les interroge guère qu'au sujet de leur état d'âme. Pendant ce temps, la caravane continue... Vers quelle direction, comment marche-t-on désormais, quels guides se bousculent pour la diriger ?

Ce texte est un effort personnel de mise au point pour d'abord m'y retrouver. Non point que le résultat du 20 mai 1980 fût imprévisible ; mais personne n'avait vraiment songé aux conséquences possibles de l'après-référendum. L'événement lui-même fut vécu avec soulagement par les tenants du Non et avec déception, allant jusqu'à la consternation, pour les fervents du Oui indépendantiste. Entre les deux groupes, les citoyens dont le Oui stratégique était plutôt d'intention néo-fédéraliste furent longtemps habités d'une rancœur tenace. Il reste que le nombre des soulagés l'emportait sur celui des deux classes de déçus, dans l'exacte proportion des 60-40 du résultat référendaire lui-même.

À la fois professionnel et civique, mon intérêt à la politique est assez à l'abri des variations barométriques. Cette réflexion est aussi à l'intention des concitoyens toujours préoccupés par la chose publique. Comment y échapper ? Comme d'autres analystes politiques, je m'adressais, à l'occasion, aux détenteurs des pouvoirs, de gouvernement ou d'opposition, ainsi que le font plus couramment les éditorialistes. Cela cause parfois des malentendus avec les lecteurs, car, si l'on veut atteindre les gens du pouvoir, il est indiqué de

le faire dans la perspective même de leur action et de ses fins ; et encore, les chances d'être entendu par eux restent fort minces. N'ayant d'existence que par les approbations variables qu'ils commandent, ils sont naturellement peu enclins à tirer profit des critiques qui leur sont, du reste, plus copieusement décernées.

Mon propos actuel ne ressortit pas, non plus, à la littérature dite « académique » ou plus correctement universitaire, où l'on vise les confrères du métier, les étudiants et les chercheurs. Je ne m'empêcherai pas d'employer le « je » familier, et le propos ira à son but au pas de course sans s'alourdir de la machinerie des longues démonstrations et des références élaborées. Je souhaiterais surtout que ces lignes rejoignent tous ceux qui éprouvent, comme l'auteur, le besoin d'établir nos coordonnées politiques actuelles le moins mal possible. Et, que l'intention de dépassionner l'argumentation n'interdise pas la vivacité de ton !

Quand on est Québécois francophone, on n'a pas le choix d'être ou de n'être pas « nationaliste » : on l'est forcément, c'est une question de survie, avant même de poursuivre ou d'espérer l'épanouissement. La discussion peut commencer sur le « comment » ou sur le « jusqu'à quel point » être nationaliste. Pour ma part, j'ai toujours pensé que l'avenir collectif pouvait être assuré en deçà de l'indépendance politique. Mais je n'ai jamais cru devoir combattre résolument le nationalisme-doctrine, ni même les états d'esprit déformants qu'il engendre. Après l'avènement du 15 novembre 1976, je n'attaquerai le projet de la souveraineté-association que pour son imprécision, bien que l'échec de l'objectif me parût exactement programmé, ce qui fera l'objet d'un développement particulier au titre B de la première partie.

En politique, l'identification de ce qui est désirable et juste, s'imposant le plus souvent d'elle-même, ne crée jamais de grande difficulté. Le difficile est la détermination du faisable dans le plus ou moins juste et, surtout, sans qu'il ne devienne injuste pour quelqu'un quelque part. L'indépendance du Québec est d'évidence du domaine du désirable et il eût été normal ou « juste » que nous y accédions après tant d'autres, bien plus mal équipés pour en mener le cours. Au plan du faisable, l'on butait dès le départ sur notre propre indétermination collective sans même prendre en considération les obstacles extérieurs qui ne manqueraient pas d'être décisifs dès lors que, de l'intérieur, une dynamique centrifuge se mettrait en marche. Ç'eût été endosser la livrée d'un prophète de malheur que de le rappeler en répétition.

J'ai préféré adopter cette position critique générale : que *l'indépendance ne rate pas si elle doit avoir lieu*. Elle m'apparaissait d'une attitude intellectuelle plus généreusement accueillante à l'événement en train de peut-être se produire, et sur lequel je n'avais pas plus de prise qu'aucun de mes concitoyens en particulier. Le « comment l'indépendance » s'imposait comme question majeure et non pas son « quoi », à propos duquel pourtant tout le monde débattait en se déchirant. De fait, quelle certitude objective avais-je dans ma relative assurance d'analyste ? Ou, plus platement si l'on veut, je ne refoulais pas complètement le doute de pouvoir me tromper...

Une autre de mes préoccupations fondamentales, et m'ayant lâché moins que jamais en cette occurrence référendaire, est qu'en politique le déterminant final est l'importance des

oppositions, des obstacles, des contradictions : autre façon de reposer les contours du faisable en deçà des marges de l'impossible. Que voilà un curieux « intellectuel », qui semble se complaire dans l'analyse des difficultés du faisable (et ne s'interdisant de faire à ce propos la leçon aux hommes politiques, ces grands « réalistes ») plutôt que dans la promotion du désirable collectif !

Il prenait alors le risque d'être suspect des deux bords : du côté fédéraliste, en maintenant les valeurs au désirable ; du côté indépendantiste, en explorant les moyens du faisable. Cette espèce d'isolement volontaire, à un moment où il était plus emballant, et paraissait même plus sécuritaire, de rallier l'un ou l'autre des deux camps retranchés, je m'en suis expliqué à l'époque. Cette solitude consentie est moins mal comprise à l'heure actuelle. Je me sens plus dégagé pour reprendre la parole avec le sentiment de n'avoir pas eu tellement tort en laissant percer des inquiétudes, en forme de doutes, sur le déroulement des choses en train de se produire.

Enfin, je n'ai pas cru devoir référer le lecteur à des études antérieures publiées depuis 1977 (voir la liste *Du même auteur* au début) pour rappeler qu'en des contextes analytiques plus larges j'ai déjà traité de telle ou telle question de façon moins expéditive qu'ici. En particulier, la première partie portant sur l'après-référendum et sur ses suites n'avait pas à rediscuter l'expérience globale du Parti québécois depuis novembre 1976. Celle-ci fut l'objet de traitements élaborés d'abord comme analyse de système (dans *Pratique de l'État au Québec*, 1984), puis comme étude de personnalités (dans *Notre miroir à deux faces : Trudeau - Lévesque*, 1985). Le petit livre actuel peut être considéré comme une espèce de *post-scriptum* à ces deux ouvrages.

Première partie

D'où nous partons :
le 21 mai 1980

[Retour à la table des matières](#)

Première partie : D'où nous partons : le 21 mai 1980

A. Les dix plaies d'Égypte

Du gouvernement du Parti québécois (1980-1985)

[Retour à la table des matières](#)

L'enchaînement des morosités : ce fut le premier titre qui me vint à l'esprit pour recouvrir les cinq premières années de l'après-référendum. Je n'en étais pas autrement fier, car l'expression comporte une part de gratuit et même d'incorrect. Il devenait facile de monter en épingle ce mot de « morosité » pour qualifier, par un terme aussi flou qu'à la mode, des situations évolutives pourtant fort réelles. Il me semblait encore peu convenable de n'accentuer que des conséquences en escamotant les causes. Pour faire passer une expression par trop négative, on aurait pu faire observer que, dans morosité, il y a aussi « rose » ; mais ce piètre jeu de mots n'aurait pu sauver un mauvais titre. Je me proposais d'en changer la formulation à la première inspiration moins lamentable.

Ayant commencé par aligner, au fil d'une chronologie de cinq ans, les crises qui avaient marqué le gouvernement du Parti québécois, j'en trouvai pas moins de dix - une moyenne de deux par année. Dix, 10, X : chiffre parfait... Les « dix commandements » viennent d'abord à l'esprit, mais aussi presque aussitôt les « dix plaies d'Égypte » dont l'histoire nous est aussi racontée au livre de *L'Exode* dans la *Bible*, super-best-seller de tous les temps.

Entre « crises » et « plaies » s'impose une première connexion de nature, n'est-ce pas ? De vagues réminiscences de *l'Histoire sainte* apprises dans l'enfance faisaient sauter des images merveilleuses : la traversée de la mer Rouge à sec, les Égyptiens engloutis aussitôt après et Moïse fulminant à sa descente du Sinaï mais qui ne verra pas la Terre promise... Et je restais avec mon problème de faire passer l'idée d'une fatalité qui a frappé implacablement le Parti québécois pendant ces années de l'après-référendum.

Mais les dix plaies d'Égypte s'abattirent sur le despote Pharaon, régnant sur son royaume d'automates asservis, pour avoir commis le crime prolongé de ne pas laisser partir le Peuple élu. Qui, dans notre histoire, seraient les Égyptiens - les fédéralistes ? Et les Hébreux - les péquistes ? Un usage déjà peu prudent de la symbolique biblique aurait encore à prendre des libertés avec l'histoire d'ici.

J'intervertis les victimes, qui deviennent les Hébreux-péquistes et non les Égyptiens-fédéralistes. Et, encore moins chanceux que le Peuple élu (qui avait dû patienter quarante ans), les indépendantistes québécois ne conquerront pas la Terre promise...

Je me sers donc de ma pleine liberté d'écrivain pour maintenir, malgré tout, un titre qui coiffe utilement mon propos : les *dix plaies d'Égypte du gouvernement du Parti québécois (1980-1985)*. Avec mes excuses finales pour avoir ainsi apprêté une symbolique prestigieuse afin d'innover le récit d'une fatalité politique qui n'avait, toutefois, rien d'une nébuleuse...

Première plaie :

La défaite du OUI au référendum du 20 mai 1980

[Retour à la table des matières](#)

I. L'eau changée en sang

Yahvé dit à Moïse : « Donne cet ordre à Aaron : Prends ton bâton et étends la main sur les eaux d'Égypte - sur ses fleuves et sur ses canaux, sur ses marais et sur tous ses réservoirs - et qu'elles deviennent du sang dans tout le territoire de l'Égypte, jusque dans les récipients de bois et de pierre. »

Par ce 20 mai 1980, « l'eau » de la fécondité péquiste deviendra comme changée en « sang » de tous les malheurs à venir du parti gouvernemental. Et s'il connut, en moins d'un an, le grand bonheur d'être reporté au pouvoir, il semble que ce fut, par la malédiction supplémentaire de Yahvé, afin que ces meneurs de peuple puissent encore subir, en ligne implacable, neuf autres plaies. Mais la plupart ne découlaient pas de la meurtrissure d'origine, bien que cette première plaie ait été la plus profonde et la plus purulente de toutes.

Cette matinée du 20 mai avait été spécialement radieuse. Ponctuel, le Soleil était présent au rendez-vous et fut attentif de tous ses feux la journée durant, comme il sait enfin le faire après dix éphémères tentatives d'installer le printemps pour de bon. Rappelons-nous cette journée.

Nous avons tous le sentiment plus ou moins explicite de vivre ce qui, d'une façon ou de l'autre, serait appelé une « journée historique ». À la fermeture des bureaux de scrutin, une histoire nouvelle s'enclencherait peut-être ; plus probablement, tant les « sondeurs » statisticiens l'avaient prédit, les résultats confirmeraient plutôt le cours ancien. Les espoirs

des uns étaient en correspondance inverse des craintes des autres : des courants d'appréhension parcouraient tous les groupes.

Crépitant au rouge, le téléspectateur se mit à détailler les premières tranches des résultats. Rarement, les OUI l'emportaient ; les NON maintenaient des avances variables mais continues. Le compte final s'établira à la proportion de 40% de OUI pour 60% de NON. Consternation d'un côté, que recouvrira l'exaltation crâneuse d'une fête populaire, transmise par la télévision ; de l'autre, satisfaction mesurée chez des gens généralement plus âgés et comme un peu gênés d'un succès assuré et annoncé. Tandis que les fédéralistes récupéraient d'une victoire ardue et coûteuse, les indépendantistes, la mort dans l'âme, voyaient s'écrouler cette chance dont René Lévesque avait dit qu'elle « ne passera qu'une fois ». Ce soir-là, brisé mais stoïque, il renverra tout de même « À la prochaine ! »

Finie donc la belle époque du lyrisme chantonnant : « Je suis notre libération » (Claude Gauthier) et « Je vous entends, demain, parler de liberté » (Gilles Vigneault) ; ou de l'enthousiasme commandé des assemblées populaires : « On est capable ! » et « Le pays s'en vient »... Était plutôt de mise le slogan dualiste des forces fédéralistes « Le Québec est notre patrie, le Canada est notre pays ». Il venait de trouver sa transcription numérique dans cette espèce de majorité d'emboîtement de deux loyautés perçues comme non contradictoires. La boutade d'Yvon Deschamps prenait tout à coup sa signification définitive : « Pour un Québec libre dans un Canada fort et uni ». Jacques Godbout fera plutôt montre de cynisme : dans un choix entre la « carte d'identité » et la « carte de crédit », les Québécois n'allaient pas refuser la seconde. Yves Beauchemin dira plus tard que le projet d'indépendance avait été placé « en grandes pompes au musée national des choses révolues ».

L'historien de l'avenir verra peut-être dans la bataille du référendum une espèce d'intérim chaud dans la longue chronique du Parti québécois. Non pas certes un hors-d'œuvre, tant l'événement était devenu central à force de se faire attendre, mais peut-être en traitera-t-il comme d'une espèce de « supplément de programme » dont les seuls éléments de surprise étaient le moment de sa tenue et le libellé de la question. Il avait fallu trois ans et demi de « bon gouvernement » pour que les péquistes sollicitent enfin la population de lui accorder la permission d'amorcer l'exécution de l'article premier du programme de ce parti. Et la fameuse Question, minimale et fort accommodante en tentant de conforter par avance les réticences, allait aussi comporter le grand risque stratégique de ne laisser aucune faculté de repli en cas de vote négatif.

Dans les semaines qui suivirent l'échec référendaire, divers mouvements de relance de l'idée indépendantiste se manifesteront hors des cadres partisans ; les activités visibles des plus constants d'entre eux ne dépasseront pas six mois. Dans la défaite, les gouvernants et dirigeants péquistes furent dignes, de cette forme de stoïcisme auquel on se prépare devant un malheur fort prévisible, puisque le miracle, malgré tout espéré, ne s'était pas produit. La réaction la plus vive au sein du parti gouvernemental fut de condamner, d'une façon presque hargneuse, tout autre recours à une telle cérémonie lors d'un prochain mandat électoral. Dans cette mesure, commandée par la déception et l'instinct de prudence pour l'avenir, les adversaires ne virent que de la lâcheté. Leur chef, Claude Ryan, fulmina lorsque les vaincus

du référendum refusèrent d'abandonner le gouvernement après une telle défaite. Trois mois plus tard, Jacques Parizeau justifiait ainsi cette décision : « Il faut avoir un sain respect du pouvoir ; la persistance de l'objectif de l'indépendance va de pair avec celle du Parti québécois au pouvoir. » L'occasion perdue du lancement de l'indépendance recevait sa compensation dans le maintien au gouvernement pour au moins une autre année.

Le gouvernement péquiste trouvait un autre appui à son idée fixe de rester aux affaires dans la situation d'urgence causée par la contre-offensive d'Ottawa. Une réforme constitutionnelle, tout à l'opposé de celle qu'il avait poursuivie vainement, était déjà mise en train dans l'autre capitale. On ne quitte pas la forteresse lorsque l'ennemi met en branle les manœuvres du siège, car, ayant raté sa sortie, l'assiégeant avait dû retraiter et devenait maintenant l'assiégé.

Il aurait toutefois des alliés de circonstance et ne serait pas le seul à mener la lutte contre tous. En outre, il aurait chez lui un meilleur soutien populaire de « l'arrière », qui lui sera confirmé par la spectaculaire victoire électorale du 13 avril 1981. Le gouvernement péquiste serait à même de mieux résister avec un autre mandat, coutumier de quatre années, et constitutionnel d'une de plus, si nécessaire.

C'est dans cette période de quatre ans et demi qu'allaient en successions s'abattre sur le gouvernement péquiste les neuf autres plaies d'Égypte, le laissant à chaque fois encore plus mal en point. Les crises, se chevauchant parfois, ne proviendraient pas toutes de l'échec référendaire. Elles étaient aussi de nature sociale et économique, d'administration, de membership et de leadership du parti. Après neuf ans de pouvoir, le parti triomphant de 1976 était devenu un gros et lent appareil, au sens critique affaibli et surtout dénué de capacité de renouvellement. Le beau rêve indépendantiste avait fait naufrage dès le port, sans même avoir réussi à prendre le large. Déstabilisé, le bateau péquiste prendra de plus en plus mal les prochaines tempêtes de la haute mer.

Le 20 mai 1980 avait constitué une perte irrémédiable pour la poursuite de *l'Option*, qu'en psittacisme on continuera à proclamer comme « sacrée ». Le regain inespéré du gouvernement, le 13 avril 1981, compensera un certain temps et, comme on dit familièrement, « changera le mal de place ». Mais le parti ne se remettra jamais complètement de cette perte, ni même de ce regain momentané. Car un sort maléfique allait concentrer sur lui tant d'autres épreuves dont le camp adverse aurait hérité si, en bonne logique des circonstances, les adversaires libéraux avaient pris la relève du pouvoir.

Deuxième plaie

La contre-offensive constitutionnelle d'Ottawa (1980-1981)

[Retour à la table des matières](#)

II. Les grenouilles

Puis Yahvé dit à Moïse : « Rends-toi chez Pharaon et dis-lui : Ainsi parle Yahvé : « Laisse partir mon peuple, qu'il me rende un culte ». Si tu refuses de le laisser partir, je vais infester de grenouilles ton territoire tout entier. Le Fleuve en grouillera (...) Les grenouilles grimperont même sur toi, sur tes courtisans et sur tous tes sujets ».

Entre le mai 1980 et l'avril 1982, le Canada se sera donné une nouvelle demi-constitution pour compléter l'ancienne demi-constitution, fort vétuste, qui lui avait été octroyée, il y a plus d'un siècle, à l'époque coloniale. La constitution canadienne, comportant enfin des mécanismes d'amendement, élira domicile au Canada. Ce résultat historique sera acquis à la suite de dures luttes entre coalitions intergouvernementales et partisans, de conférences ratées puis renflouées, de décisions judiciaires controversées, de pressions multipliées et prenant même l'allure de coups d'État légaux ou légalistes, réduisant ainsi à la portion congrue les conventions constitutionnelles et même les considérations de légitimité : bref, selon tout un répertoire de *grenouillages* politiques laissant voir à la surface toutes les espèces possibles de clapotis...

Ayant ouvert une brèche, le gouvernement du Parti québécois introduisait aussi un principe de mouvement dans ce qui avait été un bloc d'inertie constitutionnelle depuis quarante ans. Il avait compté s'appuyer sur une base de légitimation populaire qu'il n'avait

pas pour forcer le Canada (ou « le reste du Canada ») à négocier et à composer ; mais la dynamique qu'il avait déclenchée tournera contre lui et, au point spécialement crucial, sans lui, le laissant pour compte. Mais cette situation d'isolement final sera la troisième plaie. La deuxième fut de vivre l'humiliation profonde et prolongée du « Tel est pris qui croyait prendre ».

Qui était le Pharaon de l'histoire ? La sensibilité péquiste, et plus largement québécoise, pointait *celui d'Ottawa* d'un doigt accusateur. La sensibilité fédérale, et plus largement canadienne, avait lieu de se méfier depuis belle lurette de *celui de Québec*. Les deux hommes se seraient plutôt vus en Moïse, l'un et l'autre voués à la tâche d'assurer au Québec sa demeure politique naturelle : l'un la maintenant au Canada comme nécessaire enveloppe protectrice, l'autre l'y voyant à sa marge mais en bon accord d'association avec le grand corps ainsi amputé.

Les deux hommes avaient failli rater leur rendez-vous historique. Deux chances inouïes du destin les avaient remis opportunément à la gouverne de leur « pays » respectif. Après une défaite et une retraite annoncée, toutes deux mal acceptées, Pierre Trudeau redevenait premier ministre le 18 février 1980, juste à temps pour mener une discrète et fort efficace campagne référendaire. À peine relevé de son échec cuisant, René Lévesque se voyait reconduit au pouvoir, le 13 avril 1981, avec, entre autres mandats, celui de pouvoir résister aux contraintes constitutionnelles qui lui étaient faites en conséquence de son audace référendaire, finalement mal payée par ses citoyens québécois.

Mais l'adversité du vaincu référendaire vaudra au gouvernement du Parti québécois d'avoir enfin des alliés. L'alliance avait été substantiellement conclue dès la campagne électorale. D'autres provinces se sentent aussi bousculées par le train d'enfer que le premier ministre du Canada impose à « sa » réforme. Celui-ci ne peut longtemps compter que sur deux provinces favorables à sa position, ce qui ne l'empêche pas d'être bien décidé à agir de façon unilatérale si nécessaire, bien « qu'il ait dû, déclare-t-il, se marcher sur le cœur pour faire ça ».

Récalcitrantes, les huit autres provinces en vinrent donc à se reconnaître en une commune solidarité de défense. Les journalistes, qui aiment distribuer des étiquettes, parleront désormais de la « gang des Huit ». Déviant entre tous, le gouvernement du Québec regagnait ainsi sa « respectabilité » constitutionnelle. Il pouvait même espérer, avec ses nouveaux alliés, pouvoir arrêter toute cette sarabande abusive dont il avait bien involontairement donné le signal. Pourvu, bien entendu, que la coalition tienne...

Des conséquences possibles d'une défaite de leur référendum, les péquistes n'avaient certes pas prévu celle-là. De fait, le premier ministre du Canada opéra un véritable détournement de sens de la consultation populaire québécoise. Puisque les Québécois avaient refusé à leurs dirigeants un mandat de négocier une « nouvelle entente », ou qu'ils avaient signifié leur intention de rester Canadiens, le chef du gouvernement central affirmait son devoir impérieux de donner au Canada une nouvelle constitution comme il en avait fait la promesse solennelle à la fin de la campagne du référendum. Ce but, cher entre tous, de son

engagement politique personnel, il allait le poursuivre envers et contre tout avec la volonté de fer d'un fondateur d'État. Il avait donc su profiter au maximum d'une audace inaccoutumée de sa province d'origine pour imposer au Canada sa conception d'un fédéralisme rénové.

Cette chance unique d'être, à la fois, un grand Canadien et un grand Québécois s'offrait enfin à lui. Il n'avait cure de quelqu'autre « mandat ». S'appropriant, pour ainsi dire, le pouvoir constituant du principe fédératif, il bouscule, en disqualifiant leur argumentation, toutes les oppositions au Parlement fédéral, y compris celle d'une poignée de représentants québécois dans sa propre majorité. Il impose une politique de forcing constitutionnel aux provinces qui regimbent et en appellent à des instances judiciaires pour se protéger, portant même leurs doléances jusqu'à la métropole impériale.

Jamais au Canada ne se seront brassés autant de grands principes d'organisation politique, et amalgamés d'aussi clairs intérêts sonnants sur une solennelle trame d'herméneutique de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ! Bien que critiqué de toutes parts et au Québec plus vertement que partout ailleurs, le premier ministre Trudeau se sent en force d'autorité et de dialectique pour retourner tous les arguments et, même, pour polémiquer avec ses concitoyens québécois et « l'engeance » de leurs intellectuels en adressant aux uns et aux autres de célèbres « lettres publiques » - et donnant ainsi la preuve qu'il était bien resté un « intellectuel »...

Pour tenir aussi longtemps sans dévier d'un cheveu de son objectif, pour parvenir à user peu à peu les fortes résistances quoique circonstanciellement ambiguës, il lui fallait une obstination hors du commun. Mais sans mérite particulier de sa part : si l'homme a jamais été tout d'un bloc, c'est sur cette seule question-là ! Il avait surtout inversé le cours d'une histoire que les nationalistes québécois au pouvoir voulaient imprimer au destin collectif. Il avait volé littéralement leur première grande chance historique.

Leur fer de lance d'un gouvernement décidé à rouvrir le contrat fédératif s'était émoussé de lui-même, faute d'un adéquat soutien populaire au Québec même. Ce gouvernement n'avait plus d'autre choix que de mener un combat d'arrière-garde au sein d'une coalition douteuse, destinée à s'effriter au tournant décisif. Le pire était à venir, qui n'allait pas tarder : une plaie encore plus maligne sur les deux autres plaies toujours vives...

Troisième plaie :

L'isolement du Québec, finalement laissé pour compte (novembre 1981)

[Retour à la table des matières](#)

III. Les moustiques

Yahvé dit à Moïse : « Donne cet ordre à Aaron : Étends ton bâton et frappe la poussière du sol : elle se changera en moustiques dans tout le pays d'Égypte » (...). Les gens et les bêtes furent alors la proie des moustiques. Toute la poussière du sol se changea en moustiques par tout le pays d'Égypte.

Il n'y a pas de pire solitude que celle qui, soudainement, suit une situation d'isolement dont on venait de sortir d'une façon inespérée : c'est ce qui arriva aux dirigeants politiques du Québec en cette fatidique première semaine de novembre 1981.

Se tenait alors dans la capitale fédérale la conférence « de la dernière chance » constitutionnelle des premiers ministres. Elle ne pouvait aboutir qu'à l'un ou l'autre de ces résultats : à un fiasco encore plus retentissant que celui sur lequel s'était achevée la conférence précédente de septembre 1980, ou à la conclusion, à l'arraché, d'un accord par le moyen de transactions *traficotées* entre des clans de politiciens en mutuelle et efficace méfiance. Cette seconde évolution laissa sur le carreau une délégation, la québécoise, défaite et isolée, amère d'autant plus que, sans consentir à l'avouer, elle avait tactiquement fourni l'occasion du piège où elle se trouvait finalement enserrée.

Le Québec y avait pourtant mis les formes avec son projet de référendum pour une « nouvelle entente » ; ses dirigeants en avaient accepté correctement le verdict populaire

défavorable à leur proposition. Depuis lors, ils avaient joué de bonne foi le jeu, par définition insatisfaisant et périlleux pour eux, d'un nouveau fédéralisme. Qu'ils n'avaient guère d'autre choix n'atténue pas les risques qu'ils prenaient courageusement en s'engageant dans une nouvelle négociation. Entre autres risques, celui que « ça réussisse » ne serait pas un résultat facile à *vendre*, à leur retour, à leurs partisans d'un Québec post-référendaire...

D'autre part, leur opposition critique devenait supportable et, à certains égards, stimulante puisqu'elle s'inscrivait dans une résistance collective, groupant le plus grand nombre de provinces et la majorité de la population canadienne. Cette coalition avait formalisé son accord seulement trois jours après que la population québécoise les ait confirmés au pouvoir gouvernemental en avril 81. Pour son non-isolement, le Québec avait payé un double prix.

En s'incluant dans cette solidarité élargie, le gouvernement du Québec acceptait, en effet, le principe du rapatriement sans le préalable d'une nouvelle distribution des pouvoirs entre l'État central et les États fédérés ; surtout, moyennant compensation financière, il se trouvait à abandonner son traditionnel droit de veto. La portée de ce dernier privilège, partagé avec l'Ontario, était sans doute exagérée, de même que son fondement n'était que « conventionnel », c'est-à-dire douteux, statuera plus tard la Cour suprême. Mais au moins en deux circonstances antérieures, l'usage qui avait été fait de ce veto québécois avait montré qu'il n'était pas imaginaire ni seulement symbolique.

Mais fallait-il sacrifier si gros pour une coalition strictement circonstancielle et fort hétéroclite (réunissant, aux extrêmes, le Manitoba de Lyon et le Québec de Lévesque) ? L'opposition libérale, de Ryan à Bourassa, et le plus grand nombre de commentateurs politiques n'ont pas fini de reprocher vertement au gouvernement péquiste cet abandon des classiques « positions traditionnelles » au Québec.

Le groupe des Huit, comme syndicat de défense interprovinciale, n'était toutefois pas un organe constituant pouvant garantir à chacun de ses membres ce qu'ils prônaient collectivement, comme la compensation financière en particulier. Tant étaient disparates les intérêts globaux d'un Québec, d'une part, et ceux des provinces des Maritimes et de l'Ouest (ne pouvant prétendre à un veto que collectivement), de l'autre, que l'apparente grande union des Huit était destinée à se disloquer dès avant l'affrontement final.

Les représentants du Québec le savaient sans doute, en « non-naïfs » qu'ils étaient, mais, en la conscience de leur précarité, ils semblaient repousser cette échéance à un plus tard d'indétermination. Ils ont très probablement surestimé l'esprit d'opposition de leurs homologues, préoccupés avant tout d'être provisoirement en bonne position de négociation et même de chantage à l'égard d'Ottawa - qui le savait. Au tournant décisif, cette solidarité plutôt contre nature s'écroulerait sur la pierre dure de la nécessité de conclure à tout prix. On en était arrivé à ce point en cette première semaine de novembre 1981. Le « prix » en serait payé par le sacrifice de l'adhésion du plus entêté, et toujours récalcitrant, des associés du groupe, le gouvernement du Québec.

Cela n'avait pas été planifié par l'effet d'une vaste conspiration mais se produisit à point nommé par le jeu, devenant soudainement variable, du rapport des forces. Toutes les provinces, moins une, partageaient un intérêt manifeste à conclure pour n'apparaître pas « séditeuses » devant leur opinion publique et jusqu'à Londres ! Le reste relève de la ruse politicienne, de la restriction mentale, de la consultation secrète sur des échanges de fond et de technicalité, impossibles à résumer ici. C'est miracle que le texte qui en sortit ne porte pas davantage l'empreinte d'un pareil maquignonnage. On ne relèvera ici que deux anecdotes décisives de la chronique chargée de cette semaine noire pour les représentants du Québec. Elles mettent personnellement en cause quatre Québécois, placés à des situations clés en chaque camp : Jean Chrétien et Claude Morin, Pierre Trudeau et René Lévesque.

La première est le « colloque de cuisine » entre les ministres Jean Chrétien, Roy McMurtry de l'Ontario et Roy Romanow de la Saskatchewan : elle commençait à dénouer l'impasse à un Moment où avait déjà commencé à s'effriter la solidarité des Huit. Claude Morin n'avait pas été invité à l'*inner circle* parce que, lui écrira plus tard Roy Romanow en forme d'euphémisme : « Il ne nous a pas paru profitable d'impliquer le Québec trop tôt dans une session de négociation que nous espérions constructive. »

L'autre anecdote est l'amorce que tendit, en séance officielle, le premier ministre du Canada au premier ministre du Québec d'un référendum dans tout le Canada si l'on ne parvenait pas à un accord final. Lévesque mordit à l'hameçon, y trouvant un « moyen honorable » de s'en sortir. Pendant quelques heures, Trudeau laissa planer la menace d'une « alliance Québec-Canada en train de se développer ».

D'une part, le Québec était mis de côté dans la combine du trio stratégique... ; de l'autre, les grands frères ennemis québécois semblaient vouloir forcer les autorités politiques du Canada anglais à subir l'épreuve référendaire dont la seule hypothèse les remplissait d'horreur... Déjà tout fissuré, éclatait enfin au grand jour le front commun des provinces, qui, à l'exception d'une seule, se bousculeront au portillon pour signer en compagnie des deux qui avaient fait montre de plus de docilité depuis le début. Et, évidemment, le Non solitaire du Québec n'aura pas la portée d'un veto... Il fallut bien se mettre à penser l'impensable : le Canada aura une nouvelle constitution sans le Québec !

Dans « la belle province », l'ahurissement de presque tous rejoignait la fureur de tous les autres, péquistes en tête. Rentré à Québec, Claude Morin écrit à ses homologues des sept autres provinces du groupe des Huit : « Nous sommes dorénavant devant une situation où un gouvernement majoritairement anglophone, celui d'Ottawa, associé à neuf gouvernements provinciaux anglophones, demandera à un autre gouvernement anglophone, celui de Londres, de diminuer sans son consentement l'intégrité et les compétences du seul gouvernement francophone en Amérique du Nord ! » Quelques mois plus tard, la très apolitique Elizabeth II laissera tomber la confiance souveraine de se sentir « triste » de devoir signer en ces conditions la Loi *constitutionnelle de 1982*.

Certaines variétés de « moustiques » causent le paludisme, maladie caractérisée par des accès fébriles violents revenant à intervalles réguliers. Le Parti québécois est atteint de

paludisme politique depuis le début novembre 1981. Les plus violents de ces accès fébriles se produisirent dans les semaines qui suivirent.

Quatrième plaie :

Après l'isolement d'un gouvernement par dix autres,
la solitude d'un chef dans son parti
(décembre 1981 - février 1982)

[Retour à la table des matières](#)

IV. Les taons

Yahvé dit à Moïse : « Lève-toi de bon matin et tiens-toi sur le passage de Pharaon quand il se rendra au bord de l'eau. Tu lui diras alors : Ainsi parle Yahvé : « Laisse partir mon peuple, qu'il me rende un culte. Si tu ne laisses pas partir mon peuple, je vais envoyer des taons sur toi, sur tes courtisans, sur tes sujets et tes palais. Les maisons des Égyptiens en seront infestées, et même le sol sur lequel ils se tiennent. »

Au référendum de mai 1980, « les Québécois s'étaient dit Non à eux-mêmes », selon une expression de péquistes qui eurent le bon esprit de ne pas s'appesantir sur une telle formule. Les déboires constitutionnels qui s'ensuivraient se précipitèrent en cet automne désastreux de 1981. Après l'avis de la Cour suprême dans les derniers jours de septembre, le gouvernement central se trouve en situation de « légalité » pour forcer le rapatriement et rien ne pourra plus arrêter Pierre Trudeau dans la poursuite de son rêve de vie en train de se concrétiser. Il sait bien la fragilité de l'alliance des Huit et il possède les moyens tactiques d'en grignoter la solidarité toute provisoire.

À la conférence décisive du début novembre 1981, tout pouvait encore basculer d'un côté comme de l'autre. Les épisodes que les médias québécois montèrent en épingle furent ceux

qu'on vient de rappeler brièvement : où l'on vit successivement un Jean Chrétien et un Pierre Trudeau circonvenir et berner même un Claude Morin et un René Lévesque pour amener ainsi l'accord recherché par la capitale fédérale. Il ne restait plus que le vote d'approbation parlementaire qui survint, en grandes pompes et avec un enthousiasme de circonstance, à la Chambre des communes le 2 décembre 1981.

Du point de vue des péquistes, il s'agissait d'une victoire par les autres, par des gouvernements plus forts et plus nombreux, mieux situés pour la lutte décisive. Le cours des événements qui avaient abouti à un isolement si total du Québec illustrait de fort ironique façon la « spécificité », tant célébrée, de la seule province française. Le désenchantement péquiste plutôt mal comprimé, qu'avait causé le 20 mai 1980, éclatait maintenant en indignation, que partageaient plus ou moins tant d'autres Québécois déçus en leurs espoirs néo-fédéralistes. Qui aurait pu prévoir que « la réforme de Trudeau » laisserait un Québec diminué en certains de ses attributs traditionnels ?

Fourberie d'Ottawa et violation de la parole donnée par les sept, marché de dupes et dindon de la farce, tels étaient les thèmes qui revenaient le plus souvent chez les protestataires qui n'étaient pas tous des croyants de l'indépendantisme. La Société Saint Jean-Baptiste de Montréal atteignit l'apothéose de l'injure en stigmatisant les députés francophones du Québec comme des « traîtres » pour avoir voté en faveur de la résolution des Communes le 2 décembre. Les humeurs massacrant du premier ministre du Québec s'exprimaient en un vocabulaire dont généralement la bienséance prohibe la publication.

C'est dans cette ambiance survoltée que s'ouvrait, seulement trois jours après le vote des Communes, le huitième congrès du Parti québécois, que d'aucuns qualifieront de « congrès du défoulement ». La soupape risquait de sauter. La vapeur de la marmite exprimait d'abord la colère d'une dignité blessée. Au-delà, que pouvait-on faire d'autre ? Ayant perdu sur tous les tableaux, il resterait fort peu à récupérer pendant les procédures à Westminster et avant la signature royale. À l'inverse, on pourrait penser à des représailles foudroyantes en la forme d'un référendum clair (ou d'élections générales à portée référendaire) sur l'acceptation ou le rejet du *Canada bill*. Pour sa part, Trudeau disait « Faisons un bout de chemin ensemble » pour tâcher de récupérer le droit de veto. La seconde hypothèse d'une consultation référendaire comportait le risque de perdre un autre référendum et le pouvoir en même temps. Ces hypothèses restèrent à l'état de vagues jongleries ou de rapides commentaires dans des colonnes éditoriales.

Le parti lui-même, rassemblé en congrès de sa plus haute instance, allait plutôt donner instinctivement et avec turbulence dans l'indépendantisme pur et dur ! *Retour à la case départ* (du RIN). À l'été 1980, un Conseil national élargi avait déjà répudié le moyen du référendum comme s'il se fût agi d'un rite maléfique. En ce mois de décembre 1981, rageusement on faisait maintenant table rase des autres éléments modérés de la doctrine : on nettoie le programme des mentions sur « l'association » avec le reste du Canada ; l'indépendance sera déclarée dès l'accession au pouvoir par simple vote plural et non majoritaire de 51% ; on esquisse, en une dizaine de minutes, les structures constitutionnelles d'un Québec indépendant ; etc.

Pendant cette journée d'un congrès en folie, le président du parti et premier ministre, réélu en force quelques mois auparavant, se tient en retrait, boude les congressistes qui lui paraissent déchaînés : contre la situation constitutionnelle, bien sûr, mais aussi contre lui-même qui y est bien pour quelque chose. Il ne peut supporter le radicalisme creux de cette espèce de frénésie d'autodestruction d'un parti gouvernemental. À la séance de clôture, il éclate devant cette « fausse démocratie », cette « certaine absurdité » et cette « incohérence totale ». Il déclare à cette foule, à son tour ahurie, avoir pensé « démissionner illico de la présidence du parti » (et non comme premier ministre), laissant tomber qu'« il y en a que ça soulagerait ». Il s'accorde quelques jours de réflexion avant de dire ce qu'il entend faire.

Crise. La plus grave de toutes celles qui ont jalonné l'histoire de ce parti depuis sa fondation en 1968 ; mais, cette fois-ci, elle met en cause un chef de gouvernement, en une passe difficile à tous égards, car il y a aussi la situation économique qui se fait pressante et ne manque pas d'inquiéter. À son discours d'ouverture du congrès, il avait vainement tenté d'en faire le thème prioritaire du congrès. Dans la semaine qui suivit, gros canons du parti et du gouvernement viendront dire devant les médias que la menace de démission est sérieuse, qu'il faudra faire quelque chose pour l'empêcher.

L'acteur central du drame fournit lui-même le moyen de dénouer la crise : il sera tenu un référendum à l'intérieur du parti pour le remettre sur les rails en rétablissant la doctrine officielle ; suivra un congrès spécial en février pour entériner l'orientation dont on n'aurait pas dû dévier. Un journaliste anglophone à la sémantique imaginative frappe le mot de *Renérendum*. Des critiques politiques trouvent le déroulement de ce psychodrame quelque peu exagéré. Tant d'autres crises de même nature, bien que de moindre amplitude, avaient rythmé l'histoire de ce parti depuis ses origines ; mais s'affirme l'opinion dominante que l'homme, encore nécessaire dans sa dualité de rôles, doit rester à la barre.

Ainsi sera-t-il fait. À 95% des votants (mais ne constituant que la moitié des membres du parti) sera votée par référendum écrit la résolution correctrice. Le congrès de février votera le texte-synthèse, désormais chapitre 1 du programme du parti ; on n'en relèvera que cette phrase : « les prochaines élections portent *principalement* sur la souveraineté du Québec ». En saluant ses partisans à la fin de la rencontre, le président-premier ministre confiait : « Je me sens vraiment chez moi dans le parti tel qu'il s'est affirmé au congrès. » Pour l'heure, la crise de leadership était dénouée, jusqu'à la prochaine.

Mais, depuis quelque temps déjà, une autre couvait sous la cendre dans le parti d'en face. Des partisans libéraux avaient commencé leur magouille contre le vaincu du 13 avril 1981, estimant que le vainqueur du 20 mai 1980 avait joué utilement son rôle et devait partir : Claude Ryan tiendra jusqu'à l'été suivant. Bizarre simultanéité des destins de ces deux hommes aux succès inverses, mais aussi crises fort compréhensibles, tant il est vrai qu'à cette époque du référendum perdu et de la réforme de Trudeau, les taons avaient infesté le sol d'Égypte, ou la terre politique du Québec...

Cinquième plaie

La récession prolongée ou le spectre de la Crise (1981-1982)

[Retour à la table des matières](#)

V. Mortalité du bétail

Yahvé dit à Moïse « Rends-toi chez Pharaon et dis-lui Ainsi parle Yahvé, le Dieu des Hébreux « Laisse partir mon peuple, qu'il me rende un culte. » Si tu refuses de le laisser partir et le retiens plus longtemps, la main de Yahvé frappera tes troupeaux qui sont dans la campagne : les chevaux, les ânes, les chameaux, les bœufs et le petit bétail, d'une peste très meurtrière.

Un malheur n'arrive jamais seul. Non plus que les crises qui se chevauchent les unes les autres, et sans que les anciennes plaies ne guérissent vraiment. La cinquième plaie frappa presque en même temps que la troisième et la quatrième, mais avec cette particularité que, cette fois-ci, les victimes étaient moins clairement les causes du malheur qui s'abattait sur eux.

Au Québec, les difficultés économiques se présentaient sous un jour de couleur locale par la façon de les subir, de les définir, de prétendre y remédier. Tout le monde savait toutefois qu'elles provenaient d'origines plus lointaines, de plusieurs « ailleurs » : des économies canadienne, nord-américaine, occidentale ou même mondiale. Ce type d'admission n'a jamais exonéré un gouvernement du lieu, auquel on reproche volontiers son incapacité de faire face : il reste la première cible naturelle des insatisfactions qu'engendrent des temps difficiles.

Sans même avoir eu le temps de se remettre de la déroute constitutionnelle, et des trois plaies successives l'ayant accompagnée, le gouvernement du Parti québécois aurait à se

colleter maintenant avec la plus difficilement maîtrisable des crises. Ses membres allaient devoir supporter des critiques pour leurs mesures faiblement correctives ou généralement impopulaires. Les manchettes des journaux feront sauter des vocables encore plus revêches que ceux auxquels les déceptions constitutionnelles en chaîne avaient habitué ces derniers temps : compressions budgétaires, réductions salariales, gérance de la décroissance, poussées inflationnaires, taux d'intérêt hallucinants et, surtout, pointes de chômage insupportables, ranimant même le spectre de la grande Crise.

Selon l'expression familière, le fier gouvernement d'intention social-démocrate en « prenait un coup », en même temps qu'il était apparu celui de l'impuissante mystique indépendantiste. Un très ironique sort du destin semblait l'avoir maintenu au pouvoir comme à seule fin de devoir gérer ces deux fatalités. Il lui avait même été refusé l'occasion de peut-être se régénérer dans l'opposition en espérant y refaire la double vigueur idéologique du parti d'antan.

Si, au moins, le gouvernement péquiste avait pu imputer la dureté des temps économiques aux insuffisances du régime fédératif en tant que tel. Il ne sera pas en position de tenter de ranimer, par ce biais et après coup, la validité de son option constitutionnelle. Tout le contraire se produira. L'insatisfaction se généralisant parmi les Québécois, ces « citoyens les plus lourdement taxés de toute l'Amérique du Nord », visera d'abord le gouvernement le plus rapproché d'eux.

Au chapitre des transferts fiscaux, la capitale fédérale serrait la vis et Québec dut enregistrer, d'un coup, un manque à gagner de 600 millions de dollars. C'est l'autre mâchoire, la budgétaire, des tenailles qu'Ottawa refermait maintenant sur le Québec, se plaignait le premier ministre Lévesque. Un « document de réflexion », issu à la fin de l'été 1982 de l'exécutif national du Parti québécois pour déplacer le centre des responsabilités, ratait tout à fait l'effet recherché. La souveraineté y était présentée comme « outil contre la crise économique » et « instrument d'un projet social », capable de renouer avec « la social-démocratie (dont on) doit remettre en question non pas ses principes et ses idéaux, mais ses méthodes et ses objectifs à court terme ».

Mais l'heure était au réalisme, même chez les esprits idéalistes et critiques. « Le PQ en montgolfière » ainsi écrivait en éditorial le Directeur du *Devoir*, Jean-Louis Roy, s'élevant contre « le bricolage superficiel autour de la crise » et jugeant qu'il est « irresponsable de tirer sur un partenaire en ce moment ». Dans les autres gazettes, la réception n'était pas plus sympathique à cette tentative de faire porter les responsabilités économiques par l'autre capitale en établissant maladroitement la liaison entre les difficultés de l'économie et le défaut d'indépendance.

Avant l'ère des épreuves en cascade, ce gouvernement « anti-système » s'était tout de même créé une réputation enviable par ses politiques économiques et, en particulier, par sa gestion des finances publiques. Le premier budget (1977-1978) avait de quoi satisfaire Wall Street elle-même et apaiser tout le monde. Le deuxième réussissait ce tour de force de baisser les impôts des particuliers, mais au prix de l'augmentation du fardeau fiscal pour les citoyens

à haut revenu. Le troisième budget, le pré-référendaire, consolidait les acquis et innovait avec le Régime d'épargne-actions (RÉA) qui allait, sous peu, obtenir un vif succès.

Mais, en ces trois années, le déficit doublait (passant de 0,9 à 1,8 milliard). Avec le tournant fatidique des années 1980, et sans rapport immédiat avec l'instabilité référendaire, rien ne va plus, ou plutôt tout se met à mal aller. L'indexation est enfin appliquée, mais il y a encore à combler le « trou » de plusieurs centaines de millions à l'Éducation. L'innovation majeure reste la célèbre taxe-ascenseur sur l'essence. Au budget suivant de 1981-1982, les compressions s'accroissent avec un plan de réduction de dépenses de l'ordre d'un milliard. Mais c'est bien insuffisant : un petit budget supplémentaire à l'automne annule une promesse de réduction de 2% d'imposition, augmente au contraire les impôts de centaines de millions et, surtout, double la taxe-ascenseur qui passe de 20 à 40%.

Pendant ces deux années, le déficit n'a fait que s'accroître, a presque doublé et, maintenant, frise les 3 milliards. Les budgets subséquents se mettront au service de l'obsession de ne pas dépasser - ou de si peu - cette barre estimée fatidique. Jusque-là, les analystes financiers estimaient généralement saines les finances publiques, tout en soutenant que c'était plutôt le régime de la fiscalité qui faisait le problème. Tandis que dans l'autre capitale, le déficit n'en finit plus de gonfler...

Au Québec, il fut à peu près jugulé et, pour les années en question, resta bien en deçà du niveau qu'il risquait d'atteindre (5 milliards) si la tendance se maintenait. Le point faible de l'intendance péquiste résidait plutôt dans les erreurs de calcul des prévisions budgétaires. Il ne s'agissait pas tant des énigmatiques « trous » de nature à frapper l'opinion, que du fait qu'à répétition le déficit était toujours plus élevé que ce qu'avaient annoncé les prévisions. Même si l'ampleur du déficit global restait acceptable, une politique fiscale imprécise et déficiente accentuait donc les incertitudes budgétaires. Par ailleurs, le gouvernement n'était pas à court d'inspiration économique. En mai 1982, il lançait son vaste programme, *Le virage technologique* (phase 2 de *Bâtir le Québec* de 1979).

On ne s'étendra pas sur le détail des difficultés économiques qui furent le lot quotidien des Québécois dans le même temps que s'enfilaient les déboires constitutionnels, non plus que sur la « morosité » d'ambiance découlant de ces deux déceptions simultanées. Le mot clé - ou parapluie - de l'économie publique va devenir celui de « relance ». On l'invoquera comme une espèce d'incantation persistante, d'autant que les premiers signes s'en feront attendre. La trilogie rigueur-réduction-austérité paraîtra mieux accordée à la situation. Des industries ferment. D'autres réduisent considérablement leur production. Des contingents d'ouvriers sont mis à pied. Le chômage frappe en particulier la jeune génération. Un siècle semble s'être écoulé depuis les promesses, il y a à peine deux ans, des rivages fleuris de l'indépendance. Ballotté d'une crise à l'autre, courant de la plus récente urgence économique à la suivante, le gouvernement du Parti québécois en avait bien rabattu de la mâle assurance économique-sociale de son premier mandat.

Une autre épreuve l'attend, peut-être davantage pénible et dramatique que celles qu'il avait connues jusqu'à maintenant. Son affrontement avec les serviteurs de l'État sur leurs

conditions de travail fera comme la synthèse aiguë des difficultés économiques et de son échec national. La dureté de cette lutte contre nature présentera le spectacle d'une « maison divisée contre elle-même », selon l'expression de l'Écriture.

En Égypte, comme dans toutes les civilisations rurales, le bétail était le signe extérieur de la richesse ; et la « mortalité du bétail » par la peste symbolisait la plus grande malédiction à s'abattre sur le peuple. Au terme du prochain affrontement entre les responsables de l'État et les effectifs de sa fonction publique, les deux parties sortiront profondément ulcérées : autre plaie qui n'a jamais été vraiment cicatrisée...

Sixième plaie :

Affrontement entre l'État et ses employés : la maison divisée contre elle-même (1982-1983)

[Retour à la table des matières](#)

VI. Les ulcères

Yahvé dit à Moïse et à Aaron : « Prenez plein vos mains de suie de fourneau que Moïse lancera en l'air sous les yeux de Pharaon. Cette suie s'étendra, en poussière impalpable, sur toute l'Égypte et provoquera, sur les gens et sur les bêtes, des éruptions bourgeonnant en pustules dans l'Égypte tout entière. »

Rien n'était moins inattendu que la crise sévère portant sur les négociations des conditions de travail dans la fonction publique, qui s'étira pendant toute une année, en 1982-1983. Il était, pour ainsi dire, programmé, le quatrième de cette série d'affrontements qui constituent la grande spécialité de la gestion publique au Québec. Mais aussi rien n'est autant contre nature que cette empoignade publique triennale entre les serviteurs de l'État et la poignée de ceux qui, au gouvernement, décident pour lui en toutes hypothèses, et en particulier au sujet de la fixation des conditions de travail des premiers.

Le fonctionnement de l'État n'est pas que de la responsabilité des gouvernants-ministres et des législateurs-députés, mais aussi de l'action, au jour le jour et dans le détail, des administrateurs-fonctionnaires (et également des juges-magistrats, en l'occurrence sujet hors du présent propos). La notion de *service* public des administrateurs dit assez bien le rapport d'exécution qu'ils entretiennent avec ceux qui, au niveau supérieur, sont responsables des grandes décisions collectives. Les uns et les autres habitent la même maison étatique, à des étages distincts d'autorité.

Aussi, le spectacle d'une lutte aussi frontale, souvent hargneuse en certaines de ses manifestations, que celle de l'hiver 1983 avait-il de quoi scandaliser, tant pareil phénomène va contre la « nature des choses » étatiques en fonctionnement. Dérangée, nullement amusée par le spectacle, et même graduellement gagnée par l'anxiété, la population ne peut comprendre ni accepter cette confrontation générale qui finit par se livrer périodiquement sur son dos. À la fin, la situation en paraissait irréaliste à force de grossissements de part et d'autre.

Faire l'État du Québec, tel avait été l'objectif le plus global de la Révolution tranquille. Tous les gouvernements successifs en avaient servi le projet général, et, plus encore que les autres, le gouvernement du Parti québécois, voué à la cause d'un nouvel État, souverain et associé. Depuis une vingtaine d'années, les Québécois avaient pris conscience de ne posséder qu'une seule très grande entreprise. Après un développement proprement hypertrophique des moyens et des structures de cet État, l'heure de la contraction avait maintenant sonné. La fin de l'expansion incontrôlée et presque sauvage était arrivée.

À cette quatrième ronde de 1982, il apparut encore plus évident que c'était le système même des négociations qui faisait problème ; les erreurs ou maladresses, pourtant réelles, des parties n'étaient que des facteurs d'aggravation du conflit. L'erreur initiale du système dans les années 1960 n'avait pas été le libéralisme généreux de l'époque, bien que faisant peu état des arrière-pensées de part et d'autre. On la trouve plutôt dans la transposition maladroitement du modèle paritaire qui prévaut pour les contrats de travail dans les divers secteurs de l'entreprise privée.

L'interface employeurs-employés ne peut pas complètement se dérouler de la même façon quand il met en cause un État-patron qui est aussi le même que l'État-arbitre et l'État-puissance publique. Ce fait contient virtuellement la conséquence finale que, dans toute fluctuation du rapport des forces qui lui serait défavorable, cette « puissance publique » ne peut perdre ou accepter d'être battu - sans quoi elle n'est plus l'État. Comme les parties syndicales ne poursuivent pas de desseins séditionnels, ou n'aspirent pas à devenir l'État, leur action revendicative se trouve étroitement encadrée aussi bien à l'arrivée, pour la conclusion, qu'au départ, pour les règles du jeu. Entre les deux moments, il y a les négociations...

Initialement en force, ayant clairement établi ses échelles du « pas plus que... », s'estimant déjà fort généreux depuis longtemps, l'État « ne négocie pas vraiment », au moins au sens où l'en accusent les syndicats. Ceux-ci avaient constitué, au fil des années, une énorme machine pour pouvoir dialoguer à égalité avec le centralisme gouvernemental. Chaque partie était encline à s'engoncer dans son bon droit, défini par elle, et ne manquait pas d'arguments pour accuser l'autre de moyens déloyaux ou dilatoires, voire perfides. Surtout, aux dernières phases du conflit, toutes deux en appelaient à l'opinion pour fonder la légitimité de leur action. Avant même qu'elle ne commençât, la lutte, était viciée par la détermination affichée dans les deux camps que, cette fois-ci, il faudrait la mener jusqu'à son terme maximal. Ainsi devenaient-ils prisonniers de leur stratégie de bluff mutuel jusqu'à ce que, finalement, le conflit s'épuise, par ses outrances, plutôt qu'il ne se règle.

La brièveté du propos ne permet pas de soulever bien d'autres éléments de cette dynamique conflictuelle, passablement enchevêtrée en ses objectifs et qui a donné lieu à des épisodes rocambolesques ; ni, encore moins, de pondérer, comme il conviendrait, la distribution des torts respectifs. Le sujet commande plutôt de porter attention aux conséquences de cette lamentable histoire pour le ministre Lévesque comme gouvernement et pour le Parti québécois comme formation politique. Si, sur-le-champ, le premier ne parut pas irrémédiablement affaibli par cette espèce de victoire à la Pyrrhus, le second encaissera mal cette nouvelle cause de déperdition de son image publique, de sa vitalité idéologique et du nombre de ses effectifs.

Une fois de plus, et malgré la tradition d'étroite surveillance des politiques gouvernementales par les membres du parti, sur cette question le gouvernement avait depuis longtemps arrêté ses positions. Il avait tout au plus consenti à les communiquer, après coup, aux instances du parti. La véritable grande concertation publique n'avait pas eu lieu avec les intéressés, non plus que ne s'était ouvert un débat au sein du parti. Des « sociaux » parmi les rangs péquistes, très peu se rebelleront ouvertement, mais beaucoup penseront que la réaction gouvernementale avait été inutilement brutale et n'avait surtout pas tenu compte de la dignité professionnelle des employés de l'État. Ce dernier sentiment était largement partagé dans l'opinion extérieure aux partis.

Au début, le gouvernement semblait entretenir, avec les leaderships syndicaux, ce qui était devenu une espèce de psychose triennale. Il avait exposé clairement les chiffres sur la table, mais, même à la phase où les réclamations syndicales n'engageaient pas de déboursments budgétaires, il ne faisait guère plus conciliant. Le premier ministre et les ministres immédiatement intéressés par l'enjeu gouvernemental avaient nettement décidé de mettre, cette fois-ci, le holà, quoi qu'il dût en coûter pour eux et pour la popularité du parti (ainsi qu'allaient le révéler, dans la région de Québec, les élections du 2 décembre 1985).

À la ronde précédente de 1979, l'année avant le référendum, ils avaient été plus accommodants en consentant des avantages qu'il s'agissait maintenant de rattraper ; par ailleurs, les réductions salariales, imposées unilatéralement en 1981, étaient toutes fraîches aux mémoires. Bref, cette reprise en main de l'appareil administratif, par des lois spéciales et des avalanches de décrets, comportait quelque chose de discriminant en faisant porter sur une couche de la population le fardeau des difficultés budgétaires de l'État.

Enfin, il y avait la manière... Si l'État, poussé à la limite, ne peut « perdre », il ne peut, non plus, gagner n'importe comment. Son bon droit n'est pas fondé sur le fait qu'il est l'État, mais puisqu'il est l'État il doit rester dans son bon droit, alors qu'il dispose de tant d'autres avantages dont celui du dernier mot. La disproportion dans l'outrance fut atteinte par la célèbre loi spéciale 111, qui allait jusqu'à suspendre l'application de sa propre Charte des droits à l'encontre de ses employés !

De telles dispositions ressortissent à des situations révolutionnaires ou de menace de guerre civile. Où l'on voit comment, en des moments de crispation prolongée, l'autocratie peut venir aux hommes d'État les plus profondément démocrates... De pareils « jeux »

provisoires avec les valeurs fondamentales et intangibles d'une société ne peuvent se risquer que dans des pays de forte démocratie pour qu'il n'en reste pas de traces objectives durables.

Mais les suites subjectives dans les psychologies des personnalités politiques des deux classes d'opposants durent encore. En engageant une lutte à finir avec une catégorie sociale qui lui avait fourni tant de ses partisans, parmi ses plus fervents et ses plus fidèles, le gouvernement savait certes qu'il risquait gros pour l'avenir du parti. Son « sens de l'État » lui commandait toutefois de se durcir puisqu'il devait le faire. Mais, d'un si dur conflit fraternel, comment, de part et d'autre, ne serait-on pas sorti profondément ulcéré ?

Septième plaie

Démobilisation et désertion des péquistes (1983-1984)

[Retour à la table des matières](#)

VII. La grêle

Yahvé dit à Moïse : « Étends ta main vers le ciel, qu'il grêle dans tout le pays d'Égypte, sur les gens, sur les bêtes, sur tout ce qui croît dans les champs au pays d'Égypte (...). » Il y eut de la grêle avec, au milieu d'elle, des éclairs jaillissants, grêle d'une violence inconnue du pays des Égyptiens depuis qu'ils formaient une nation.

« Si 1976 semblait marquer le début d'une ère de confiance nationale, 1980 semblera ne plus annoncer que des échecs. Les Québécois, malgré un passé vibrant de protestations et de discours, culminant dans « Égalité ou Indépendance », n'auront finalement ni l'une ni l'autre. Pendant ce temps, le poids des francophones dans l'univers canadien s'amenuise, de victoire morale en victoire morale. »

Ces lignes sont d'Yves Bérubé, alors ministre délégué à l'Administration et président du Conseil du Trésor (*Le Devoir*, le 17 janvier 1984). Leur auteur est un des rares hommes de gouvernement à avoir vu, pendant ces temps d'adversité, son prestige confirmer et même croître. Il fallait cesser de lécher les plaies de l'échec référendaire et de la récession paralysante pour indiquer les voies du « redressement » et sonner l'heure de la « relance ». Ces deux termes résumaient l'essentiel de la nouvelle programmation gouvernementale. Elle visait surtout l'assentiment et la confiance de la population mais aussi la solidarité à ranimer dans les effectifs du parti. Chez les militants et partisans, incapables de surmonter plus longtemps leur déception politique prolongée, on observait depuis quelque temps des mouvements de démobilisation et même des décrochages massifs.

Début juin 1982, on estimait que le parti avait déjà perdu une centaine de mille membres, soit le tiers de ses effectifs. Un an et demi plus tard, la saignée s'évaluera à 140 000 membres. La célébration du 15^e anniversaire (1968-1983) de la fondation du Parti québécois n'attira pas plus qu'une centaine de fidèles nostalgiques. Dans la vie privée, les enfants quittent naturellement la famille lorsqu'ils sont devenus adultes ; ou encore, et plus tôt, lorsque l'ambiance en apparaît décevante et qu'ils ne peuvent pas supporter d'y rester plus longtemps. Les campagnes de financement de 1983 et de 1984 atteignaient péniblement des objectifs de deux millions de dollars, alors que le parti avait déjà obtenu précédemment plus que le double. Chez les adhérents et sympathisants, le cœur n'y étant plus, l'esprit de parcimonie se substituait aussi à l'instinct de générosité. Après les six plaies qui lui étaient déjà tombées dessus, le parti devait maintenant affronter celle de la démobilisation et de la désertion de ses membres. Le compte numérique des pertes était matière à nouvelles dans les journaux.

Diverses maisons de sondages fournissent des résultats assez concordants avec les propres relevés du parti ; ses responsables avouent qu'ils n'en sont pas autrement surpris. La cote de dépopularité atteint même les 80%, ce qui permet d'inférer que des élections, tenues dans de telles conditions, ne reporteraient au pouvoir aucun membre du parti gouvernemental ! Deux constantes, toutefois : le maintien de la popularité personnelle du président du parti et le rejet, pour cause d'impertinence à la situation actuelle, de l'option constitutionnelle. Une nouveauté se confirmait : la montée rapide du *coming man*, Pierre-Marc Johnson. Dans les officines partisans, on avait commence à évoquer à mi-voix « l'après-Lévesque », ce que naturellement les colonnes potinières des journaux n'avaient pas tardé à répercuter.

La « liste noire » des élections partielles se prolongeait de façon implacable. Elle enveloppait, ces derniers temps, les circonscriptions de Saint-Jacques, de Charlesbourg, et de Saguenay habituellement présentées comme des « forteresses péquistes ». Si tenu fût-il, aucun espoir n'était plus de mise. Au niveau le plus médiocre de l'opinion, des histoires incongrues, ou même d'apparence sordide, sont exhumées du passé (subvention de la France au PQ en 1970, prostituées espionnes à Ottawa en 1972) ou défraient l'actualité (subvention de création d'emploi pour un bar de danseuses nues). L'affaire Charron entraînait la perte de l'efficace leader du gouvernement à l'Assemblée nationale ; celle du règlement hors cour du saccage de la baie James fut malignement menée par les adversaires libéraux pour entamer l'intégrité du premier ministre - qui résista et resta. Parmi ses proches, d'aucuns soutiennent encore qu'il ne s'est jamais remis de cette meurtrissure.

La direction gouvernementale s'emploie corps et âme à promouvoir son célèbre plan de « relance » à la fin de 1983. Il s'agit plutôt d'un train d'une cinquantaine de mesures disparates, formant un ensemble plutôt flou mais non incohérent pour autant. Elles allaient de dispositions pour remettre au travail les assistés sociaux aptes et à l'école les « décrocheurs », jusqu'à l'extension à d'autres industries de contrats d'électricité aussi avantageux que ceux qui étaient consentis aux alumineries, en passant par des programmes de reboisement et d'assainissement des eaux, etc.

Trop peu, trop tard, lui dira l'opposition officielle qui, par la bouche de son nouveau chef, Robert Bourassa, baptisera même ces mesures d'« anti-relance » en déplorant, en particulier, l'absence de toute disposition pour améliorer la fiscalité des entreprises. L'exorbitante taxe-ascenseur s'allégera d'une réduction de 10%, se maintenant tout de même à 30%. Les effets concrets d'un pareil train de mesures ponctuelles sont toujours lents à se manifester et restent difficilement identifiables. Le Conseil supérieur de l'Éducation n'avait pas manqué de féliciter le gouvernement pour l'attention nouvelle portée au sort des jeunes. Il se trouvera aussi des économistes pour faire observer qu'à l'échelle comparative la situation de l'emploi n'était pas si mauvaise et que le Québec, en matière d'investissements, se situait même au premier rang des provinces canadiennes.

Comme il est courant en période difficile, le gouvernement recevait plus naturellement de blâmes pour ce qu'il ne faisait pas, ou ne faisait pas assez, que d'approbations pour ce qu'il réussissait à faire malgré tout. Ses moyens limités ne lui permettaient pas une très large zone d'interventionnisme. Il proposait plutôt de remplir un catalogue de mesures d'aide indirecte et d'intention stimulatrice. La seule grande idée de réforme depuis 1981, le projet du ministre Laurin pour la restructuration scolaire, avait soulevé un concert unanime de protestations parmi tous les groupes mis en cause. Le projet en fut rappelé et le ministre de l'Éducation sera remplacé.

De temps à autre, le Conseil des ministres se réunissait en retraite fermée (à Pointe-au-Pic, à Fort Prével) pour coordonner ce qui pouvait encore l'être et pour effacer une impression de presque désarroi. Il était toujours à la recherche de ce que MarcAndré Bédard appelait sa « sensibilité politique », devenu émoussée par le cumul des épreuves ou par l'usure du pouvoir, manquant visiblement d'inspiration pour des actions novatrices.

Selon le titre d'un manifeste du parti, *Face à un monde nouveau*, il ne s'agissait plus que de durer en tentant de formuler des objectifs modestes à la mesure des moyens restreints. C'était le trait le plus net de ce gouvernement : il ne gouvernait plus qu'en défense. Mais les nombreux orages de grêle économique depuis trois ans n'allaient pas empêcher que ne s'abatte encore sur la terre d'Égypte-Québec une autre plaie, celle d'une nuée de sauterelles...

Huitième plaie :

L'option mise sous le boisseau (1984)

[Retour à la table des matières](#)

VIII. Les sauterelles

Moïse et Aaron allèrent donc trouver Pharaon et lui dirent : « Ainsi parle Yahvé, le Dieu des Hébreux : Jusques à quand refuseras-tu de t'humilier devant moi ? Laisse partir mon peuple, qu'il me rende un culte. Si tu refuses de laisser partir mon peuple, j'amènerai dès demain les sauterelles sur ton territoire. Elles couvriront à ce point la surface du sol que le sol ne se pourra voir. Elles dévoreront le reste de ce qui a échappé, ce que vous a laissé la grêle... »

Plus le temps passait, plus le dommage de la toute première plaie, qui n'en finissait pas de suppurer, allait augmenter. Ou encore, l'équivoque volontairement maintenue pendant ces quatre années avait entretenu la purulence... Cette histoire d'une déception éprouvée, mais refusée, tiendrait en un épais dossier comportant deux parties : de citations constantes exprimant le maintien de l'idéal de l'indépendance ; de sondages multipliés et variés manifestant, au contraire, que son projet, ne trouvant plus guère de preneurs, n'était plus de saison.

Au milieu de la scène, un parti indépendantiste occupe le pouvoir après avoir été réélu à la gouverne de l'État à la condition, une fois de plus, de ne pas faire l'indépendance. Celle-ci n'est toujours envisageable que comme l'effet possible d'un rituel propre et dont l'investiture ne pourra être conférée spécifiquement que par la voix populaire. Huit années après, la même règle intangible s'impose toujours au parti qui l'avait établie.

Ou, s'imposait ?... Le temps s'écoulait vite à l'intérieur du second mandat coutumier de quatre ans. Il ne serait bientôt plus permis d'empêcher la minute de vérité. Après cette espèce de procédure dilatoire d'ajournements toujours répétés, le temps en viendrait à manquer pour pouvoir empêcher l'éclatement d'une crise interne. Il fallait bien penser aux élections prochaines. En l'absence de cette règle de régime du scrutin électoral périodique, une telle crise aurait-elle pu ne jamais éclater ? Combien de partis « révolutionnaires » ne se sont-ils pas incrustés au pouvoir en oubli, ou même en négation, des valeurs prônées par la « révolution » ? Le Québec est de cette catégorie de régimes où l'alternance des partis au gouvernement est le centre de gravité du processus démocratique : heureusement.

Si le Parti québécois gardait quelque chance d'être reporté au pouvoir une troisième fois, ce ne pourrait être qu'en mettant, une fois de plus, la question de la souveraineté en veilleuse. Mais, bien qu'une telle éventualité fût infiniment peu probable, le futur parti de l'opposition devrait encore faire de même, tant l'ambiguïté n'était plus soutenable dans la psychologie propre des militants péquistes ni, par eux-mêmes, devant l'électorat (pour ne pas parler des armes ainsi fournies à l'adversaire).

Pendant trois pleines années, les militants, dont les rangs se parsemaient, tout autant que les dirigeants du parti, vivant manifestement une crise de conscience, s'étaient refusés les uns les autres de poser la question de la révision de l'article 1 de leur programme. Tous butaient sur la logique du militantisme interdisant de consentir à la « trahison » d'une cause sacrée pour raison d'un premier échec. Par ailleurs, le sacrifice d'un dernier baroud d'honneur n'attirait guère. La vie continue et l'on peut toujours espérer en des jours meilleurs. Mais, dans l'immédiat, selon une expression plus forte qu'exacte, il ne fallait surtout pas fournir au peuple québécois l'occasion « de se dire Non une seconde fois ».,

Toutes les hypothèses de consultation populaire furent soulevées : élections sans mandat constitutionnel comme en 1976 et en 1981 ; élections dites « référendaires » comme en 1970 et en 1973 ; après les élections, un référendum spécifique sur le mandat constitutionnel ; enfin, lors d'un même scrutin, élections générales pour le mandat gouvernemental et, en un acte distinct, consultation portant sur le mandat constitutionnel. Au sujet de cette dernière formule, le journaliste (Ian Macdonald) qui avait créé l'expression de *Renérendum* lancera cette fois-ci celle d'*Electorendum*. Et la formulation selon laquelle les élections porteraient « principalement » sur l'indépendance était en voie de s'accréditer dans l'intention manifeste de sauver la chèvre et le chou.

Le temps passait et la décision n'était toujours pas prise... Pour sortir de ce salmigondis stratégique-doctrinaire, il fallut deux coups d'éclat, fort semblables à ceux qui avaient marqué le déroulement de la crise interne du parti à la fin de 1981. Les facteurs en étaient les mêmes en ces deux occasions : d'abord un congrès du parti marqué par des excès, puis le chef du parti qui lui impose d'autorité sa propre mesure. Cette fois-ci, le double résultat était encore plus dévastateur : une formation déchirée comme elle ne l'avait pas encore été, un chef qui venait de livrer son dernier combat contre une partie importante de ses troupes.

Le congrès du PQ de juin 1984, qui s'était ouvert à l'enseigne de la division, se termina en pleine confusion. La proposition mixte que « les prochaines élections générales portent principalement sur la souveraineté du Québec » était propre, dans les circonstances, à rallier le plus grand nombre si des congressistes n'avaient pas tenu à la faire suivre de la restriction explicite : « Un vote pour un candidat du Parti québécois est un vote pour la souveraineté du Québec ». On retournait à 1970. Cette dernière formulation visait d'évidence ceux qui, au parti, étaient encore accusés d'être responsables de la « dilution de l'option ». Par cette courte phrase d'une ligne et demie, la conscience « indépendantiste » avait, pour ainsi dire, pris sa revanche, mais c'était à un moment où le cap de l'indépendance apparaissait plus que jamais inaccessible et tout baigné de brumes.

Puis vint l'été, saison de la diversion et donc de l'accalmie politique. À l'automne, ministres et gros canons du parti recommencent de plus belle la guérilla sémantique et exégétique. Et les adversaires libéraux d'applaudir de contentement ! Ils n'auraient même pas à planifier leur victoire promise puisque le parti gouvernemental planifiait lui-même son écrasement certain.

Manifestement en désaccord, le premier ministre tempore un temps, enjoignant à ses collègues de cesser d'étaler en public leur drame de conscience et estimant, pour sa part, pouvoir vivre avec la résolution du congrès de juin. Nous étions au début de la troisième semaine de septembre 1984. Deux mois plus tard, le 19 novembre, éclatait la bombe : par un long texte, le plus pathétiquement sincère qu'il ait jamais écrit, le président du parti et chef du gouvernement redressait abruptement la situation, la clarifiait enfin, ou plutôt en créait une nouvelle.

Il n'y allait pas de main morte ! Finie la « fuite en avant », il faut pratiquer une « politique réelle » dans un « temps réel » et tirer « la leçon de ce qui nous arrivait ». La confession autocritique : « Autant que quiconque, j'ai contribué fortement à ce désaiguillage de notre action ». Car, « il m'a fallu, comme d'autres, commencer à « en revenir ». Et me rendre compte que ça ne pouvait plus continuer comme ça ». La souveraineté restait présentée comme « cette suprême police d'assurance que notre peuple ne saurait plus laisser tomber », ou comme « ce grand Moyen dont, tour à tour, tous les peuples dignes de ce nom ont fait, font et (...) feront l'expérience » dans une forme d'« État-nation ». Il s'agit pour l'heure d'opérer « une sorte de retour aux sources » ou de « redécouvrir l'accent de nos débats ». D'ailleurs, la dimension constitutionnelle de la question nationale « vient de refaire surface sous des dehors plus prometteurs que depuis tant de lunes ». En priorité, il faut pouvoir affronter « cette obsédante question de l'emploi », ainsi que « ce fameux « virage », scientifique et technique, donc économique, donc socialement bouleversant et culturel au sens le plus ample du mot ». C'est pour toutes ces raisons qu'il importe d'« évacuer... la persistante ambiguïté d'élections soi-disant référendaires ». Et surtout de cesser de soutenir « cette prétention extrême, terriblement « ghettoïsante », d'indiquer à l'avance les votes qu'on accepterait et ceux qu'on refuserait ! » Le langage de la lucidité retrouvée était tout de même dur à entendre.

Même procédure qu'en février 1982, le référendum maison en moins, pour entériner la doctrine nouvelle ou pour ranimer la doctrine ancienne - c'est selon. Un congrès spécial d'une journée y pourvoira le 19 janvier 1985. Tous les péquistes doivent maintenant choisir : un très grand nombre choisiront de partir à plus ou moins brève échéance. Mais la victoire du chef restaurateur du réalisme politique sera imprécise et fort coûteuse. Sa thèse ne l'emporte qu'à 65% des voix ; la moitié d'une douzaine de ministres qui avaient précédemment défendu la ligne pure vont quitter.

L'opinion ne s'émeut guère de cet acte terminal pressenti par tous. Un critique à la dent dure, Jean-Paul Desbiens, avait déjà enregistré que le PQ « se digérait », ce parti « fébrile non fervent ». Un militant, André Gaulin, fera ce constat définitif par sa circularité : « Nous voulions changer le Canada et c'est le Canada qui nous a changés. »

Qui seraient les sauterelles de l'exergue biblique ? Celles qui prétendaient sauver l'option en bouffant le parti ? Ou celles qui cherchaient à conserver le parti en faisant le sacrifice, au moins provisoire, de l'option ? Le Canada-Égypte avait changé le Québec-Israël, mais c'est toujours sur le peuple péquiste que continuaient à s'abattre les plaies d'Égypte. Une autre pointait à l'horizon : le départ du Guide qui devait conduire à la Terre promise.

Neuvième plaie :

Le départ du Guide (1985)

[Retour à la table des matières](#)

IX. Les ténèbres

Yahvé dit à Moïse : « Étends ta main vers le ciel et que des ténèbres, épaisses à se pouvoir palper, recouvrent le pays d'Égypte. » Moïse étendit sa main vers le ciel et une obscurité profonde couvrit l'Égypte entière pendant trois jours. Les Égyptiens ne se purent apercevoir l'un l'autre ni bouger de leur place durant trois jours, tandis que les enfants d'Israël avaient de la lumière dans les endroits qu'ils habitaient.

René Lévesque ne s'est jamais pris pour un Moïse brandissant les Tables de la loi. Le titre de Législateur eût mieux convenu à sa contrepartie personnelle et politique, Pierre Elliott Trudeau. Et s'il est devenu une espèce de Guide au nationalisme québécois, ce n'est pas qu'il l'ait avant tout recherché. À l'automne 1967, il se trouvait devant le défi nécessaire de prolonger la courte mais pleine carrière d'un politicien très anti-conventionnel et en superbe sincérité avec lui-même.

Le nationalisme effervescent des années 1960 avait laissé des éléments se cristallisant mais encore épars dans la société québécoise. Il n'eut même pas à rassembler au début ; il n'avait qu'à recevoir ceux qui adhéraient à la promesse et à la fierté qu'il incarnait. Puis, à la tête de la caravane s'allongeant petit à petit, l'indiscipliné type allait lui imposer un ordre et lui donner une direction. Mais la traversée du désert de l'opposition jusqu'à 1976 fut longue et éprouvante.

Les premières années du pouvoir tout neuf furent relativement heureuses et gratifiantes. C'est à partir du printemps 1980 que les malheurs commencèrent à s'abattre en trombe. Ils frappaient le Guide en plein front, et les partisans en absorbaient tous les contrecoups. Si l'homme a toujours semblé à la recherche de sa propre cohérence d'action, c'était par sa faculté extraordinaire d'assumer, en les vivant, les contradictions d'un Québec d'après la Révolution tranquille. Aussi, comme guide populaire, sera-t-il en négociation constante avec le parti dont il exerçait le leadership. Du fait qu'il devenait chef de gouvernement, ces transactions allaient comporter une portée autrement considérable. Tous les grands « virages » (de 1974, de 1976, de 1980, de 1982), il avait fallu les faire prendre à des partisans nourris de l'idée simple de l'indépendance, alors que lui (et quelques autres) étaient imbus de la nécessité préalable d'un pouvoir à exercer afin justement d'y parvenir. Si possible. Un jour...

La déclaration du 19 novembre 1984 raffermissait la seule ligne que commandait une lecture exacte de la réalité politique la plus évidente. Mais elle s'adressait à un parti déjà désemparé, réduit de moitié et en risque de dislocation pour le restant. Quand, pendant ces dernières années de l'adversité, il semblait lui-même donner dans la surenchère de l'indépendance, était-ce pour rallier ceux qu'on allait baptiser les « purs » ou les « orthodoxes » ou pour seulement se donner le change d'une conviction ayant toutes les raisons objectives de vaciller ?

Il ne lui restait guère de cet ascendant dont il jouissait hier encore dans l'opinion et dans le parti. Tout s'érousse à l'usage, qui produit l'usure. Aux journalistes indéliçats qui le traquaient sur sa détermination de rester, il fera observer une première fois que c'était « une drôle de question ». Il répétera en dix occasions pendant une couple d'années : « Je reste », soit à « la barre du navire », soit « au fourneau » selon la métaphore du jour.

Ce sera un spectacle désolant, à tous égards, étant donné la qualité de l'homme et l'importance de son action politique depuis un quart de siècle. Il m'est parfois arrivé de penser, en des cas semblables, à l'opportunité d'une « trêve » journalistique sur la question des intentions personnelles d'un leader en difficulté. Toute éventualité de départ pour qui ne souhaite pas vraiment partir est un phénomène triste à vivre et pas du tout réjouissant à observer. Mais je sais bien que le maintien d'un titulaire à une charge publique est précisément un sujet d'intérêt public. La note juste fut servie par l'un de nos chroniqueurs les plus avertis, « avec tendresse et pitié » (Gilles Lesage, *Le Devoir*, le 26 mars 1985). Mais mon propos indique plutôt d'aller voir du côté des conséquences d'un non-départ, d'un départ trop tardif et du vide causé par le départ.

Très peu d'hommes politiques savent l'art de passer la main à temps. Ce n'est pas tant qu'ils s'estiment « irremplaçables », selon la simplification populaire. L'instinct plus viril d'inverser le courant défavorable et de rétablir la situation générale est une raison plus profonde et plus honorable, quoiqu'il ne faille pas, non plus, exclure totalement le calcul secret de faire patienter prétendants avoués ou aspirants plus discrets... Le schéma presque constant des retraites volontaires de chefs de parti fait ressortir deux faits : les départs se font

attendre jusqu'au moment où le carnage s'annonce et les partants laissent une situation généralement détériorée.

Cette conséquence « n'est pas un cadeau » dans la corbeille du successeur. Après John Turner, Pierre-Marc Johnson en fera l'expérience. Les leaders forts quittent la plupart du temps des partis faibles, qu'ils ont contribué à affaiblir encore à la dernière phase de leur présence. Le Parti québécois était tellement faible à tous égards au moment de la démission de René Lévesque, le 20 juin 1985, qu'il ne pourrait plus que remonter.

On observera le pouvoir des mots-concepts (Souveraineté, Association, Accession à la souveraineté, Indépendance (pour tout résumer), Référendum, Élections référendaires, etc.) dans cette formation qui s'était agglutinée « à l'idéologie » et qui maintenait ce qui lui restait de solidarité relative par la force incantatoire de ces idées toujours difficiles à agencer... Quels tiraillements et équivoques mal consenties aurait évités le Parti québécois si le célèbre article 1 de son programme avait, dès le début, contenu cette simple affirmation pour n'en plus jamais dévier : « Le Parti québécois a pour objectif fondamental de réaliser la Souveraineté du Québec » (selon la proposition de René Lévesque dans une lettre aux membres du parti peu après sa déclaration du 19 novembre 1984). Après 16 ans de dialectique sémantique, tout était dit en cette courte phrase : ce qui aurait permis aux partisans de « faire de la politique » jusqu'à la prise du pouvoir s'ils y arrivent, et à un gouvernement péquiste de gouverner en attendant de pouvoir « faire l'indépendance » si elle devient possible. Un parti socialiste ne cesse pas de l'être, même au pouvoir, du fait que le capitalisme résiste.

Le départ du chef était programme dès lors que son ascendant ne jouait plus aussi largement dans l'opinion, que le gouvernement n'avait plus la cote de faveur populaire et que le parti s'abandonnerait à sa dynamique de division. Le chef, hier adulé et, jusqu'à tout récemment, suivi, allait connaître l'amère condition du bouc émissaire. Peut-être pensait-il que son « sacrifice » servirait à quelque chose en faisant au moins reconnaître que l'indépendance, pour éminemment désirable qu'elle reste en principe, n'est effectivement pas possible dans un avenir prévisible ? Passons donc à autre chose. Et puis le fédéralisme, après tout, « n'est pas le goulag ».

Mais l'effort d'énergie humaine exigé pour mener l'opération laissa des traces de comportement : pendant quelques semaines, ce maître de la communication aura en public des attitudes bizarres, erratiques, des mots sans cohérence. Il était visiblement en proie à d'insoutenables tensions intérieures. Heureusement, sa « mauvaise santé de fer », contrôlée médicalement, prenait tôt le dessus. C'est un homme libéré de son oppression intérieure et encore en possession de ses moyens qui gérait le gouvernement dans les mois précédant sa démission ; dans son for intérieur, le chef de parti avait pris graduellement la décision de tirer sa révérence.

À un autre guide de s'imposer : tâche qui serait fort périlleuse, pour l'homme et le parti, aussi longtemps que les « ténèbres » n'auront pas commencé à se dissiper au-dessus de la

ligne d'horizon péquiste. Il n'y avait pas d'autre sursis. C'est sous un ciel ténébreux que l'armée, décimée, devrait livrer un prochain combat à seule fin de pouvoir se perpétuer.

Dixième plaie :

Les travées sombres de l'opposition après le 2 décembre 1985

[Retour à la table des matières](#)

X. Mort des premiers-nés

Au milieu de la nuit, Yahvé frappa tous les premiers-nés dans le pays d'Égypte (...). Pharaon se leva pendant la nuit, ses courtisans aussi, et tous les Égyptiens. Ce fut, en Égypte, une immense clameur, car il n'y avait de maison où il n'y eût un mort. Pharaon convoqua Moïse et Aaron en pleine nuit et leur dit : « Levez-vous et sortez du milieu de mon peuple - vous et les enfants d'Israël. Allez rendre un culte à Yahvé, selon votre requête. »

La récente incapacité du Parti québécois à rallier d'emblée la plus grande partie de la jeunesse correspondrait, dans l'apologue biblique, à la mort des premiers-nés « dans le pays d'Égypte ». Après les stigmates très visibles laissés par les neuf autres, cette dixième plaie constituait l'épreuve la plus grave qui pouvait encore frapper cette formation, historiquement jeune, mais qui avait perdu graduellement son pouvoir d'attraction sur la génération montante.

Au-delà de la phase préhistorique du « parti yé-yé », selon l'expression par laquelle Pierre Bourgault caractérisait le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), l'exubérance juvénile continuera en s'amplifiant sous la nouvelle bannière du PQ. Cette image de marque

de la formation avait, en particulier, contribué à entretenir l'apparence extérieure des « victoires morales » de 1970 et de 1973. Elle atteignait le comble de l'exultation au soir mémorable du 15 novembre 1976 : quelque chose de nouveau commençait, qui semblait prendre l'allure d'une bifurcation historique. L'enthousiasme de la jeunesse était encore présente au rendez-vous de la désillusion du 20 mai 1980. Ce soir-là, elle couvrait bruyamment une défaite cuisante, ou une « déroute » selon un mot de Daniel Latouche, et contresignait dans l'optimisme le renvoi « À la prochaine ! » que venait de faire un Guide désemparé mais qui n'abandonnait pas.

Mais, à la longue, les meurtrissures des neuf plaies, qui avaient successivement frappé le Parti québécois au pouvoir, avaient fini par atteindre aussi les forces vives des jeunes. La jeunesse n'est plus un mythe lorsque son expression politique peut se mesurer statistiquement par abstention ou rejet, autant que par adhésion. Le PLQ s'était rajeuni dans l'opposition, comme en corollaire au vieillissement gouvernemental du PQ. Au décompte électoral du 2 décembre 1985, le vote des jeunes pèsera plus lourd du côté libéral que de l'autre, inversant une tendance notable depuis une quinzaine d'années.

Compréhensible, la rhétorique des victoires morales a toujours un côté risible. Une défaite n'est jamais une victoire. Mais des batailles perdues sont parfois utiles, et même bénéfiques, dans la conduite de la guerre, surtout quand s'imposent les besoins d'un repli, d'une récupération jusqu'à la prochaine mêlée. Le type de défaite électorale du 2 décembre 1985 est ce qui pouvait arriver de mieux au Parti québécois. Il fut défait, mais ce qu'il en restait ne sera pas dé-fait. Il ne pouvait l'emporter, mais pourrait sur-vivre. Quelques mois auparavant, des sondages avaient établi qu'il pouvait être rayé de la carte électorale. Ce qui risquait de faire une belle jambe à tout le monde... Les conjonctures électorales ne pouvaient permettre l'émancipation du système de bipartisme puisque nulle troisième formation n'était en position de se substituer à la force déclinante.

On l'a assez dit, jamais campagne électorale n'aura été aussi terne. Comme l'est toute course dont le gagnant est certain. L'intérêt, ou l'enjeu, consistait dans le fait que le perdant certain ne perde pas trop ! Au fur et à mesure que la campagne se déroulait, la grosse machinerie gagnante montrait ses limites d'opération sur le terrain et l'image de son chef suscitait plus de réticences qu'il n'était prévu ou craint. L'autre camp pouvait encore s'accrocher à des positions de force, et jouait à fond l'image plus favorable du nouveau chef. Et si la forte machine du chef faible l'emporta décisivement sur les faibles moyens du chef fort, ce ne sera pas par un écrasement. Ainsi fut donc sauvée la démocratie dualiste avec une possible amorce pour l'éventuelle bascule de l'alternance.

1985 faisait retourner à 1970 - sans rien effacer de ces quinze années chargées dont un peu plus de six sous la gouverne libérale de Robert Bourassa I et un peu moins de neuf sous la péquiste de René Lévesque. Les quelques mois de pouvoir intérimaire du premier ministre Pierre-Marc Johnson suggéreraient de pousser plus loin le rappel : à quatre ans plus tôt, en 1966, quand le gouvernement de Daniel Johnson s'était substitué à celui de Jean Lesage. Pendant la campagne au leadership péquiste, l'expression *d'unionnationalisation* du PQ avait eu cours. Le souvenir du patronyme « Johnson », étant à peu près tout ce qui reste

d'estimable de l'antique Union nationale, ne constituait pas une injure mais voulait tout de même signifier l'idée d'une régression.

Lequel des deux serait le mieux porteur d'avenir, celui qui, par « le mystère de la résurrection », tentait de restaurer un pouvoir qu'il avait inauguré comme le jeune homme prometteur de 1970, ou celui qui, par le hasard de la naissance, porte un nom qui fait penser à la fin de la Révolution tranquille ? Ce sont là considérations d'histoire anticipée et le chroniqueur de la circonstance ne peut les toucher que du bout de l'aile. Chaque époque est spécifique, irrépétable. Les analogies historiques rapides sont utiles pour poser des questions non pour fournir des réponses.

Hormis la question nationale, qui n'était d'ailleurs plus au centre du débat, les programmes électoraux des deux grandes formations se ressemblaient beaucoup, avaient aussi noté les analystes de la campagne électorale. C'est que la dure réalité du moment commandait les mêmes diagnostics, d'où découlaient des marges étroites dans le choix des moyens. Si, par impossible, le PQ de Johnson avait été reconduit au pouvoir, il aurait été amené, peu ou prou, à faire la même politique de fond que le PLQ de Bourassa.

1 En prenant un peu de champ pour la conclusion, on risquerait de ne pas poser les bonnes questions. Comme celle-ci : Robert Bourassa II a-t-il vraiment changé, replaquera-t-il le même style gestionnaire de son Ego antérieur pour gérer un Québec qui a évolué ? Ou cette autre : Pierre-Marc Johnson pourra-t-il reconstituer, dans l'opposition, le nouveau Parti québécois pour avoir la chance de faire, au pouvoir, le Québec nouveau du persistant rêve péquiste ?

Probablement que la chaîne des influences se lira, en l'un ou l'autre cas, en sens inverse : c'est l'actuel Québec en difficulté qui déterminera finalement chacun des deux profils politiques. À l'œuvre et à l'épreuve. Et selon ce qu'en grande partie la progéniture politique, soit la jeune génération, en décidera sans les enthousiasmes un peu grégaires de naguère. Tout en faisant observer que bien que n'attendant plus de « guide », elle ne se contentera probablement pas de simples intendants : ce qui pourrait signifier qu'avec l'ensemble de la population, elle désire des *gouvernants* au sens plein du terme.

La « leçon de ce qui nous arrivait » selon les mots de René Lévesque, dans sa célèbre déclaration du 19 novembre 1984, il n'est pas sûr que personne l'ait vraiment tirée depuis, ni pour toutes ses causes ni en toutes ses conséquences. Il importe d'y regarder d'un peu plus près. Tout de suite. (Plus loin, en un développement spécial, on retrouvera le nouvel échiquier politique d'après le 2 décembre 1985.)

Première partie : D'où nous partons : le 21 mai 1980

B. Toutefois, « à l'impossible, nul n'est tenu »...

[Retour à la table des matières](#)

... mais pouvait-on savoir avant d'essayer ? Je dirais : oui. Voyons cela.

Des années après le référendum du 20 mai 1980, il devrait être possible de reconsidérer à froid cet événement historique, mais de type négatif. Cette date divise les deux versants de l'histoire du Parti québécois et, plus largement, de l'évolution du courant indépendantiste au Québec. La première phase fut remplie de diverses manœuvres d'approches, puis de la montée, finalement pas tellement périlleuse, vers le pouvoir ; dans la période de l'après-référendum va s'effectuer une descente sans honte comme sans gloire, mais comportant, surtout, de traîtres dangers pour le parti comme pour l'option qui lui avait donné naissance.

Le bilan de l'aventure en parut fort net : une idée-force s'était épuisée, comme vidée de sa puissance attractive ; un grand parti d'opposition, puis de pouvoir, en avait eu les reins cassés et devra sa survie électorale, cinq ans plus tard, au fait principal de n'avoir pas d'éventuel remplaçant.

Bien qu'il faille généralement se garder d'explications par un seul facteur, le caractère unique de l'événement référendaire et, davantage encore, les suites spécifiques qu'a entraînées cet acte politique manqué n'ont pas encore fait l'objet d'une attention critique prolongée. Toutes les « plaies » qui allaient s'abattre sur ce parti pendant son second mandat ne seront pas, a-t-on dit, imputables directement à cet insuccès original. Mais même les

épreuves qui n'y avaient pas de rapport direct feront d'autant plus mal au Parti québécois qu'il n'a pas réussi, dans la suite, à compenser par des succès sur d'autres plans cette sérieuse déperdition d'énergie politique. À cet égard, la remarquable victoire électorale du 13 avril 1981 pouvait faire un temps illusion : le second mandat sera bien plus mouvementé que le premier et ne produira guère que des fruits ingrats. L'apologue des dix plaies a servi à en reconstituer la trame. Pourquoi en a-t-il été ainsi ? Aurait-on pu s'en tirer à moindre mal ?

Les premières analyses du référendum ont moins mis en cause les insuffisances diverses de ceux qui l'avaient lancé que l'emploi de moyens de propagande supérieurs par ceux qui prônaient une réponse négative. Ce type d'explication n'est pas inexact pourvu qu'on établisse qu'il s'agit là d'une causalité seconde. Autrement, c'est impliquer que, si ces facteurs avaient joué différemment, le gouvernement du Parti québécois aurait pu remporter une majorité significative en faveur de son option. Je ne le crois pas.

La reconsidération de l'enjeu du référendum devrait permettre de soulever des questions plus enveloppantes, comme celles-ci : Pourquoi y a-t-il eu le référendum ? À ce moment et dans ces conditions ? Pourquoi pas plus tôt, plus tard ou jamais ? - Ces « questions-zéro » auraient l'avantage d'introduire aux interprétations sur les suites de l'événement. Les dirigeants du Parti québécois et les membres du gouvernement avaient-ils seulement envisagé l'hypothèse concrète et le moins précis d'une défaite possible ?

Comment le parti, désormais contraint à n'être plus que fortement autonomiste, pourrait-il jouer, avec vraisemblance et efficacité, l'unique carte « fédéraliste » qui restait ? Et comment ce parti du bon gouvernement en « politique intérieure » pourrait-il supporter la déception profonde de ses propres membres glissant naturellement vers la démobilisation ? Comment s'en tirerait-il devant la population en général qui, en outre, se fait toujours plus difficile à satisfaire à la fin d'un second mandat, inévitablement marqué d'une certaine usure ?

1. Un énorme projet que celui de la Souveraineté-Association

[Retour à la table des matières](#)

Ma proposition principale est que le gouvernement du Parti québécois ne pouvait pas gagner la consultation référendaire, qu'il ne pouvait pas, par ailleurs, ne pas tenir : cela fait beaucoup de négations. Nombre d'événements subséquents y étaient inscrits, d'ailleurs presque tous négatifs.

La première des illusions stratégiques des dirigeants du parti consistait en ce fait qu'ils entretenaient à dessein une sous-estimation volontaire de l'énormité des conséquences du projet péquiste de la souveraineté-association. Un « Québec indépendant », « l'indépendance

du Québec » sont des notions claires et absolues, ne s'embarrassant pas de relativiser la conséquence globale d'un « Québec libre » pour les autres, soit la fin du Canada historique. La notion de « souveraineté », attribut juridique de l'indépendance des États au plan international, dit à peine moins. La contradiction s'insinue avec l'accolement à ce terme de celui d'association, les deux reliés par le trait d'union pour former l'amalgame conceptuel de « souveraineté-association ». Ainsi, on atténue déjà passablement l'idée simple et nue de l'indépendance. Tout au moins cherche-t-on à rassurer les inquiets d'un tel chambardement, n'allaient pas manquer d'argumenter les tenants du fédéralisme.

Ainsi dualisé, le nouveau concept tendrait à occuper un espace sémantique encore inconnu, quelque part entre l'État fédéral et la Confédération d'États. Dans les faits, il ne pourrait exprimer que le résultat historique d'une association négociée et libre, mais entre deux souverainetés déjà acquises. La partie, non encore souveraine, à une éventuelle association du genre doit donc d'abord obtenir ou conquérir sa souveraineté pour pouvoir, après coup et en un acte distinct, conclure un traité-contrat de type associatif.

Avec la fracture du Canada fédératif actuel, c'était l'autre aspect de l'énormité du projet constitutionnel du parti péquiste : prétendre forcer les responsables du tout dont on se sépare à un accord paritaire avec ceux de la partie se séparant mais dont la souveraineté ne serait proclamée qu'en étant simultanément raccordée en association nouvelle... C'était beaucoup ! La recherche d'un tel résultat supposait un extraordinaire esprit d'accommodement, devant même aller jusqu'à la magnanimité, chez la partie déjà souveraine et ainsi réduite, ou amputée, par la sécession.

Dans la lutte qui s'engageait, tout devenait faussé et s'obscurcissait même par la nécessité de devoir démontrer, envers et contre tous, le caractère seulement plausible d'une pareille proposition. Pour se rendre compte de la nature paradoxale de cette thèse, on n'aurait qu'à inverser les rôles : à se mettre du côté de la majorité dominante et invaincue, de laquelle il est attendu une telle générosité, une pareille hauteur de vues. Le cartésianisme conceptuel et le non moins célébré pragmatisme anglo-saxon n'y trouvaient précisément pas leur compte.

Chez les promoteurs du projet ne pouvait s'ensuivre qu'une « stratégie » fluctuante et plutôt fumeuse. Plus d'une fois en cours de route, des explications tardives et embarrassées n'auront guère servi qu'à accentuer la confusion d'origine en la faisant rebondir. Les tout premiers, les fervents de l'indépendance n'avaient pas lieu d'être satisfaits, qui tiraient surtout du côté de la « souveraineté », tandis que les plus modérés ou hésitants lorgnaient, pour se rassurer, vers la prudence de l'« association ». L'action hésitante du gouvernement se trouvait, tout le temps, soumise à deux majorités incertaines et difficilement compatibles. Les partisans péquistes subissaient mal qu'on complexifie ainsi leur foi, pourtant simple, en un Québec indépendant, tandis que l'électorat avait mis ce parti au pouvoir pour d'autres raisons que ce grand dessein, assez sympathique mais d'allure plutôt byzantine par ses explications.

Quant aux adversaires, ils avaient beau jeu de dénoncer un pareil projet d'hypocrisie, de déguisement, de fourberie, etc., cachant mal un noir complot « séparatiste » pour briser le Canada !

Mais ils avaient tort. Le plus grand nombre des principaux dirigeants péquistes, au parti comme au gouvernement, en étaient venus à croire sincèrement en la cohérence et en la validité de l'option présentée. Ils la louaient pour son côté modéré et rationnel puisque, sa réalisation satisfaisant le Québec, le Canada lui-même ne pourrait qu'y trouver son propre bien ! Puisque tout le monde aurait finalement besoin de l'association, pourquoi ne pas la donner en prime, et d'un seul coup, avec la souveraineté ? Et surtout, ce serait la fin des chicanes : Maîtres chez nous (et Maîtres chez eux, par implication), d'Égal à Égal (donc, *To each his own*)...

La stratégie de l'étapisme à ses origines, en 1974, était défendable pour une autre raison que son gradualisme prudent. Elle devait permettre au parti de prendre le pouvoir, puis à un gouvernement péquiste de pouvoir décider, en force et au moment favorable, du référendum déclencheur des grandes manœuvres constitutionnelles. Mais elle avait trop bien réussi : le Parti québécois avait pris le pouvoir un scrutin électoral d'avance ! Il était ainsi poussé dans une tout autre logique, celle d'un gouvernement en action, forcé de marchander constamment la confiance populaire sur toutes espèces de questions, à part celle de son grand objectif qui restait la raison d'être proclamée du parti.

Cette logique l'enserrerait dans un dilemme latent dont il ne se rendrait manifestement pas compte. Ou ce « bon gouvernement » réussissait à l'intérieur, et il donnait ainsi la preuve qu'il n'était guère besoin de changer de régime, tout en contribuant à le légitimer dans l'intervalle ; ou il réussissait moins bien et se trouvait à affaiblir, dans la même mesure, sa « crédibilité » et le pouvoir d'attraction de l'option, malgré tout risquée, qu'il proposait. D'une façon ou de l'autre, la politique du pouvoir en exercice engloutirait petit à petit l'objectif de l'indépendance.

Le Parti québécois n'a jamais été « séparatiste » : c'était pourtant l'épithète teintée d'injure dont le stigmatisaient les adversaires au Québec et toute l'opinion publique dans le reste du Canada. Les péquistes ne cherchaient pas directement la séparation du Canada mais la sécession de l'État fédéré du Québec de l'ensemble fédératif canadien afin de pouvoir conclure un nouveau pacte d'association avec ce qu'il en resterait : un réaménagement donc, non une rupture. Jamais on n'aura vu un « séparatisme » aussi timide et autant désireux de réparer par avance un dommage qu'il ne veut pas causer.

Mais dans le camp d'en face, perception et condamnation ne tenaient toujours qu'en un seul mot à honnir : séparatisme. Quelque peu extrapolée, la conséquence nette devenait celle de la fin du Canada par cette rupture insoutenable. Le couple souveraineté-association n'était donc qu'un camouflage conceptuel pour faire passer une opération « séparatiste » de division. Jamais l'abîme perceptif entre les « deux solitudes » n'avait été aussi large puisque les péquistes cherchaient sincèrement à faire le Québec sans défaire le Canada - tout en s'extrayant de celui-ci toutefois.

Oublions toute cette logomachie, au moins apparente, pour garder ce bon vieux mot, central et synthétique, *d'indépendance*. Il est des indépendances, spécialement nombreuses à

notre époque, qui furent assez facilement acquises en chaîne dans le vaste processus de dislocation des anciens empires coloniaux. Mais l'obtention de l'indépendance, par sécession ou séparation à l'intérieur d'un État souverain, fédératif ou unitaire (là n'est pas la question), devient d'une réalisation bien autrement ardue. Cette forme-là d'indépendance doit s'arracher d'une façon ou de l'autre ; elle n'est jamais octroyée plus ou moins gracieusement, comme peut finir par y consentir la lointaine métropole d'un empire colonial en déclin.

D'un mot, c'est un fait de nature *révolutionnaire*, quelque précaution qu'on prenne pour éviter toutes espèces de recours à des moyens de violence. Révolutionnaire, parce qu'il s'agit d'un phénomène *anti-système* : il attaque le système au cœur même de son arrangement fondamental, en l'occurrence le principe fédératif. À part la constitution soviétique, fort nominale ou fictive au moins sur ce point, les constitutions fédératives ne prévoient aucun droit de sécession des États fédérés.

Extrêmement rares, les accessions à l'indépendance ne s'enclenchent et ne se soutiennent que par un acte d'opposition toute radicale, puisque encore une fois « anti-système » et mettant en péril la perpétuation même & système étatique d'origine. C'est la plus forte des offensives internes que puisse subir un régime d'État. D'autre part, les forces qui l'animent ne peuvent maintenir ou augmenter leur puissance de frappe que dans et par des positions d'attaque de plus en plus affirmées contre l'autorité centrale. Si donc une faction indépendantiste prend le pouvoir dans un État fédéré (notre cas), elle ne conserve sa force oppositionnelle qu'au point où celle-ci peut maintenant jouer au maximum, soit en faisant l'indépendance le plus tôt possible comme étape logique suivante. Mais dès lors que l'arrivée au pouvoir n'est pas liée à la proclamation, sans trop tarder, de l'indépendance, le projet de celle-ci s'estompe et a déjà commencé à se dissoudre...

Le Parti québécois fit mieux dans le moins : par deux fois, en 1976 et 1981, il réussit à s'installer au pouvoir à la condition explicite de ne pas proclamer, de ce fait, l'indépendance. C'était, a-t-on dit plus haut, un moyen assez sûr de laisser voir qu'on peut s'en passer et, même, de légitimer, par la pratique, un statu quo rejeté en principe. Gagner sans livrer bataille décisive... ; sortir du système, sans le vaincre ni pouvoir le détruire, tout en continuant d'y fonctionner et d'en attendre les avantages... C'était trop espérer de la providence des peuples en mal d'indépendance nationale.

J'ai parfois pensé qu'avant le référendum, qui allait mettre tout le monde en état d'alerte, la relative modération de tous les pouvoirs fédéralistes au Canada se fondait sur leurs perceptions peu flatteuses des mouvements « stratégiques » des dirigeants péquistes. C'est au moins un point sur lequel ceux-ci n'échouèrent pas complètement : en s'efforçant de régulariser par avance un processus dont ils s'obstinaient à nier la portée proprement révolutionnaire, ils finirent par presque rassurer tout le monde, même les adversaires ! Le radicalisme des « purs » ou des futurs « orthodoxes » n'a jamais été que verbal et d'intention attentiste. Quant au président du parti, surtout en sa qualité dominante de chef du gouvernement, il rétablissait, le besoin étant, la juste mesure de l'association *avec* la souveraineté.

Pour réussir, le grand projet péquiste aurait eu besoin d'être accompagné par d'autres facteurs de désintégration : un « état de fatigue » beaucoup plus grand de la fédération comme système, une inconscience aveuglante chez les responsables de son fonctionnement et de son maintien, le tout dans une évolution de décomposition, que des sociologues qualifient d'« anomique », etc. Bref, il eût fallu une situation irréaliste pour que la velléité centrifuge du gouvernement d'un État fédéré ait eu bien davantage d'efficacité. Dans toute cette histoire, au lieu d'avoir allumé la grande flamme de l'indépendance, nous n'aurons laissé échapper que des flammèches par-ci par-là.

2. Il n'y a pas d'indépendance tranquille

[Retour à la table des matières](#)

Pendant une vingtaine d'années, nous avons beaucoup parlé de l'indépendance. L'idéologie indépendantiste, qui n'a pas commencé avec la fondation du Parti québécois, a toujours été très forte sur le *Pourquoi* de l'indépendance, moyennement convaincante sur son *Quoi* quand elle serait acquise, et pas du tout forte, ni convaincante, sur son *Comment y arriver*. J'ai toujours hésité à citer ou à commenter le texte *Comment se fera l'indépendance (1971)* par les trois gros canons du PQ en 1971, René Lévesque, Jacques Parizeau, Camille Laurin. (Il s'agit d'interviews des trois hommes avec Robert Mackenzie du *Toronto Star*, du 6 au 15 novembre 1971. Il fut publié, un an après, sous le titre indiqué et distribué comme matériel de propagande du parti.) Il s'agissait d'un texte typique de *wishful thinking*.

Vainement, on attendra des années que la pensée stratégique de ce parti, devenu le gouvernement depuis 1976, s'affine quelque peu pour lancer un scénario quelque peu plausible sur cette « accession à la souveraineté ». L'introduction de la clause référendaire dans le programme du parti, à partir de l'historique congrès de 1974, montrait que l'indépendance projetée devrait d'abord être acquise démocratiquement en tentant, par consultation populaire, de fonder une légitimité québécoise se dressant en contradiction avec la canadienne. Cette très valable précision sur la nature démocratique du processus permettrait d'abord de conquérir le pouvoir afin de tenir le référendum, ce qui allait se faire en deux temps, en novembre 1976 et en mai 1980.

Mais, encore une fois, par le franchissement de la première « étape » de 1976, l'activité gouvernementale devenait la première servie et devait encore se mettre au service prioritaire de la population en général - et non de l'idée, du projet, ou de l'option de l'indépendance. Autrement dit, le gouvernement péquiste était entré, pas du tout subrepticement, dans la contrainte de l'activité gouvernementale au jour le jour, et non dans la dialectique de

l'indépendance à faire au plus tôt, selon le processus dit plus haut. Beaucoup de monde espérait que le Livre blanc sur la Nouvelle Entente, annoncé depuis longtemps et qui finit par être lancé en novembre 1979 à quelques mois de la tenue du référendum, fournisse quelque éclair d'inspiration stratégique sur le Comment pourrait bien pouvoir se faire la nouvelle entente de la souveraineté-association.

Une fois de plus et mieux que par le passé, le Pourquoi était bien argumenté dans l'optique québécoise, le Quoi (la souveraineté-association en action) manquait de cohérence, n'avait qu'une faible force persuasive ; mais le Comment... ! Je fis à l'époque un court article pour signaler au moins cette vacuité persistante dans la pensée d'un grand parti qui y avait pourtant mis le temps pour répondre aux attentes de tout le monde ; et je laissai à d'autres le soin de faire des critiques plus enveloppantes de l'ensemble du document.

Il n'était certes pas indifférent de savoir à quoi (*la question* toujours inconnue...) nous serions requis de voter Oui. Et surtout d'apprendre si le processus dans lequel on nous embarquait pourrait aboutir à quelque chose de faisable : beaucoup de citoyens n'allaient pas se satisfaire de rendre seulement hommage à un objectif désirable. À supposer que, contre toute probabilité, se dégagerait une claire majorité pour le Oui, ce serait certes une situation nouvelle créée, mais le plus dur serait encore à venir : la négociation avec d'autres de l'entente proposée. Les autres parties (car elles étaient plurielles : un gouvernement central et neuf autres gouvernements provinciaux) consentiraient-elles à négocier ?

Elles avaient fait chorus pour signifier qu'il n'en était absolument pas question, en particulier le premier ministre du Canada ayant dit fermement qu'il n'avait pas de mandat pour négocier à ce sujet et qu'il n'avait surtout pas l'intention d'en demander un. Il s'agissait d'une profonde détermination chez tous ces messieurs et non pas d'une mesure d'intimidation pour influencer le choix des Québécois. Sur cette question par-dessus tout capitale, le Livre blanc passait vite, invoquant des résultats de sondages, des témoignages d'hommes publics sur l'obligation morale de négocier en de telles conditions. Pour les auteurs du Livre blanc (p. 87), ne subsistait pas le moindre doute qu'« il y aura donc trois ou quatre « tables » de négociation : pour le transfert des pouvoirs et des ressources, pour l'association et les questions connexes, pour l'actif et les dettes ... »

S'il est un domaine où la pensée péquiste se fait moniste et abandonne sa haute spécialité du *deux dans un* (la souveraineté + l'association = l'indépendance ; élections pour le pouvoir + référendum sur la nouvelle entente = un statut d'Égal à Égal), c'est bien dans la perception mentale qu'elle se fait de la réalité complexe du Canada. À vrai dire, les péquistes ne diffèrent pas de la plupart des Québécois, nationalistes ou pas, tous enclins à considérer le Canada-moins-le-Québec comme un tout formant une seule entité politique et comme régie par un seul système de gouvernement. C'est normal, l'histoire, la langue, la culture nous ont habitués à considérer la politique canadienne ainsi. Mais cette simplification déforme la réalité majeure de l'organisation politique, en particulier quand il s'agit de négocier, selon le mode intergouvernemental, des modifications aux structures étatiques. Tous les gouvernements des États fédérés sont en cause avec celui de l'État central quand il s'agit de statuer sur l'ensemble qui les a réunis.

En l'occurrence, cela donne dix unités à part le Québec neuf États fédérés dits « provinces », allant de la naine Île-du-Prince-Édouard au géant Ontario, plus un fort État central responsable du maintien de la totalité de l'État fédéral. On remarquera que je n'invoque pas ici la juxtaposition des régionalismes *from coast to coast*, ni la charge des « intérêts » divers qui les nouent entre eux, mais seulement les entités politiques distinctes s'estimant aptes à négocier une nouvelle entente avec celle qui, depuis peu, la réclame. Les seules difficultés techniques, qui auraient surgi dans la constitution du statut de l'autre partie (« le reste du Canada »...) afin de négocier avec la partie du Québec auraient eu de quoi empêcher la tenue même d'une négociation. Mais comme la volonté de ne pas négocier était, plutôt, unanimement affirmée, l'hypothèse ne s'en serait même pas posée. Dès le départ, l'idéologie péquiste procédait d'une confusion faussement simplificatrice en prônant une entente, *une à une*, entre deux parties dont l'une, la plus forte d'ailleurs, était une multiplicité complexe et non un bloc unitaire.

Juin 1979 : à l'ouverture du dernier congrès général du PQ précédant le référendum, je rencontre par hasard un confrère universitaire qui occupait depuis un certain temps un poste supérieur dans l'organisation du PQ. « C'est inouï le nombre d'adversaires que ce parti peut avoir ! », m'avoue-t-il d'un air accablé. Et de me raconter la dernière intrigue de clocher au sujet de l'élection à un poste clé d'une instance décisive afin de circonvenir, à ce moment spécialement critique, l'autorité du président du parti, à ce moment-là également premier ministre du Québec.

Les journaux ayant fait écho à ces manœuvres, il n'y avait pas lieu d'en être étonné. Mais jusque-là, mes spéculations « stratégiques » sur la grande lutte, qui s'engagerait sous peu, portaient principalement sur la force de l'énorme camp des adversaires extérieurs au PQ : tous les pouvoirs et tous les partis politiques au Canada, tous les autres partis québécois et les organismes ad hoc créés au Québec pour la défense de la cause fédéraliste menacée. Quatre fois plus petit et moins nombreux que l'ensemble canadien, un Québec, lui-même divisé en deux, pourra-t-il jamais forcer la négociation avec un Canada global et massivement unanime sur son refus absolu d'y consentir ?

Même le schéma numériquement brut d'un gouvernement contre dix n'était pas exact. Il fallait corriger et parler d'une moitié d'un contre dix et demi (pour tenir compte des opposants fédéralistes au Québec). Et cette « moitié » prônant la souveraineté-association ne présentait même pas une solidité inentamable sous la direction d'un parti au pouvoir - à preuve les luttes internes de méfiance et d'influence qui s'y livraient encore à cette heure particulièrement cruciale.

Pour toutes ces raisons, à partir de ce moment, ne m'abandonnera plus la conviction qu'il serait humainement impossible à René Lévesque de lever dans la population québécoise un appui démocratique tel qu'il puisse renverser tant et de si forts obstacles intérieurs comme extérieurs. Car c'était bien son dernier et décisif « obstacle » : devoir persuader un peuple, qui ne se sentait pas tellement malheureux au fond, que ça vaudrait vraiment le coup de rouvrir le

contrat constitutionnel le régissant depuis plus d'un siècle pour le remplacer par un autre présumément plus avantageux.

Au Québec, on n'admet guère que la conscience politique au Canada anglais (et, à un degré moindre, chez les Québécois fédéralistes) procède à l'inverse de celle qui prévaut au Québec francophone (et qu'illustrent spécialement les souverainistes). Dans le premier cas, l'unité politique transcontinentale est posée comme une valeur intangible de vie commune, susceptible d'être enrichie par l'expérience culturelle québécoise, dans le second, l'entité québécoise est posée comme une valeur fondamentale d'authentification collective, capable d'un plus grand épanouissement hors de l'ensemble canadien l'intégrant. Comme telles, ces deux perceptions sont inconciliables, mais elles se fondent dans la réalité vécue, au plus ou moins grand bénéfice de la première tant que subsiste un Canada fédératif comprenant l'État fédéré du Québec.

Du point de vue fédéraliste, le programme de la souveraineté-association ne pouvait conduire qu'à *la pakistanisation du Canada*. Aucun gouvernement central n'acceptera jamais d'abandonner les Maritimes à une dérive atlantique : c'est la vérité brute, dans sa double réalité géo-politique et géo-économique.

L'autre dimension, la géo-stratégique, rappelle que nos grands voisins du sud sont fort satisfaits du Canada tel qu'il est. Le moins qu'on puisse dire est que leur grande métropole financière aussi bien que leur capitale fédérale montreraient beaucoup de « nervosité » devant l'inconnu de l'établissement d'une république québécoise sur les bords du Saint-Laurent.

Depuis la Révolution tranquille, les cercles d'influence aux États-Unis comme au Canada anglais ont fait montre de beaucoup de sang-froid (caractère positif de l'indifférence ?) au sujet du *Quebec Problem*. D'inopportunes mises en garde ou des menaces à peine voilées auraient pourtant pu avoir l'effet de gouttes d'huile sur un feu couvant à peine. Entre le Québec et ses deux grands voisins, pas le moindre courant de xénophobie ne circula d'un côté comme de l'autre. Et l'idéologie socio-économique du PQ au pouvoir n'avait pas de quoi effaroucher la Maison-Blanche ni Wall Street. En particulier, le programme péquiste mentionnait explicitement qu'un Québec souverain maintiendrait la solidarité des alliances militaires nord-américaines.

Mais si, par hypothèse, la « non-révolution » québécoise avait fait sa mutation révolutionnaire, il en eût été certes tout différemment. Déjà peu sympathique envers cette tendance *fractionnaliste* risquant sérieusement de *déstabiliser* son grand voisin nordique, Washington aurait été la seule puissance extérieure à pouvoir empêcher cette « révolution » ou, à la limite et à la longue, à peut-être l'officialiser mais selon les exigences strictes et les propres garanties de sa sécurité continentale. Dans ce dernier cas, il n'y aurait donc guère eu davantage d'« indépendance » effective que dans le premier. On sait déjà la véritable mesure de la politique de défense du Canada en situation de guerre froide.

Ce rapide rappel de la position géo-stratégique du Québec voulait seulement indiquer que la cause d'un Québec indépendant n'aurait pas pu compter sur la neutralité bienveillante de son grand voisin qui se trouve être le plus puissant État du monde. Ainsi se complétait le cercle des obstacles et des adversaires potentiels de cette cause. La France?... Jusqu'à maintenant, elle n'a fait qu'endosser de façon équivoque le cours, lui-même ambigu, de la politique constitutionnelle des gouvernements québécois d'avant ou d'après 1976. Dans l'hypothèse, et dans cette seule hypothèse, d'une détérioration générale de la situation, elle aurait pu prendre la tête, aux Nations unies, des États francophones et ex-colonisés pour protester comme le sort qui aurait été fait à une « révolution » québécoise étouffée ou réprimée. Rien de plus, et qui n'aurait pas changé quoi que ce soit...

Ces perspectives d'internationalisation de la Question du Québec, pour être fort peu rassurantes, restaient tout de même pensables. Et, à ce titre, elles devaient entrer dans les calculs des promoteurs de l'indépendance québécoise. On peut être sûr que René Lévesque, internationaliste de vision et américanophile d'instinct, a déjà jonglé là-dessus. A l'époque préhistorique du RIN, Pierre Bourgault ne se laissait pas arrêter par ces vétilles. Monsieur Ford n'a-t-il pas besoin de vendre ses automobiles au Québec ? Et si le Pentagone se faisait menaçant, il n'y aurait plus qu'à faire comme Nasser, qu'à couler des bateaux dans la Voie maritime du Saint-Laurent ! Des boutades de cette sorte sont une façon de s'interdire de penser sérieusement au destin collectif d'un peuple qui, à la possible exception des Berlinoises de l'Ouest, est le plus étroitement dépendant de l'économie américaine, et qui occupe, en outre, une position géo-stratégique incomparable pour la sécurité nord-américaine.

Mais les obstacles majeurs et immédiats à l'accession à la souveraineté du Québec se situaient à l'intérieur des frontières canadiennes. Ils auraient consisté dans le refus en bloc de toutes les autorités canadiennes, fédérale et provinciales, à consentir à des accords d'association même si, à l'extrême rigueur, il avait fallu reconnaître une souveraineté nouvellement acquise du Québec, hypothèse initiale fort peu probable. Ce qui renvoie, une fois de plus, à la position de refus des négociations qu'aurait proposées le gouvernement du Québec après une victoire hypothétique au référendum.

Il reste à disposer de l'argument que le statut légal du référendum - il n'a pas été contesté pour inconstitutionnalité - constituait la reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple québécois. Exact, la négation d'un pareil droit est insoutenable dans une société politiquement civilisée et indéfendable devant la communauté internationale. Mais, au-delà de ce principe, que serait-il resté de la force persuasive d'un Québec réclamant, en outre, l'association ? On ne peut imposer les termes d'une négociation par la même opération qu'on en prédétermine l'issue ; on n'obtient pas un statut de souveraineté si l'autre partie, non vaincue, n'a pas un intérêt réel à le reconnaître ; on ne contraint pas la partie la plus forte à s'associer sur une base paritaire si elle s'y refuse absolument ; etc.

Même si l'autre partie n'avait été que le gouvernement central, les gouvernements des autres provinces auraient au moins gardé le droit de ratification de l'accord ; et selon quelles règles de majorité qualifiée, ou d'unanimité ? L'hypothèse n'est que théorique, car il n'y aurait pas eu d'accord puisque, c'est ma conviction, il n'y aurait même pas eu de négociation sur la

base du double principe de la souveraineté-association. Ottawa ne se serait pas présenté aux « tables » de négociation, chères aux auteurs du Livre blanc du Québec. La capitale centrale aurait eu beau jeu de contester, sinon le principe du référendum, du moins ses modalités, la nature de la question, l'insuffisance de la majorité dégagée, etc.

Aucun gouvernement canadien ne s'estimera jamais « mandaté » pour négocier ce qui ne peut être perçu que comme une opération de démantèlement du Canada. Pour appuyer un refus aussi catégorique, au besoin un gouvernement central serait allé chercher dans le reste du Canada un mandat explicite contraire (et on pourrait présumer que la Question posée aurait été ultraclaire !). L'éventuelle majorité du sous-ensemble québécois aurait été noyée dans la majorité contraire du plus vaste ensemble : voir le plébiscite sur la conscription pour le service outre-mer en 1942.

Alors, quoi ? - Rien du tout ne se serait passé, le statu quo restant toujours inerte, aucune partie n'étant encline à poursuivre par la guerre civile... Le maximum de déférence auquel aurait pu consentir un gouvernement central dans de telles circonstances aurait été de prendre bonne note du résultat référendaire au Québec, avant de mettre en chantier une éventuelle réforme constitutionnelle de la fédération. Le premier ministre canadien de l'époque n'eut pas cet esprit de déférence. Ainsi qu'on l'a dit, détournant le sens du référendum du 20 mai 1980 et comme s'appropriant d'une main de fer le principe fédératif lui-même, il força sa propre réforme envers et contre tout et tous. Au bout du processus, la province récalcitrante et par trop ambitieuse dut rentrer dans le rang, n'ayant d'autre résistance à opposer que de crier qu'elle n'acceptait pas cet isolement forcé puis de poursuivre une guérilla judiciaire où elle n'est que rarement gagnante et que sur des questions partielles.

3. Les erreurs du PQ ne sont pas les fautes des Québécois

[Retour à la table des matières](#)

On peut établir à trois degrés d'intensité la ferveur que les péquistes vouaient au Québec à l'époque du référendum. Il y avait d'abord les purs de l'indépendance (point), puis les modérés de la souveraineté-association probablement les plus nombreux, enfin les minimalistes d'un fédéralisme réformé et plus avantageux pour le Québec. Tout ce monde cohabitait selon son gradualisme et ses nuances, n'ayant pas à se convaincre qu'au moins le résultat d'une réforme fédéraliste serait atteint. D'ailleurs, beaucoup d'adhésions au parti avaient été suscitées par les espoirs déçus d'une réforme en laquelle on n'espérait plus depuis une vingtaine d'années qu'elle était à l'ordre du jour. En 1972 un haut fonctionnaire québécois, qui allait devenir un ministre péquiste de tout premier plan, me confiait : « À moins que les gens d'Ottawa ne craignent que le gouvernement du Québec aille jusqu'à la

séparation incluse, ils ne bougeront pas pour une véritable réforme du système fédéral. » Une conviction de cet ordre avait de quoi cimenter une large union stratégique de ces trois groupes de partisans pro-Québec à des degrés d'intensité variables.

Ce n'est pas une mauvaise attitude de combat que de se rassurer par avance du moindre résultat que la bataille donnera sûrement. L'explosion de rage péquiste, à l'automne 1981, découla de la privation même de ce minimum. Mais il n'était pas déraisonnable en 1968, en 1974, en 1976, en 1980 de tenir au moins un résultat minimal comme certain. Et à moins de l'essayer, on ne saura jamais si l'on peut obtenir davantage. À l'autre pôle, les croyants de l'indépendantisme fumaient leur opium de l'irréversibilité historique du phénomène : on n'avait qu'à *vouloir* l'indépendance autant qu'on y croyait ! Entre les néo-fédéralistes minimalistes et les indépendantistes maximalistes, les souverainistes-associationnistes occupaient un large centre de modérés et de présumés réalistes qui faisaient avancer l'idée de l'option. Bref, au pouvoir comme dans l'opposition, le Parti québécois continuait à rouler, à ses risques et périls, comme une grosse machine à commande *idéocratique* (selon un néologisme emprunté à Raymond Aron).

C'était peut-être sa noblesse, mais aussi sa faiblesse. Ce parti a toujours employé trop de temps à chercher laborieusement ce qu'il comptait faire au juste. Il ne pouvait avouer se contenter par avance du minimum constitutionnel comme les libéraux, ou n'aspirer qu'au maximum comme les idéalistes décrochés du réel. La voie mitoyenne était d'ailleurs celle du fondateur dès le départ, en 1967-1968, du Mouvement souveraineté-association. Elle continuait de s'imposer, permettait de conforter les indépendantistes par le premier terme de souveraineté et de rassurer les néo-fédéralistes de la tendance « statut particulériste » par celui de l'association. Et l'étapisme huilait tout cela, en élargissant encore les clientèles populaires en train de se lasser du gouvernement libéral. Mais, pendant les années du pouvoir, l'idée nue de l'indépendance trouvait d'autant moins son compte dans le parti qu'on n'en parlait plus guère qu'en chuchotements confidentiels entre anciens combattants rinistes.

Ce serait manquer d'élégance que de relever, une à une, les « illusions » qu'ont entretenues les membres bigarrés d'une formation agglomérée à l'enseigne du nécessaire idéalisme de l'affirmation collective. La longue marche vers le pouvoir, puis la plus qu'honnête performance gouvernementale du parti entre 1976 et 1980 avaient assez montré qu'il n'était pas habité que par des consommateurs de chimères. Mais n'était pas moins certaine cette part d'imaginaire dans les grands rêves en équilibre par lesquels l'idéologie péquiste projetait l'image d'un nouveau Québec indépendant.

On reconnaissait les difficultés, on identifiait assez correctement les obstacles ; mais on n'admettait pas que les unes et les autres soient infranchissables. On n'acceptait pas que, consulté selon les formes, le peuple québécois puisse ne pas accorder son appui au moment décisif - renversant ainsi des tendances constantes de vingt ans de sondages et de quinze ans d'élections générales. Les membres de ce parti, si différent des autres, étaient particulièrement fiers d'avoir créé une grande chance historique, la première, peut-être l'unique : raison de plus pour ne pas la rater !

La preuve que les péquistes se sentaient prêts à exercer un pouvoir en plénitude n'avait-elle pas été administrée par le fait de cette première conquête du 15 novembre 1976 ? Il ne restait plus qu'à rendre ce pouvoir efficace et donc, en totalité, encore plus désirable. Si tout va bien et avec un peu de chance, des intendants avisés de la chose publique et de bons courtiers de la richesse nationale deviendront naturellement des agents de transformation historique ; et par eux, le Québec accédera enfin à l'ère des indépendances.

Seulement, il eût encore fallu un autre conditionnement extérieur et bon nombre de chances inouïes au plan tactique pour y parvenir - si, toutefois, mon propos général ne dérape pas trop ! Épingler telle ou telle « illusion » ferait donc perdre de vue le plus important, soit cette espèce de dôme d'imaginaire politique, sous lequel une jeune génération de Québécois au nationalisme conséquent s'était retrouvée : du fait que l'indépendance s'imposait, elle se ferait nécessairement ! Cette croyance reposait sur le postulat, nourri de désirs, qu'un référendum portant sur la question nationale ne pourrait être que gagné. Le postulat renvoyait à une seule question, pertinente et redoutable : les Québécois voudraient-ils de façon suffisamment forte et continue leur indépendance pour au moins commencer à la faire, avec les convictions et moyens dépendant d'abord d'eux ? Rien ne le laissait prévoir. Plutôt, tout laissait prévoir le contraire.

Malgré tous ses efforts de rationalisation et d'explicitation (en programmes, manifestes, déclarations, etc.), le Parti québécois a toujours donné l'impression d'une vaste entreprise d'improvisation, à la recherche de son point de moindre oscillation interne qui devait, en outre, coïncider avec celui de la plus grande force magnétique sur la population. Des bouffées lyriques aidaient à propulser un pareil mouvement dont le dynamisme, une fois de plus, servait mieux l'opposition revendicative que l'austérité du pouvoir en exercice. Mais « le peuple » ne manque pas de sentir les contradictions et incompatibilités des équipes dirigeantes. Il les tranche à sa façon en maintenant le plus de ce qui ne lui apparaît pas encore nécessaire d'en changer. C'est sa façon à lui d'être, à son tour, déconcertant et, sans le vouloir expressément, de « se venger » peut-être de ceux qui l'avaient un peu trop sollicité.

L'expérience constitutionno-référendaire du PQ valait d'être tentée, comme le parti, d'exister. Il y avait assez longtemps que la symbolique indépendantiste traînait dans les coulisses de la conscience nationale sujette à l'assoupissement. Désormais, on saura. Après le réveil de 1960, il devenait utile et même nécessaire de connaître un second souffle de vitalité culturelle et démocratique. Par exemple, ses premiers apports consistaient en l'application de politiques cohérentes, quoique tracassières en certains détails, sur le problème linguistique et sur les comportements électoraux convenant à des esprits civilisés. Grâce au parti péquiste, une nouvelle génération de personnalités politiques avait fait son entrée en politique. Par l'instrument qu'elle s'était forgé, elle avait opportunément pris la place d'une Union nationale qui, à partir de la mort de Daniel Johnson, deviendra tôt déphasée et de moins en moins utilisable.

C'est par l'évocation des résultats du 20 mai 1980 que nous aurions pu commencer. Ou peut-être même par la considération de cette question, préalable et d'apparence incongrue : le gouvernement péquiste aurait-il pu renvoyer à plus tard le référendum annoncé dans le cours

d'un premier mandat ? Il ne le pensa pas. C'était son premier grand risque sans doute calculé, l'autre étant le libellé de la question à poser toujours englobée de mystère.

Le gouvernement avait attendu d'avoir atteint les trois quarts de son mandat pour commencer à battre le tambour avec la sortie du Livre blanc et la publication de la question tant attendue. Cette non-précipitation pouvait être considérée comme l'indice d'un manque de confiance en son étoile. La consultation elle-même était enfin programmée au printemps, le 20 mai ; elle serait précédée d'un grand débat à l'Assemblée nationale en mars.

Alors que le gouvernement Lévesque avait dépassé sa propre prévision de tenir le référendum à mi-mandat, à Ottawa le gouvernement Trudeau avait étiré le sien au maximum avant de connaître la défaite devant les troupes de Joe Clark au début de l'été précédent. Mais voilà qu'au moment de sonner les grandes manœuvres référendaires, le premier ministre conservateur est soudainement battu en décembre ; que Trudeau, démissionnaire de leadership, rappelle la décision de sa retraite ; et qu'il redevient premier ministre du Canada le 18 février 1980, récoltant 74 des 75 sièges au Québec ! Quelle extraordinaire remontée, mais aussi quelle déveine pour le Parti québécois ! Comme si cette formation n'avait déjà pas assez de redoutables adversaires...

Il était trop tard pour modifier le calendrier référendaire c'eût été accepter la défaite par défaut, la plus humiliante de toutes. D'ailleurs, pouvait-on se dire en stimulant l'ardeur des troupes, une grande partie du ressentiment anti-fédéraliste ne provenait-il pas du « fédéralisme à la Trudeau » ? Les Québécois seraient donc amenés à se prononcer sur leur régime politique au moment où un de leurs fils prestigieux était à la gouverne dans chaque capitale : quoi de plus franc ? Ce sera - ce fut - une belle bagarre, en effet, avec Claude Ryan à la tête des forces fédéralistes au Québec. La grande trinité locale Trudeau-Lévesque-Ryan s'était complétée juste à temps pour les manœuvres historiques du grand Choix.

Les états-majors péquistes estimèrent correctement que le plus grand risque de perdre cette bataille, avec un Trudeau solidement réinstallé à Ottawa, était malgré tout moindre que celui d'une dérobade sans gloire, qu'au surplus militants péquistes et adversaires fédéralistes n'auraient pas pardonnée. Ainsi qu'il a déjà été dit, ce sont plutôt les conséquences à longue portée d'un référendum perdu en quelque hypothèse que les dirigeants péquistes avaient sous-estimées ou ignorées volontairement. D'autre part, aucun gouvernement, fût-il plus machiavélique que la direction péquiste, n'aurait pu rendre admissible une pareille reculade devant un combat dont il avait pris l'initiative et qui avait été annoncé depuis si longtemps.

Les résultats du 20 mai 1980 ne comportèrent pas la moindre surprise ; ils tombèrent dans la bonne moyenne des tendances à long terme depuis 1960, à moyen terme depuis 1976, à court terme depuis l'automne 1979 : tant de sondages, d'analyses et de recoupements divers, surtout dans la dernière période, nous y avaient préparés. Une participation record de 85,6% avait montré que le peuple québécois s'était senti davantage concerné que dans les consultations électorales habituelles. Un résultat net (59,6% pour le Non ; 40,4% pour le Oui) ne laissait guère de place à des interprétations spacieuses, tout en n'ayant pas de quoi accabler

de honte le camp des vaincus. Trois Québécois sur cinq avaient opté pour la négative, deux, pour l'affirmative : ce qui ne constituait pas un échec écrasant pour les péquistes.

Il était naturel, nullement « raciste », qu'on ait cédé à la tentation, dans les circonstances particulières d'un pareil milieu culturel, de départager selon la langue les choix des citoyens québécois. Une fois de plus, comme il l'avait fait dans le passé pour d'autres interprétations serrées ou contestées, l'analyste Maurice Pinard eut le dernier mot : 52% de francophones auraient dit Non, ce qui laissait 48% en faveur d'un changement, soit pour l'option proposée de la souveraineté-association, pour l'indépendance tout court ou pour la réforme néo-fédéraliste.

Le peuple québécois de langue française « ne s'est pas dit Non », selon la formule tendancieuse ; il s'est dit Non *et* Oui selon sa propre tradition séculaire. Électoralement, ne venait-il pas de dire Oui à Trudeau (sans dire Non à Lévesque) le 18 février 1980 ; comme il dira Oui à Lévesque (sans dire Non à Trudeau, mais lui envoyant un certain signal avertisseur ?) le 13 avril 1981 ?

Ce n'est pas la question *telle que posée* (un mandat pour négocier... ; un second référendum en cas d'un premier accord...) qui a été défaite : en d'autres circonstances, elle aurait pu rallier une majorité décisive tant elle était accommodante en sa forme et en son contenu. C'est *l'option derrière la question* qui le fut, comme furent aussi vaincus ceux qui l'avaient proposée. On se souvient de la simplification de l'argument des adversaires pendant la campagne : « Sortir ou non du Canada..., etc. » La défaite d'un parti qui, au gouvernement, avait demandé d'approuver une option était certaine ; mais ce n'était pas celle d'un peuple, d'une société politique, de ses citoyens de toutes origines.

On n'a pas assez souligné qu'il fut à l'honneur des milieux indépendantistes, ayant marqué durement le coup, de n'avoir pas prolongé indûment des sentiments revanchards ou masochistes. Dans le camp péquiste, les fervents militants de la base étaient plus durement touchés que leurs dirigeants à l'Assemblée nationale. Ceux-ci pouvaient toujours compenser par l'exercice du gouvernement, en attendant, ce qu'ils ignoraient alors, de s'y voir confirmés, moins d'un an plus tard, pour un autre mandat.

La vraie grande défaite du gouvernement péquiste et, à vrai dire, de tout le courant nationaliste depuis 1960 viendra un peu plus tard, à l'automne 1981. Il paraîtra alors patent que l'initiative référendaire avait ouvert la brèche permettant à la réforme constitutionnelle de Trudeau de passer. C'est sans doute l'aspect le plus cuisant de la défaite du projet péquiste : après une si longue préparation, patiente mais aussi turbulente par moments, devoir éprouver maintenant la totale désillusion d'une occasion historique perdue et, pis encore, détournée au bénéfice du pouvoir avec lequel on voulait - pour employer un euphémisme - « prendre de la distance »...

Il y a dans le péquisme une lenteur d'évolution qui le préserve finalement dans la perpétuation de ses crises chroniques. À partir de la fondation du parti en 1968, il aura pris six ans pour se donner une stratégie de lutte avec *l'étapisme* (1974), onze ans pour intégrer sa

stratégie au corps de doctrine avec le Livre blanc et la Question (1979). Au pouvoir, il attendra encore trois ans et demi d'un premier mandat, pourtant favorablement apprécié par la population, pour prendre le risque, devenu nécessaire, d'une consultation populaire sur l'option qui lui avait donné naissance. Enfin, il prendra autant de temps qu'un second mandat, malheureux à tous égards, pour que son chef débride enfin la « plaie » originelle de la défaite du 20 mai 1980.

Ce n'est pas récrire l'histoire par des Si... que de considérer, pour des fins d'analyse, que les choses auraient pu se passer autrement. Supposons qu'il n'y ait pas eu d'étapisme ou que ce programme ait moins vite réussi (une forte opposition péquiste arrivant à l'Assemblée nationale le 15 novembre 1976), et que cette opposition ait fait la vie dure à un troisième ministère libéral au point de pouvoir *forcer* ce gouvernement à un référendum sur la question constitutionnelle afin de vider cette question une fois pour toutes... : les résultats d'une telle consultation auraient-ils été substantiellement différents ?

Un parti d'opposition, au moins vainqueur « moral » de cette consultation extraordinaire, aurait-il remporté dans la suite une aussi éclatante victoire que celle qu'il a obtenue effectivement le 13 avril 1981 contre les libéraux de Claude Ryan ? Si oui, se serait-il trouvé en force pour lancer son grand projet constitutionnel ? - Qui peut savoir, surtout qu'il faudrait encore bloquer d'autres variables : le retour de Trudeau ou non, la situation économique à partir de 1981, les conditions nouvelles de la tenue du référendum, etc.

Cette parenthèse sur les Si... n'est peut-être pas complètement vaine en ce qu'elle nous permet d'insister une dernière fois sur cette proposition de critique fondamentale : c'est dans et par l'opposition qu'un processus aussi radicalement « anti-système » que la marche vers l'indépendance doit s'effectuer, et aussi longtemps qu'il le faut. Le fait de l'indépendance instaure un nouveau pouvoir fondé sur une autre légitimité qu'il faut aller chercher après l'avoir forgée dans la lutte. Faire primer la conquête d'un pouvoir gouvernemental transitoire dans la permanence des structures d'un même régime, c'est accepter de voir s'éloigner encore la ligne d'horizon de l'indépendance. L'impératif de la logique du fonctionnement au jour le jour prend tôt plus de poids politique que les exigences dialectiques d'un changement structurel de cette importance.

Dans toute cette affaire, personne n'a eu raison ; mais également personne, le Parti québécois ou l'électorat, n'a finalement trompé l'autre partie. Les vainqueurs du 15 novembre 1976 avaient au moins le mérite de recréer l'allant général du début des années 1960. Pendant quelques années, nous aurons vécu au-dessus de nos moyens constitutionnels qui débordaient nos intentions réelles aux uns et aux autres. L'indépendance ne s'obtient pas en prime lorsque le reste va bien, relativement... Nous sommes maintenant envahis par des problèmes d'une autre nature, moins dramatiques peut-être mais non moins foncièrement absorbants.

La « grande explication » constitutionnelle a été rude par moments ; mais l'essentiel, la démocratie, reste sauf. Nos positions pro-québécoises successives depuis le début des années 1960 s'en prenaient au fédéralisme comme mode d'organisation étatique, et non au Canada comme expérience historique. En ce désastreux automne 1981, les autres gouvernements

canadiens ont eu raison du grand projet d'un parti, alors au pouvoir, mais n'ont pas porté atteinte au Québec comme société. On observera, enfin, que c'est « entre nous », Québécois, que nous sommes toujours le plus durs : voir nos conflits de travail surtout dans le secteur public, les luttes inexpiables que se livrent nos partis, ou encore ces grandes mêlées référendaires mettant en cause l'entité collective elle-même, comme ce fut le cas en 1942 pour la génération précédente.

S'il est une conclusion-synthèse de cette analyse critique, ce serait celle-ci : une défaite dans un combat qui ne pouvait être gagné est tout de même plus supportable que celle qui aurait dû normalement s'achever par une victoire.

Les indépendantistes projetaient un Québec à l'image de leurs préférences. La projection s'est renversée. Peut-être ont-ils trop osé, mais l'audace restait belle. Ils ont fait ce qu'ils ont pu à l'intérieur d'un pari qu'ils devaient, de toute façon, tenter.

Toutefois, « à l'impossible, nul n'est tenu »...

Deuxi me partie

Changements d'affiches   Ottawa et   Qu bec

[Retour   la table des mati res](#)

Deuxième partie : Changements d'affiches à Ottawa et à Québec

A. De Baie-Comeau jusqu'au grand monde international

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons suffisamment vécu le mode de l'organisation fédérative pour en connaître les maux spécifiques. À titre d'exemples illustratifs, signalons : les luttes de compétences générales entre ordres de gouvernement et les tiraillements constants à propos de questions ponctuelles ; les mutuels renvois de responsabilités d'un niveau à l'autre ; le doublement des coûts et le dédoublement des services sans une efficacité corollaire ; la fâcheuse accentuation des rivalités régionales et même des comportements civiques de type schizophrénique du fait de la dualité des allégeances ; etc. Mais il est un avantage tout fondamental, auquel nous ne pensons guère tant il est conforme à la nature du régime et ne peut être imputé directement aux mérites particuliers de ceux qui, à un palier ou l'autre, le font fonctionner. Ce régime d'autorité en *split level* se trouve aussi à nous préserver du totalitarisme le pire, le structurel. Les fédérations de type totalitaire sont des déguisements et n'entrent pas dans les catégories du fédéralisme pur ou classique qui, de sa nature, prohibe l'absolutisme.

Si notre bonheur civique (tout relatif, étant politique...) n'est jamais complet dans une fédération, du moins notre malheur civique n'est pas, lui non plus, absolu. Il reste possible de nous rabattre sur le niveau le moins décevant et d'avoir, ainsi, au moins l'illusion de pouvoir compenser. Les systèmes démocratiques unitaires n'accordent que la possibilité de l'alternance gouvernementale pour soulager les citoyens. Le régime fédératif en démocratie

fournit deux sortes de moyens, celui-ci d'abord, auquel s'ajoute la possibilité de pondérer les insuffisances d'un niveau de gouvernement par un rendement plus satisfaisant de l'autre.

J'ai parfois désiré pouvoir compter sur une espèce d'histoire synthétique de la politique en ce pays. Sur le fond de la politique fédérale, elle nous rendrait en perspective les temps forts de la politique québécoise signalant des effets bénéfiques pour notre collectivité. Tantôt nous animons notre « État du Québec » et lui faisons donner le plus de ce qui, tout au moins, dépend de nous seuls ; tantôt nous semblons plutôt nous en remettre à la participation active à l'État central comme pour faire oublier la grisaille locale. Il va sans dire qu'en d'autres « tantôt » ce n'est guère brillant à l'un ou l'autre palier, ou qu'encre les forces qui s'y dégagent sembleraient plutôt se neutraliser en suivant des lignes concurrentielles.

Nous sortons de l'ère Lévesque et Trudeau qui avait tellement personnalisé et dramatisé la condition d'être à la fois Québécois et Canadien. Latence conflictuelle et virtualité des crises restent, en effet, des traits constants du fédéralisme en action, et davantage encore quand il devient en mal de changement. On pourrait avoir tendance à l'oublier à un moment où le combat semble avoir cessé, moins par défaut de combattants que par faute d'intérêt prioritaire actuel chez ces adversaires naturels. Voyons d'abord qui nous avons mis au pouvoir dans la capitale lointaine pour s'occuper de notre demi-bonheur politique.

À Ottawa comme à Québec allait aussi se poser, en un court temps, la question de la succession au leadership des deux grands partis. Brian Mulroney avait finalement réussi son travail de sape de l'autorité de Joseph Clark, de plus en plus chancelante depuis la défaite des conservateurs devant les libéraux de Pierre Trudeau en février 1980. Il était devenu chef du Parti progressiste-conservateur en juin 1983, remplissant ainsi la première condition du rêve intégral du « p'tit gars de Baie-Comeau », qui deviendra effectivement premier ministre du Canada une quinzaine de mois plus tard. Par-delà le court intérim de John Turner, on pouvait se demander si l'ère d'un autre fils du Québec n'était pas en train de commencer au gouvernement de la fédération.

Un an après la convention conservatrice, presque jour pour jour, les libéraux fédéraux, à leur tour, choisissaient John Turner, de préférence à Jean Chrétien et à une demi-douzaine d'autres candidats. Il avait fallu trouver un successeur à Pierre Trudeau, démissionnaire depuis ce fameux 29 février 1984, et dont ce devait être, cette fois, la vraie sortie. Si l'on veut bien se rappeler que, vers le même temps, des campagnes de leadership se déroulaient dans les deux principaux partis aussi bien de l'Ontario que du Québec, cette courte période de 1983-1985, entrecoupée également d'élections générales dans les trois systèmes de gouvernement, aura vu s'effectuer le renouvellement peut-être le plus complet des leaderships politiques à jamais se produire dans le Canada central.

Ces questions de succession suggèrent d'autres analogies. D'abord le retour du « revenant » John Turner, qui fait penser à celui du « ressuscité » Robert Bourassa. À l'autre pôle de la mauvaise fortune politique, le sort qui échoira à Joe Clark, après que celui-ci ait été premier ministre au Canada, peut être rapproché de celui de Claude Ryan, qui avait failli l'être au Québec. La retraite, à un an d'intervalle, des leaders québécois René Lévesque et

Pierre Trudeau avait déjà montré que l'immense place qu'ils ont occupée si longtemps, dans notre paysage politique à double fond, n'avait pas été que symbolique ni l'effet d'une simple coïncidence.

De quelle prouesse personnelle s'émerveillerait-on le plus : de celle des deux vies politiques, séparées par la traversée du désert, du premier ministre Bourassa, l'ancien et le nouveau, ou de celle de la poussée obstinée de Brian Mulroney qui, sans statut ministériel ni même de mandat électoral, finit par déloger le chef de son parti, ancien premier ministre du Canada ? On constatera, enfin, que, dans cette mythologie faussement attendrissante des deux « P'tits gars », celui de Baie-Comeau aura vu son entêtement plus tôt récompensé que celui de Shawinigan dont toutefois, selon le cliché, le dernier mot n'est probablement pas dit...

Nos grands affrontements électoraux tiennent de la férocité des guerres civiles, au moins au plan verbal, que tous, combattants comme observateurs, nous avons le bon esprit de ne pas « prendre au mot » justement. Mais souvent, comme luttes fratricides, les conventions, ou congrès de leadership, des partis sont autrement sauvages. Le combat y est bien davantage interpersonnel et dur sous l'hypocrisie officielle de la confraternelle solidarité partisane.

La première réussite de fait de Brian Mulroney fut d'apparaître dès les années 1970 comme un successeur plausible de Trudeau ; en tout cas parmi les postulants conservateurs, il se détachait comme le plus comparable. Il aura à démontrer qu'il possédait d'autres atouts que ce rapport analogique à l'adversaire d'en face dont les conservateurs espéraient naturellement hâter la retraite politique.

C'est encore ainsi, par le parallèle avec Trudeau, qu'au Québec en particulier on fonde plus ou moins ses impressions et jugements sur l'actuel premier ministre conservateur. À cela, deux raisons d'évidence : la première, qu'on rappelle en une ligne ou sur laquelle on écrit un livre, est la personnalité charismatique des deux personnages ; la seconde consiste en leur appartenance québécoise, avec ce qu'il faut de mixité culturelle (l'ascendance écossaise d'une mère chez l'un, l'ascendance irlandaise d'un père chez l'autre), qui permet aux deux hommes politiques de s'exprimer en « parfaits bilingues » - si tant est que la perfection, en toute matière, soit de ce monde !

Le charisme à l'échelle nationale, c'est après coup, par ses effets électoraux, qu'on voit que cette valeur existe réellement. Le plus souvent les observateurs en ont exagéré la portée. Mais le bilinguisme opérationnellement aisé (disons quelque chose de plus à point que le français de Broadbent ou que l'anglais de Chrétien...), après la longue série Trudeau-Clark-Turner-Mulroney, semble être devenu la condition préalable pour espérer devenir premier ministre du Canada. Quand un chef libéral ou conservateur joint à sa condition de fils du Québec l'avantage d'un certain charisme agissant, il est susceptible de soulever une attraction irrésistible au Québec.

Les Québécois avaient été fidèles à Trudeau pendant cinq élections avant d'avoir l'occasion de se rallier d'emblée à Mulroney dès la première sollicitation qu'il leur fit. Ils

aiment savoir qu'un des leurs est au premier poste en l'autre capitale bien qu'ils sachent d'expérience que ce n'est pas une garantie de l'exercice d'un *French* ou d'un *Quebec power* effectif. Mais qu'un aspirant premier ministre du Canada vienne de Montréal ou de Baie-Comeau, un certain sens de l'implication et même de la participation fédérale devient plus naturel aux Québécois : c'est l'occasion d'un possible temps fort pour eux en l'autre capitale. Les Québécois flairaient le vent de la Côte-Nord à l'été 1984.

Dans le Québec post-référendaire, Brian Mulroney n'eut guère de difficulté à paraître le grand conciliateur. Aux gens des Maritimes, il savait rappeler que c'était à Antigonish qu'il s'était donné une culture de base avant sa formation d'avocat à Laval. Il avait d'ailleurs représenté une circonscription de la région pendant quelques mois afin de pouvoir faire son entrée aux Communes. Dans l'Ouest, indéfectiblement anti-libéral pendant presque tout le règne « extérieur » de Trudeau, on était tout gagné d'avance à l'argumentation que cette vaste région soit enfin présente aux grands processus de décision de la capitale fédérale. Comme toujours terrain décisif des grandes batailles électorales, l'Ontario penchera cette fois-ci du côté des conservateurs pour assurer l'écrasante victoire du 4 septembre 1984.

Comme Trudeau entre 1968 et 1972, Diefenbaker entre 1958 et 1962, Saint-Laurent entre 1949 et 1953, Brian Mulroney, plébiscité par toutes les régions et pouvant compter sur ses 211 fidèles en Chambre, se trouvait à l'automne 1984 en la situation rêvée de pouvoir relancer la chose historique « Canada ». On aura note, en passant, que trois de ces quatre « grands Canadiens » depuis un tiers de siècle étaient originaires du Québec dont ils restaient toujours résidents.

Mais quelle responsabilité pour un nouveau premier ministre de se trouver à la tête d'une telle cohorte parlementaire ! En outre, il avait soulevé d'énormes attentes, partout dans la population, en des circonstances économiques fort difficiles et qui persistaient à rester ingrates. Mulroney avait mené sa campagne à l'enseigne tout à fait péremptoire du changement, accompagné de changements, le tout assaisonné de changements ponctuels pressants. Il n'avait guère eu que ce mot de « changement » à la bouche. Les prospecteurs d'idéologie dans le milieu pouvaient se satisfaire de la définition que Mulroney donnait de lui-même : un « centriste moderne ». Trudeau, selon une nuance d'intention jacobine, avait déjà défini sa propre position « d'extrême-centre ».

Après le laxisme économique qui avait caractérisé le gouvernement précédent, le « centrisme » de celui-ci semblait plutôt vouloir tirer à droite. Mais personne ne se passionnerait sur l'exactitude des nuances pourvu que la marchandise commence à être livrée ; mais elle tarde plutôt, doit-on constater en ce printemps 1986. Les indices de reprise économique sont encore faibles et inconstants ; les mesures annoncées d'assainissement des finances publiques n'ont pas encore entamé l'Himalaya de la dette ; et pour sauvegarder ce qui lui reste de dignité boursière, le faiblard dollar doit être confié, de temps à autre, aux soins intensifs de la Banque du Canada.

Tout avait pourtant bien débuté en ce radieux automne 1984. Belle « lune de miel » sans être délicieuse, disaient des analystes pourtant peu portés au lyrisme ; et ont été positifs et

assez prometteurs les premiers « Cent Jours », concluait-ils en une référence historique étrangère peut-être oubliée. La critique avait généralement fait état d'un climat politique nouveau à l'échelle nationale ou trans-régionale et dans les relations fédérales-provinciales, ainsi que d'une attitude de plus grande ouverture envers les grands voisins du sud, en particulier avec le changement de vocation de l'Agence de tamisage des investissements (FIRA). Une souplesse analogue se manifestait encore dans les rapports triangulaires avec la France, et le premier ministre disait même aborder avec respect les positions constitutionnelles du gouvernement péquiste touchant alors à son terme.

Du côté économique s'affirmait une volonté de s'attaquer à la plaie du chômage et aux insuffisances des programmes de formation, de relever enfin les défis du déficit budgétaire et de l'insupportable dette nationale. En attendant, le gouvernement donnait les premiers coups de ciseaux dans les trop forts budgets de trop nombreuses sociétés publiques. Il jonglait avec les idées de supprimer ou de privatiser des structures dispendieuses comme les classiques « canards boîteux ». Sous d'autres cieux économiques plus manifestement conservateurs, ces principes de privatisation et de déréglementation faisaient déjà, si l'on peut dire, recette.

Et douze mois passèrent, puis dix-huit... qui nous conduisent au seuil de l'actualité. Les bilans d'étape se firent plus sombres. L'air du temps était graduellement passé à la mélancolie, que s'efforçaient de chasser des expressions multipliées de bonne volonté de la part du gouvernement conservateur. Déployant son large sourire avec l'automatisme d'une espèce de tic nerveux, le premier ministre semblait toujours à l'attente de « compromis » dont ce conciliateur invétéré aime tellement faire état. Et son visage devient aussi grave que sa voix dont on remarque qu'elle fredonne moins bien ses textes que naguère. Cet homme finit par parler faux à force de s'appliquer à parler « avec naturel ». Mila sourit toujours avec sa grâce personnelle, désarmante, mais il n'y a plus guère que la chronique mondaine à le rappeler en passant. Il devenait évident que les citoyens avaient investi trop d'espoirs dans la capacité du nouveau premier ministre à pouvoir télécommander tant de changements, fort divers et souvent contradictoires par leurs moyens.

Comprimer, réduire, voire supprimer, l'heure est décidément à la contraction financière ! C'est bien ce qu'il faudrait, mais qu'il ne faut pas puisque l'électorat et les corps organisés ne le permettent pas aisément. La façon dont ont été accueillies les propositions de désindexation des pensions ou les tergiversations théoriques au sujet de l'universalité des programmes sociaux le montrent assez. La leçon a été retenue, ainsi que le révélait le second budget Wilson de février 1986. Il décidait d'augmenter les impôts et les taxes d'à peu près tout le monde, pour ne mécontenter aucun groupe en particulier, et d'à peine effleurer la masse des dépenses par des coupures de 500 millions de dollars sur un total de 117 milliards.

Une espèce de terrorisme par deux « seuils psychologiques » s'insinuait dans la place : maintenir à tout prix (fiscal) le déficit à la barre du 30 milliards et faire flotter artificiellement le dollar à la ligne estimée vitale du 70 cents américains. Toutefois, l'ex-ministre des finances, John Crosbie, laissait échapper ce « cri du cœur » très politicien : c'est encore plus important de se faire réélire ! Pourtant conditionnée par ce qu'on lui avait raconté, l'opinion publique était résignée aux décisions plus déchirantes qu'avaient froidement précisées des

experts financiers. Si ce n'est pas dans la période « d'état de grâce » d'un nouveau gouvernement que de telles décisions sont prises, elles le seront encore moins dans la seconde moitié de mandat.

Les cotes de faveur envers le parti gouvernemental et son chef, qui étaient si fortes à l'hiver 1985, ont commencé à s'inverser au Québec dès le mois de novembre de la même année. Un sondage SORECOM du mois de février 1986 indiquait même une avance de vingt points en faveur des libéraux (47 contre 27 pour cent). Quatre mois plus tard, en juin, un autre sondage plaçait les conservateurs en troisième position au Québec, derrière le NPD qui n'y a jamais eu plus qu'une présence symbolique. Il ne fallait pas s'attendre à ce que la récente conversion québécoise aux conservateurs s'appuie sur une très ferme assise de fidélité. Dans l'Ouest, région s'estimant négligée depuis si longtemps, les attentes étaient peut-être plus grandes, alors qu'en Ontario s'est toujours manifesté un esprit plus efficacement calculateur. Les ministres d'origine québécoise ne se sont pas encore suffisamment imposés pour qu'on puisse parler sans exagération d'un *French power* naissant, bien qu'il conviendrait de dépasser ce critère bêtement médiatique qu'il ne s'agit pas encore de « personnes qu'on reconnaîtrait dans la rue Sainte-Catherine ».

Pour être de bon compte, il faudrait dire que c'est l'ensemble du cabinet ministériel qui a déçu ; et très certainement Brian Mulroney ne l'est pas moins que la population. Il semblait pourtant ne pas manquer de choix pour constituer, à même le réservoir d'une si large députation, un gros ministère de quarante personnes. (Soit dit en passant, il s'agit d'un nombre égal à la totalité de l'opposition libérale en face.) On se souviendra des minables histoires de comportements ministériels qui ont abouti à des démissions (des ministres Coates, Fisher, Blais-Grenier et Stevens) créant l'impression de légèreté sinon d'incompétence ou d'irresponsabilité grave. Des ministres, et non des moindres, de ce gouvernement pratiquent allègrement l'art de la gaffe. Des excuses, forcées devant les Communes, sont prolongées et amplifiées par les médias nationaux ; mais l'impression durable qui se dégage de ces incidents est que le mal est en train d'atteindre des proportions pré-épidémiques. Personne ne prolonge la réflexion jusqu'à l'aspect correcteur du nécessaire *fair play* parlementaire : ce serait au moins aussi important que d'enregistrer les profits circonstanciels des partis d'opposition mordant à belles dents dans ces « scandales ».

Les majorités obèses sont inévitablement une cause d'affliction pour les nouveaux premiers ministres : le Diefenbaker de 1958, le Bourassa de 1973, puis de 1985... Comment occuper utilement tout ce monde, tout en se garant d'un sentiment trompeur de trop grand confort numérique ? Les conservateurs jouent de malchance avec leur fâcheuse habitude d'accéder au pouvoir au mauvais moment : ils y arrivent trop tard et trop forts en nombre. Par l'usage d'un tel pouvoir excédentaire, les risques de corruption se produisent d'autant plus vite. Il y a peut-être pire dans l'immédiat quand la marge de manœuvre de décision économique devient inversement proportionnelle à la forte disponibilité d'une si grande majorité parlementaire. Et les oppositions, pour peu qu'elles aient la cohérence de leur agressivité de principe, ont beau jeu... L'image garante d'un premier ministre populaire en souffre. Après moins d'un an de gouvernement conservateur, les électeurs canadiens

donnaient leur préférence à Ed Broadbent comme meilleur chef de parti (selon un sondage Gallup de la fin août 1985).

Par des résultats encore trop incertains, Mulroney et sa phalange conservatrice n'ont pas encore fait la preuve que le Parti progressiste-conservateur pouvait être autre chose qu'un lieu-cible des inquiétudes et oppositions latentes de « ce diable de pays » dont Trudeau parlait naguère. Dans les périodes où les récessions prolongées finissent par ressembler à des crises, les électors sont encore plus volontiers d'humeur changeante.

L'électorat canadien du 4 septembre 1984, et cette fois-ci le Québec prenant à temps le pas national, a clairement signifié une majorité de rejet du gouvernement libéral qui avait fait son temps. Les gouvernements qui durent en se reproduisant d'un scrutin à l'autre sont ceux qui réussissent à se forger plutôt une majorité de projet. Les analystes de langue anglaise emploient volontiers l'expression *to have, to follow a national agenda* : littéralement et au sens fort, savoir et pouvoir les choses qu'il *faut* faire. Ça se voit que ce gouvernement manque d'une idée directrice.

Deuxième partie : Changements d'affiches à Ottawa et à Québec

B. Le mystère de la résurrection politique de Robert Bourassa

[Retour à la table des matières](#)

Depuis un demi-siècle, l'histoire politique du Québec a été ponctuée, à toutes les décennies, par un grand malheur des libéraux suivi d'un long état de prostration. Leur dernière affliction à la suite du 15 novembre 1976, sans avoir été la plus longue, comportait toutefois la plus lourde conséquence : cette défaite avait permis la conquête du pouvoir par un dynamique parti « anti-système » et virtuellement « révolutionnaire » dans un cadre fédératif. Dans cette période d'alerte constitutionnelle, les libéraux prirent du temps à ramasser les morceaux d'une déroute qui n'était d'ailleurs peut-être pas aussi complète qu'elle en avait l'air.

Après le bel élan de la Révolution tranquille, les libéraux de Jean Lesage avaient connu en 1966 une défaite bien plus inattendue devant une Union nationale qui s'était soudainement revigorée sous l'habile leadership de Daniel Johnson. Mais la plus typique de ces prostrations décennales fut probablement celle qui suivit la défaite de 1956, pour une quatrième fois consécutive, par Maurice Duplessis. En 1944, le boss ou le *cheuf* avait, en effet, mis fin à l'espèce d'intérim libéral du temps de guerre sous Adélard Godbout. En 1948, les libéraux furent littéralement écrabouillés. Remontant encore plus loin jusqu'en 1936, après un règne d'une quarantaine d'années ils avaient été mis en pièces par la nouvelle coalition de l'Union nationale dont Maurice Duplessis allait savoir tellement tirer avantage pour son propre destin personnel.

1976, 1966, 1956, 1948, 1936 : à chaque défaite, le Parti libéral paraît comme démantelé, en besoin aigu de se refaire pour reprendre une place qu'il peut prétendre être le seul a

pouvoir occuper. Et il finit, presque toujours, par y arriver et même à inverser le courant comme le signalent ses victoires de 1939, de 1960, de 1970 et son récent retour en force le 2 décembre 1985. Bousculées cinq fois par les coups de bélier de l'Union nationale et deux fois par ceux du Parti québécois, les forces libérales à tout coup restaient capables d'une spectaculaire remontée, mais d'autant plus facilitée qu'il s'agissait de luttes à deux partis seulement.

Si le Parti libéral n'apparaît pas toujours à l'avant-scène du gouvernement, c'est tout de même lui qui, tout le temps, occupe le gros du paysage ou qui en forme le fond. D'une autre façon, on pourrait dire que les opposants, unionistes et péquistes, paraissent l'exception au pouvoir même si elle dure longtemps (1944-1960, 1976-1985) ; les libéraux y sont comme la règle, quoique s'appliquant en intensité variable tantôt dans l'opposition, tantôt au Pouvoir. Après la douzaine d'années du duplessisme triomphant, ce parti avait en 1960 enfin surgi de la boîte à surprise, tout décomprimé et gaillard pour rattraper toutes ces années de retard pour lui et pour le Québec. Le PQ aura ceci de commun avec l'antique UN qu'il a tendance à perdre de sa vitalité par affaiblissement interne, tandis que le PLQ, qui est l'opportunisme même, sait, avant tout, se faire fort des faiblesses du camp adverse pour finir par le déloger du gouvernement.

Notre système parlementaire reposant sur le principe de l'alternance, le PLQ doit sa bonne fortune, sur la longue période, au fait qu'il s'affirme le parti alternateur par excellence. Il est toujours là et prêt pour la solution de rechange. Au pouvoir, il n'a pas plus de succès ni de durée que le concurrent, mais il sait organiser son retour quand il l'a perdu. Surtout ses défaites ne remettent pas en cause sa survie, ce qui devient le cas de l'opposant, l'Union nationale en 1970 ou le Parti québécois en 1985. Il n'a pas de problème avec les forces nouvelles ou les tiers-partis qu'il peut se permettre d'ignorer, tandis que son concurrent de l'heure doit en tenir compte. C'est la montée péquiste qui a rendu inutile la perpétuation de l'UN. Le Parti libéral n'affronte pas de contestation véritable comme formation, c'est comme gouvernement qu'il peut être battu. Cette espèce de loi d'airain du bipartisme fait des libéraux comme l'élément fixe et jamais remplaçable du système. L'autre joueur dualiste est variable, remplaçable, doit gagner et surtout garder sa place contre tout éventuel postulant à ce rôle. Il en est ainsi depuis vingt-cinq ans.

On aurait pu situer la question autrement, comme on le fait d'habitude, en évoquant l'extraordinaire capacité d'accueil de ce parti. Voilà un parti omnibus où tout le monde peut monter à bord, comme en descendre à volonté, sans problème particulier pour chacun comme pour le véhicule. Il peut tout contenir : gauche et droite en encadrant un énorme centre, libéralisme et conservatisme, jeunes et plus âgés, villes et campagne, instruits et moins instruits, toute la gamme des nationalismes en deçà du « séparatisme ». Cette large hospitalité est-elle cause ou conséquence obligée du système bipartiste que continue d'imposer notre mode de représentation électorale ? En tout cas, l'amalgame d'intérêts personnels et d'objectifs collectifs se produit plus aisément dans ce type de parti qu'ailleurs. « La chaleur du foyer » y est moins intense ou crépitante qu'ailleurs, mais la maison à plusieurs entrées est aussi plus grande et offre une possibilité de cohabitation presque illimitée. N'est-ce pas normal : pourquoi à priori se limiterait une formation qui se proclame « libérale » ?

Après la dernière victoire duplessiste de 1956, alors qu'à l'instigation d'André Laurendeau je faisais ma première incursion dans la chronique politique, il m'avoua un jour ne voir dans le Parti libéral qu'« un grand corps mou et sans âme »... À ma proposition de s'emparer du Parti libéral et de le démocratiser afin de le rendre apte à « débarquer Duplessis de notre vivant », il n'avait pas d'autre commentaire oral que ces mots laissant entendre plus de désabusement que de condamnation. L'ancien chef du Bloc Populaire Canadien avait certes des raisons personnelles de ne pas s'enticher pour l'hypothèse que je proposais à ceux des jeunes gens de ma génération qui semblaient taillés pour l'action politique. A cette époque de la mi-décennie 1950, toute une « gauche » intellectuelle et sociale s'arrêtait au seuil de l'engagement politique, se refusant aussi bien à tenter d'infiltrer les libéraux qu'à lancer un nouveau parti résolument réformiste. Quand s'amorcera enfin la Révolution tranquille, Laurendeau donnera toutefois son appui critique aux libéraux tout comme il avait soutenu conditionnellement les unionistes pendant le court automne où Paul Sauvé avait inauguré l'époque libérante, sinon libérale, du « Désormais... »

Malgré sa place centrale dans notre paysage politique, le Parti libéral intéresse peu les historiens et les analystes. Nous avons à notre disposition des ouvrages importants sur l'Union nationale et le Ralliement créditiste, sur les premiers partis indépendantistes et le Parti québécois, mais aucune étude, jusqu'à l'ouvrage récent de Dale C. Thompson (*Jean Lesage et la Révolution tranquille*, 1984), n'avait été consacrée au Parti libéral. Responsable d'un cours sur les partis politiques à Laval, j'avais pu observer que les travaux à sujet libre des étudiants ne portaient à peu près jamais sur le PLQ, à peine plus sur le Parti libéral du Canada. Les créditistes de Réal Caouette étaient de loin le sujet le plus populaire. L'explication ne serait-elle pas à rechercher du côté de ces réticences de jeunes et d'intellectuels envers un parti qui gardait encore quelque chose des traits peu flatteurs projetés par la vision qu'en avait André Laurendeau dans les années précédant la Révolution tranquille ?

À moins qu'il ne s'agisse d'un manque d'attrait général à cause de la fadeur d'un parti de pouvoir qui ne s'en cache pas et qui même tire gloire, comme d'une qualité, d'être faiblement idéologique ? Il y a sans doute un peu de tout cela dans le fait que le PLQ attire peu l'attention comme sujet d'étude. Pourtant ce parti ne manque pas plus que les autres de contradictions (fédéralisme et autonomisme, droite et gauche, Montréal et Québec, génération de la maturité et les jeunes, etc.), mais ce qui le singulariserait serait peut-être bien sa façon de les absorber ou d'en éponger les traces de peu de conséquence. Enfin, un autre trait de cette formation, le traitement très dur qu'elle fait à ses chefs, devrait attirer l'attention des analystes de nos partis.

Le *Vae victis !* y est implacable et n'accorde pas facilement de seconde chance. Godbout après un gain électoral, Lapalme et Ryan sans victoire, Lesage et Bourassa après chacun deux gains ont dû tous partir pour laisser place à un *gagneur plus* constant. Tout semble se passer comme si, dans un parti de pouvoir ou de fonctionnement, il faille à tout prix un chef « fonctionnel », c'est-à-dire qui fonctionne d'abord en enlevant le pouvoir gouvernemental et

qui s'y maintienne ensuite indéfiniment : pas de place au structural ni au symbolique..., et, à moins qu'à toute autre chose, aux « victoires morales » !

Pendant l'espèce d'intérim prolongé entre la déchéance de Robert Bourassa en 1976 et son retour en force en 1983, le leadership libéral fut assumé de plein droit par Claude Ryan. Incongrue en son principe, la direction de l'ancien patron du *Devoir* sera aussi mouvementée et même tumultueuse. Le Parti libéral pouvait-il être le seul lieu possible de tels phénomènes : rendre seulement plausible la candidature d'un Claude Ryan au leadership, puis permettre, après un court entracte d'opposition, le retour au pouvoir de Bourassa ? Pendant quatre ans, le leadership de Ryan aura été à la fois un luxe et une épreuve pour le parti des libéraux.

Le *luxe* que constituait Ryan pour les libéraux, ils s'en servirent pour sortir le parti de l'ornière et pour garder « le Québec dans le Canada ». Mais dans la suite, *l'épreuve* que comportait aussi cette présence lourde et encombrante à leur tête, ils la supportèrent de plus en plus mal. A vrai dire, son sort était déjà scellé par le verdict du 13 avril 1981 (le parti ayant recueilli trois pour cent Poin de suffrages que le PQ, ainsi reconduit au pouvoir). A peine quatre jours plus tard commençait à circuler la rumeur d'une démission : possible, souhaitée, nécessaire, refusée ? Comment savoir ? Les rumeurs parlent d'ordinaire sans nuances, les brouillant toutes. La conduite de l'intéressé laissait voir qu'il n'en était absolument pas question. C'est le temps de rappeler la loi de fer du *Vae victis !* et l'impératif proprement libéral du chef « fonctionnel » : il ne peut plus *fonctionner* s'il a manqué une seule fois d'être vainqueur.

Menant l'opération jusqu'à la fin avec une maîtrise impeccable, Robert Bourassa s'affirmera l'homme politique alternant par excellence avec ce coup double assez inouï : prenant la place en 1983 de celui qui l'avait remplacé comme chef de parti en 1978 (Ryan), il succédait en 1985 au successeur (Johnson) de celui qui l'avait délogé comme premier ministre en 1976 (Lévesque) ! Où ailleurs qu'au Québec « libéral » de pareilles prouesses de leadership peuvent-elles se produire, et apparaître, même, tout à fait naturelles ? Quel organisme social ou politique peut permettre, en si peu de temps, de tels greffes, rejets et regreffes ?

L'avenir apprendra de quel qui (pluriel), à part sa propre personnalité en grande partie, Ryan a été finalement la victime. Fermons ici cette page d'une chronique rapide. Ce type de manœuvres n'est jamais d'une histoire très belle à raconter. Et « les histoires » qu'on chuchotait à l'époque n'ont pas de quoi honorer qui que ce soit. Je me contenterai d'une brève interrogation : parmi tous ceux qui ont contribué à la déchéance de Ryan, combien le valaient avec ses qualités et défauts confondus ?

Que souvent « la réalité dépasse la fiction », la chronique des faits divers et la vie courante nous en fournissent de fréquentes illustrations. La réalité politique dépasse aussi l'imagination et parfois même ferait penser à la théologie dogmatique, comme lorsque le mystère de la trinité Lévesque-Trudeau-Ryan s'est déployé dans le ciel politique québécois au tournant des années 1980. Mais le mystère de la résurrection de Robert Bourassa serait

quelque chose d'aussi fort, d'ailleurs en liaison corollaire à ce premier mystère. Je n'ai pas la paternité de ce plus ou moins « bon mot » ; elle revient à quelqu'un s'y connaissant bien en matière de survie politique. *La Presse* du 19 octobre 1983 rapportait ces paroles du premier ministre Trudeau commentant le congrès de leadership du PLQ qui venait de rappeler au service Robert Bourassa : « Vous forcez les journalistes et les commentateurs à croire au mystère de la résurrection politique. Et croyez-m'en d'expérience, c'est déjà là un tour de force, car tous ces experts sont gens de peu de foi. »

Robert Bourassa, qui ne lit guère que des biographies politiques pour se reposer des austères dossiers économiques, ne manque pas de précédents illustres à évoquer : un Churchill d'une guerre mondiale à l'autre, de Gaulle d'une République à l'autre, Nixon à la seconde chance de 1968 après le long détour californien... La vraie place dans l'histoire appartient à ceux qui savent créer la seconde occasion, la bonne. On restaure des régimes, la révolution passée ; des familles dynastiques reviennent après l'exil forcé. Lui, Robert Bourassa est revenu de lui-même, a accompli sa propre restauration. Il ne la doit qu'à lui seul. Comme Phénix, l'oiseau fabuleux de la mythologie, s'étant brûlé lui-même il renaissait de ses cendres.

Ce qui, après coup, apparut presque naturel dans cette bizarre engeance libérale, tout de même il fallait le faire ! Son année de recyclage en Europe lui avait servi à raffermir ses convictions sur ce qu'il savait déjà : l'irréalité du fondement de l'associationnisme économique prôné par le Parti québécois. Il en ramena dans ses cartons le format de dix conférences sur le sujet, à adapter, selon les niveaux d'auditoires éventuels.

Encore lui fallait-il se rapatrier, ce qui s'accomplira par étapes ou mieux en investissant des cercles concentriques. La première manœuvre d'approche se déroule dans les milieux universitaires : d'abord aux États-Unis, où une demi-douzaine d'universités parmi les plus prestigieuses accueillent avec curiosité ce *guest speaker* fort inusité qu'est un premier ministre retraité d'à peine quarante ans ; puis au Canada et au Québec, et Laval l'inscrit à son programme régulier de science politique, y faisant même ce que l'argot du spectacle appelle « un malheur » ! En cette période pré-référendaire ne manquaient pas les occasions de colloques, conférences, tables rondes, etc.

Tête d'affiche ou participant dans le rang mais jamais incognito, il est partout, ce qui inclut les cercles de télévision et de radio, grands commanditaires d'interviews et de discussions publiques. Enfin, le troisième cercle concentrique, plus restreint : d'une part, les milieux d'affaires et d'études économiques qui se montrent accueillants pour cet économiste pratiquant, donc réaliste, et de l'autre, les publics anglophones et allophones qui, malgré leurs préventions contre la politique linguistique du Parti québécois, ne sont pas encore gagnés d'avance. Qu'à cela ne tienne, il retournera « les Anglo » en sa faveur (à McGill, par exemple), moins en attaquant la loi 101 qu'en justifiant la justesse et l'à propos de la loi 22, qu'ils n'ont pas su comprendre à temps !

Les libéraux dans tout ça, il donne l'impression de ne s'en préoccuper guère, bien qu'en y pensant tout le temps. Le cercle intérieur de la grande famille partisane saura s'ouvrir

largement à point nommé, mais pour l'heure tous les milieux l'invitent sauf elle. Il joue son propre rôle de doublure (de la grande vedette qu'il était) surtout en réplique aux vedettes économiques du PQ, Jacques Parizeau, Bernard Landry, etc. Mais le chef du parti, c'est toujours Claude Ryan, qui vient de remporter le référendum et semble marcher résolument vers la victoire électorale du mois d'avril 1981. C'est du moins ce que l'ex-premier ministre prédisait à une semaine du scrutin. À la sortie d'une rencontre avec les étudiants de Laval, il avait confié à un journaliste de Québec : « Je suis bien de même. Je peux faire passer mes messages sans être candidat ou député. »

Seulement, le 13 avril 1981 a donné un résultat tout autre... Ce soir-là, il a dû tout de même penser qu'il y avait une justice rétroactive sur terre ! Le souvenir des dernières années du pouvoir bourassiste avait commencé à s'estomper dès lors que le serviable et compétent citoyen Robert Bourassa s'était subtilement imposé dans le paysage. Pinocchio à lunettes redevenait même la tête de choix des caricaturistes. Le second toc toc du Destin, quoi ! Surtout, une énorme erreur à ne pas commettre : il l'esquive en se tenant à mille lieues de la cabale anti-Ryan qui n'en finit plus de se reproduire dans la députation, aux diverses instances du PLQ, et même à la base régionale finalement rejointe par l'esprit de mutinerie.

L'agent libre Robert Bourassa se contentait de faire savoir qu'il était toujours là, mais pas plus que selon la nuance de la « non-indisponibilité »... Cette retenue serait du grand art s'il ne savait pas mieux que personne que les libéraux « fonctionnels » finiraient par larguer leur chef actuel, « dysfonctionnel », comme on l'a dit, depuis ces satanées élections d'avril 1981 ! Après la démission de celui-ci, Bourassa prend son temps pour annoncer sa « disponibilité » : en particulier que Raymond Garneau ait fini de s'enrager contre les journalistes, incrédules devant ses déclarations multipliées de non-intérêt à la prochaine lutte pour le leadership.

D'éventuellement sérieuse, la candidature de l'ex-chef déchu devenait fatale par la publication d'un sondage SORECOM, à la mi-septembre 1982, qui montrait que, des candidats envisageables, Bourassa était de loin le plus apte à remporter les prochaines élections. Il avait déjà enlevé la campagne au leadership avant même qu'elle n'ait débuté. Elle se tiendra un an plus tard. Contre deux adversaires qui ne faisaient vraiment pas le poids (Fun attirant quelque attention. par son patronyme, l'autre par son culot à l'état brut), Robert Bourassa n'eut guère à combattre pour montrer que la partie de son avenir qui était toujours devant lui coïncidait avec le futur du parti. Des commentateurs avaient déjà souligné, sans pouvoir l'expliquer, cette rareté de candidatures à un moment où tout tournait au rose pour les libéraux avec un pouvoir péquiste qui s'achevait dans la déception générale.

Robert Bourassa aura pris sept années pour remonter la même côte qu'il avait dévalée avec quelque virtuosité entre les années 1970 et 1976 - les derniers virages de son slalom gouvernemental ayant alors été peu appréciés par la galerie. Il aura donc arraché une seconde chance, inespérée, de se faire pardonner d'avoir été élu premier ministre trop tôt. Dans les journaux, on commencera à lui décerner des éloges d'inspiration plutôt paradoxale. En voici trois exemples typiques.

Considérant la vieillesse des trois candidats au leadership (vieux « parce qu'ils ne représentent rien de neuf »), Pierre Bourgault, l'ancien copain de collège et féroce adversaire politique, écrivait dans un journal anglophone que « Bourassa, 'ce jeune homme très vieux a assez d'énergie pour distancer et battre à leur propre jeu » les deux autres. Plus tôt, rentrant ses griffes éditoriales, Lise Bissonnette avait admis : « Après tout, M. Bourassa a été l'un des premiers ministres les moins inspirants pour le Québec, mais il n'a pas été le plus indigne. Il méritait de la froideur, pour marquer le passage à une ère nouvelle, mais moins de mépris manifeste. » Le témoignage de Michel Brunet fut peut-être le plus étonnant. Grondant Marcel Adam pour un « article vitriolique » sur le retour de Bourassa à la vie politique, il écrit dans *La Presse* (le 2 septembre 1983) que « M. Robert Bourassa s'inscrit de plein droit dans la succession des « grands » premiers ministres qu'a eus le Québec depuis sa fondation en 1867. » Et d'en donner la liste depuis Pierre-Joseph-Olivier Chauveau... ; et d'illustrer enfin son propos par la liste des « nombreuses réalisations du gouvernement Bourassa »-, car « le moins que je puisse dire c'est que vous avez la mémoire courte ». Bref, selon l'historien nationaliste Brunet, l'œuvre de Robert Bourassa I était déjà garante de ce que pourrait accomplir Robert Bourassa II.

Aurions-nous fait du sur-place pendant le gouvernement péquiste ? Bien sûr que non, si l'on met à part le domaine constitutionnel. Le PQ s'appliquait à gouverner le Québec tel qu'il devait devenir ; le PLQ proclame se satisfaire de l'administrer tel qu'il est et doit le demeurer. La récente poussée libérale, pour être moins profonde peut-être que la péquiste, a des chances de durer plus longtemps. Si le PQ, comme auparavant FUN, semble être un phénomène de génération, peut-être faudrait-il voir dans le PLQ ce que les démographes appellent un phénomène transgénérationnel ? D'où sa faculté de récupérer, de rebondir et de ne jamais disparaître sans même en courir le risque... Quoi qu'il en soit, c'est d'un parti passablement revigoré, et par Claude Ryan conviendrait-il de le rappeler, que Robert Bourassa prenait possession en octobre 1983. Par nécessité de l'action, ou par le simple écoulement du temps qui passe, le Parti libéral reste toujours capable d'une certaine mobilité ; mais celle-ci n'entame jamais sa nature profonde, immuable, de formation idéale pour l'épreuve du marathon politique, à ses trois phases oppositionniste, électorale et gouvernementale.

Ainsi, la résurrection tranquille de Robert Bourassa paraîtrait-elle plus ordinaire qu'il ne semble, constatation qui ne diminuerait en rien la virtuosité du numéro personnel de l'auto-ressuscité... Il n'a pas changé ; mais après un tel périple, il a mûri. Comme tout homme de cinquante ans qui veut répéter, en mieux, les prouesses précoces de sa trentaine... En particulier, il a laissé aux oubliettes l'image par trop cosmétiquement léchée de naguère.

C'est vrai qu'il ne sait pas toujours quoi faire de ses mains osseuses au bout de trop longs bras, faisant encore osciller son jonc avec l'autre main, ce qui trahit une forte tension intérieure : il y a de quoi. Mais, aux dernières nouvelles, il fait toujours ses vingt longueurs de piscine à tous les jours.

Deuxième partie : Changements d'affiches à Ottawa et à Québec

C. Le dernier corps à corps électoral au Québec

(le 2 décembre 1985)

[Retour à la table des matières](#)

Le renouvellement par le haut des deux principaux partis québécois n'a donné lieu à aucun effet de surprise, à l'instar des changements de leadership qui s'effectuaient dans le même temps dans les partis conservateur et libéral du Canada. Autant Brian Mulroney et John Turner devaient remporter une victoire relativement facile sur Joe Clark et Jean Chrétien, autant il paraissait certain que Robert Bourassa et Pierre-Marc Johnson seraient aisément investis de la responsabilité de diriger leur parti respectif après les démissions de Claude Ryan et de René Lévesque. Toutefois, l'ampleur de la victoire électorale des libéraux de Bourassa le 2 décembre 1985 aura moins étonné que les gains, encore plus spectaculaires, des conservateurs fédéraux de Mulroney, une quinzaine de mois plus tôt.

Avec des gouvernements solidement installés dans leur capitale respective pour des années à venir, et qu'auront à surveiller les nouveaux leaderships également confirmés dans les principaux partis d'opposition, l'ère politique où nous entrons présente deux contrastes généraux avec l'époque précédente. D'abord, la nouvelle paire des premiers ministres Mulroney et Bourassa ne semble pas devoir continuer la tradition d'antagonisme des couples antinomiques de notre histoire politique récente : Duplessis et Saint-Laurent et, par-delà Lesage et Pearson, encore davantage Lévesque et Trudeau. Encore qu'en cette matière constitutionnelle et que, dans la perspective des prochaines négociations économiques à l'échelle continentale, il ne faille jurer de rien...

Le second caractère, qui a déjà commencé à marquer l'époque actuelle, est l'affirmation dans les deux capitales d'un type plus affirmé d'État *gestionnaire*. Le récent gouvernement Bourassa, le troisième d'une série qui avait été longuement interrompue par les neuf années du pouvoir péquiste, le proclame avec une netteté particulière. Le Parti québécois aura finalement failli dans sa conception d'ensemble d'un État *agent historique* de notre destin collectif. Mais son échec n'aura pas été total si on considère que ce parti aura relancé l'État *instigateur*, qu'avaient commencé à instituer les promoteurs de la Révolution tranquille (et, parmi lesquels, se trouvait justement la recrue, à tous égards anticonventionnelle, qui avait nom René Lévesque...).

L'issue de la campagne électorale de l'automne 1985 étant scellée d'avance, son déroulement n'allait offrir rien de bien passionnant. Encore que, savait-on jamais ? Les élections précédentes avaient été celles de la surprise du 13 avril 1981. Rien de semblable ne risquait de se produire cette fois. En comparaison des bouillantes campagnes électorale de 1976 et référendaire de 1980, celle-ci semblait bien tiède, ne laissant guère échapper de vapeur de part et d'autre. Ce n'étaient pourtant pas « les problèmes » qui manquaient. Mais peut-être se rendait-on compte, plus ou moins confusément, qu'une bonne partie des problèmes étaient assez peu susceptibles de solutions électorales, soit à court terme.

L'intérêt se portait d'abord sur la personnalité et le style de leadership des chefs. Le temps était venu de montrer qui ils étaient vraiment, et ce serait l'un contre l'autre qu'ils nous le montreraient naturellement le mieux. Les circonstances y incitant pour dire le moins, des critiques sollicitaient maintenant le « vrai Pierre-Marc Johnson de se lever... », tout comme ils avaient pris l'habitude de reprocher à Robert Bourassa, le nouvel-ancien chef libéral, de ne pas assez se manifester au grand jour (en ne se faisant pas élire à l'Assemblée nationale plus tôt). Tout au moins, depuis sa victoire au congrès du leadership libéral, avait-on cessé de poser la question de savoir si Robert Bourassa avait, ou non, effectivement « changé ».

Dès le début des hostilités, la force relative des deux partis et de leur chef apparut inversement proportionnelle. Le Parti québécois, en état de délabrement avancé, s'efforçait de compenser par l'image attractive de son nouveau leader. Le Parti libéral, se prétendant renouvelé en doctrine, dégageait plus d'énergie par une organisation efficace que par la verve d'argumentation d'un leader déjà connu sur le chemin d'un spectaculaire retour. Ce sujet ayant déjà été évoqué, disons pour la simplification du contraste : d'une part, Pierre-Marc Johnson, « le bien-aimé » ; de l'autre, Robert Bourassa, « le mal-aimé ». Combien le choix serait facilité si la plus forte armée était dirigée par le général bien-aimé... La propagande péquiste se concentra d'emblée sur la personnalité d'un chef fort populaire. Ce qui est naturel pour tout parti placé en situation semblable l'est peut-être un peu moins pour ce traditionnel « parti d'idées », qui en a toujours fait fortes production et consommation...

Quand le destin de la nation n'est pas mis en cause, que nos grands leaders ne s'étripent pas sur la place publique, que des manifestations monstres ne font pas monter la température populaire, la presse politique conclut facilement au caractère terne d'une campagne électorale. Elle est friande « du sang (politique) à la une »... Terne peut-être, la campagne

menant aux élections du 2 décembre 1985 fut surtout honnête, très honnête jusqu'au puritanisme inclus de certaines dispositions de la loi électorale, que le président des élections appliqua à la lettre (affaire des publications des candidats Monière et Rémillard...). C'est peut-être l'occasion de rappeler que le Québec possède une des lois électorales parmi les plus strictes au monde et qu'on projette toutefois d'assouplir, tandis que, dans un passé pas tellement lointain, nos mœurs électorales étaient la partie honteuse de notre vie politique.

Le fait qu'une fois de plus la campagne n'a guère modifié la distribution des préférences, résultats déjà perceptibles avant qu'elle ne commence, n'indique pas qu'elle fut inutile. Elle aura permis à ceux avec lesquels nous aurons à vivre politiquement pendant quelques années de mieux se révéler. Les « prêts-à-voter » se révélaient, en outre, moins nombreux que ce qu'avaient laissé paraître moult sondages, qui étaient surtout révélateurs des effets du désarroi au sein d'un parti gouvernemental en fin de règne. Beaucoup d'interrogés par sondages, qui s'inscrivent plus volontiers au parti des « indécis » ou des « discrets », avaient bien pu dans la suite contribuer à empêcher une déroute péquiste. Des observateurs de la campagne observaient aussi que des attaques des libéraux et des charges de leur chef produisaient des effets contre-productifs. Seul, partout et tout le temps exposé, le chef péquiste rattrapait les balles au fond du court et les renvoyait souvent sous les pieds de l'adversaire. Il avait pu se faire la main, sortant à peine de son propre congrès de leadership, une épreuve réclamant beaucoup plus de cran et de virtuosité devant un type d'auditoire autrement critique et prévenu.

Quel était, au-delà de la sélection d'un gouvernement, le grand enjeu de la campagne ? Les insatisfactions de la situation économique ou le rôle expansionniste de l'État ? On conviendrait plutôt des deux en une sorte d'amalgame qui, en fondant ces composantes spécifiques, servait aussi bien à la thèse qu'à la contre-thèse. Encore qu'il s'imposerait aussi de ne pas accentuer les différences s'appuyant, de toute façon, sur de faibles fondements idéologiques... Au-delà des habituelles passes d'armes sur la gestion de la chose publique, le premier mois de la campagne révélait un discours de fond assez substantiellement le même dans les deux partis. Le parti gouvernemental défendait ses réalisations et les choix préalables qui les avaient permises ; celui de l'opposition contestait la qualité des premières sans remettre vraiment en cause les seconds, et semblant même les approuver. Le tout se déroula selon des modes d'argumentation de type *rétro* avec la nuance doctrinale suivante : tandis que les péquistes étaient déjà tout acquis aux raisonnements néo-libéralistes, la rhétorique des libéraux officiels frisait le néo-conservatisme. Mais encore une fois, simples nuances peut-être dans le discours plutôt que différences de fond réelles.

L'idée d'interventionnisme qui s'insinue dans une discussion sur « le rôle de l'État » en gauchit le sens la plupart du temps. Ni socialiste, ni même social-démocrate, l'État-providence est relativement peu interventionniste ; dispensateur de vastes services sociaux fort coûteux, il impose plutôt de lourdes charges fiscales, ce qui est autre chose que l'interventionnisme direct. Mais dès lors qu'on ne remet pas en cause les grands choix de société qui ont été, en l'occurrence, reconduits de gouvernement en gouvernement depuis la Révolution tranquille, la critique d'un parti d'opposition, surtout affamé du pouvoir, manque d'un fondement de réalité. Avaient plus de mordant les critiques classiques sur le besoin de

renouvellement après deux mandats dont le dernier n'avait pas eu l'éclat du premier. Quant à la question de la souveraineté, personne n'en parlait plus.

Quoi qu'on dise, la question des « promesses » électorales n'est pas une question innocente en campagne électorale, ne fût-ce que par la preuve de plausibilité que doivent fournir ceux qui en font. À cet égard, le chef libéral s'est imprudemment enfoncé dans ses propositions au sujet de « la marge de manœuvre » budgétaire dont disposerait le prochain premier ministre. La réplique ne lui venant pas des rangs péquistes (les ministres Parizeau et Landry hors de la bataille), ce sont les éditorialistes et les analystes économiques qui y ont pourvu et singulièrement Alain Dubuc. D'une façon persistante dans *La Presse*, il faisait la preuve de cette introuvable marge de manœuvre. Comme quoi des journalistes lisent parfois mieux les comptes de l'État que ceux qui aspirent à les administrer.

Enfin évacués les antiques débats linguistique et constitutionnel, l'heure était donc à l'économique, c'est-à-dire au réalisme en tout, autant au sujet de la culture que de l'État. Les milieux d'affaires, surtout les promoteurs de PME, étaient l'objet d'une attention particulière de la part des deux partis. Ceux-ci se défendaient comme ils le pouvaient devant les réclamations plus passionnées des jeunes, des femmes, des artistes, des assistés sociaux. La modicité des ressources de l'État ne se démontre pas plus clairement que par l'ampleur du déficit, surtout lorsqu'il s'impose à tout prix de le juguler.

La question, pourtant philosophique, de la privatisation, n'était guère abordée que sous le seul angle des économies nécessaires pour soulager les finances publiques. L'annonce de l'installation d'Hyundai au Québec est venue actualiser, pendant la campagne, le besoin permanent d'investissements de l'extérieur. Dans le même temps continuait à s'allonger la liste des fermetures d'entreprises locales. Enfin, ce n'était certes pas depuis cet automne 1985 que les maux de l'économie étaient devenus prioritaires dans les préoccupations des citoyens et les attentions des hommes publics.

On avait « une côte énorme à remonter », disait le chef du Parti québécois au lendemain du scrutin du 2 décembre 1985. Réussissant à recueillir 39% des voix exprimées qui permettaient l'élection de 23 de ses députés (contre 56% et 99 députés libéraux), ce parti s'était étonnamment bien raccroché à la pente savonnée, surtout en des circonstances ne permettant pas aisément à tout le vote péquiste de « sortir », comme on dit. Il convient également de tenir compte de l'ampleur de l'abstentionnisme (74,5% de participation des inscrits contre 81,7% en 1981), ainsi que de la faible faveur accordée aux tiers partis, pour mieux évaluer la plus qu'honnête performance de « bon second » d'un parti en constant déclin depuis quelques années.

Et c'est bien ce qui comptait, vitalement, pour le Parti québécois dont le sursaut assurait la perpétuation du bipartisme comme condition technique de l'éventualité de l'alternance. Mais ses pertes en ressources humaines étaient énormes avec la défaite de 17 ministres et de quelques candidats prometteurs. Enfin, il n'était plus en sursis ; il pourrait offrir une sérieuse opposition, au moins au plan numérique, en Chambre et dans les commissions. En 1970 avec 7 députés et en 1973 avec 6, ses commandos avaient réussi, vaille que vaille et sans

démériter, à s'introduire efficacement dans la lourde dynamique parlementaire. Cette fois, la lutte serait moins inégale, surtout avec un chef à grande « visibilité » dans l'opinion.

L'opposition, situation toujours ingrate, comporte cet avantage de pouvoir compléter les mutations devenues nécessaires. Dans le même temps, sur les bancs gouvernementaux, l'énorme majorité libérale prendra la taille de son poids réel. Pour l'avenir prévisible, nous sommes dans un système qu'un analyste caractérisait comme un « bipartisme à écart idéologique réduit » (Yoland Sénécal, *Le Devoir*, le 16 janvier 1986), ce qui devrait encore faciliter la remontée des péquistes. Il en sera probablement ainsi aussi longtemps que les partis à « écart idéologique fort », comme le Nouveau Parti démocratique et le Parti indépendantiste, sembleront voués à la seule défense de l'honneur même des projets de la social-démocratie et de l'indépendance nationale.

« Écart idéologique réduit ... », qu'est-ce à dire encore ? Dans la ligne générale de ce propos, on se contentera de faire observer que, si Pierre-Marc Johnson a nettement sauvé son parti du désastre, nul ne sait ce qu'il a, au juste, sauvé du Parti québécois : quelles parts de l'ancien ou du nouveau parti (encore inconnu) ?

C'est sur un programme de redressement de l'économie et d'un contrôle économique plus strict des services de l'État que les libéraux furent portés au pouvoir. Le tout s'accomplit dans une ambiance générale propice aux changements, dont le premier à s'imposer était de remplacer le gouvernement. Accentuée par la popularité de son vis-à-vis, l'image moins favorable de leur chef se trouvait toutefois pondérée par l'apport de recrues libérales d'importance, qui s'étaient déjà fait une réputation en dehors de la politique.

L'impression qui s'était créée pendant la campagne était celle d'une équipe jeune, compétente et dynamique, apte à transporter une mentalité de praticiens et de *gagneurs* au service de l'État qui, selon l'une de ces recrues, requérait d'être mené « comme un business ». Les mauvais calculs du chef du parti sur la marge de manœuvre budgétaire pour remplir d'imprudentes promesses, quoique d'apparence fort sensées, n'auront pas tellement nuï aux libéraux le jour du scrutin. Les critiques que lui faisait le chef péquiste sur ces erreurs d'évaluation se retournaient finalement, en partie du moins, contre le gouvernement démissionnaire. N'était-ce pas faire aveu de ses propres limites prouvées et d'une non-ouverture aux changements attendus ?

Lui-même battu dans sa circonscription en « une erreur de parcours » qui sera tôt corrigée, le nouveau premier ministre pourra s'appuyer sur une forte majorité, imposante jusqu'à l'encombrement. Il y puisera des ressources pour constituer un gouvernement, pas trop nombreux, de 27 membres dont certains chargés de responsabilités doublées. À l'exception de quelques nominations discutables mais inévitables (en raison d'anciens services au parti ou de diversité de représentation régionale), le ministère se présentait comme une phalange gouvernementale serrée et solide, aux premiers rangs tout au moins. S'y trouvaient des valeurs sûres de l'ancienne députation en épaulement avec de nouveaux arrivés des secteurs privés. Nombre d'adjoints parlementaires (18), une dizaine de présidents (de commissions et de séances) furent nommés pour apaiser l'ego de quelques ministrables et

pour occuper quelque peu les étoiles de deuxième ou de troisième grandeur. Tels seraient les intendants de la « transition tranquille », selon une expression du premier ministre lorsqu'il présenta son cabinet.

Le gouvernement pourrait encore compter sur les lumières de conseillers spéciaux, particulièrement en trois groupes (Trésor, Privatisation et Déréglementation) constitués de personnalités appartenant au gratin du monde des affaires, de la science et de l'activité administratives. Le pont de la compétence et de la valeur reconnue dans le privé était jeté pour rejoindre en expertise les grands décideurs et exécutants du domaine public. Sans la frénésie du « système des dépouilles » que connaissent d'autres régimes, le gouvernement Bourassa procédait lentement à des déplacements de sous-ministres et de cadres supérieurs, ainsi qu'il sied de le faire -modérément dans notre régime - lors d'un remplacement de gouvernement. Lancées par des journalistes ayant le don de la formule, des expressions comme les suivantes évoquaient avec esprit le nouvel « air du temps » de la politique au Québec : le Conseil des ministres, comparé au conseil d'administration d'une grande firme ; l'Assemblée nationale, à une assemblée de chambre de commerce ; ou encore mieux, le passage de l'État-providence à l'État-Provigo...

Il fallait maintenant livrer la marchandise. Les notes qui suivent ne valent que pour les premiers Cent Jours du troisième gouvernement de Robert Bourassa, ou du premier de Robert Bourassa II. Deux semaines après la victoire, le discours inaugural d'une courte session exceptionnelle proclamait la « toute première place » que les questions économiques financières « doivent avoir dans une société moderne ». Selon une rengaine connue, le texte précisait que le gouvernement s'était fixé comme objectif de favoriser la création de quelque 400 000 nouveaux emplois. Les processus de la déréglementation et de la privatisation figuraient en tête de liste d'une série de mesures annoncées, reprises du programme électoral, et dont une première expression numérique allait se retrouver dans le mini-budget supplémentaire voté lors de cette session spéciale.

Comme première mesure administrative d'importance, une directive du Conseil du Trésor ne tarda pas à geler les effectifs réguliers de la fonction publique à la date du 19 décembre 1985 et, par la même occasion, à réduire de 20% la masse salariale mise à la disposition des ministres pour l'embauche d'attachés politiques. Le premier ministre donnait l'exemple en réduisant, le tout premier, les effectifs de son cabinet. En quelques départements, des ministres devinrent inquiets pour l'intégrité de leur fief : menaces de transfert de divisions dans d'autres ministères ou même risques d'abolition pure et simple ; partout, réductions annoncées des budgets de fonctionnement. Ici et là, des guérillas interministérielles se livraient, rompant la monotonie d'ambiances administratives généralement peu stimulantes, pour ne pas dire démoralisantes.

Il est toujours de bonne guerre pour un nouveau gouvernement de dire son effroi au sujet de l'état réel des finances publiques qu'il a trouvé au moment d'entrer en fonction. « C'est encore pire que ce que nous craignons ! » Ainsi l'avaient dit les péquistes eux-mêmes en 1976, tout comme les conservateurs fédéraux en 1984, comme tant d'autres gouvernements à l'étranger. Il ne sera bientôt plus question, sur la colline parlementaire, que de coupures, de

coupures, encore des coupures ! L'écho journalistique en répercute la menace avec le complément de taxes encore augmentées ou de nouvelles taxes ! Mais qu'advient-il des grands programmes de l'État, et en particulier de certains services dont l'insuffisance est notoire et proprement intolérable ?

Le premier ministre ne tarda pas à rassurer les inquiets : il n'est pas question de toucher aux programmes sociaux, et la scandaleuse situation des Urgences dans les hôpitaux est, pour le gouvernement, justement la plus urgente des priorités. En attendant, les fumeurs, les buveurs et les automobilistes écopent pour leur vice de moins en moins impuni financièrement. Les intendants de la maison disent leur ferme détermination de ne pas faire d'emprunts pour payer les comptes d'épicerie. Au moment où s'entamaient les négociations dans le secteur public, les messages étaient clairs aux oreilles des syndiqués de la fonction publique, qui les entendaient fort mal et le disaient ! L'État paraissait bien chiche envers ses propres serviteurs. Pourtant, à plus d'un signe négatif, on ne sent pas monter la menace d'un affrontement aussi sévère que celui qui avait secoué l'État en 1983.

Aux premiers jours de mars, le ministre des Finances, Gérard D. Lévesque, rendit public un document, *L'Urgence d'un redressement*, qui fit l'effet recherché d'une douche d'eau froide. Il s'agissait nettement d'un texte de conditionnement mais à fondement de brutale réalité ; il ne comportait, par ailleurs, aucune accusation partisane contre le précédent gouvernement. Si rien n'est fait pour le prochain exercice financier, le déficit prévu, en avril 1985, par l'ex-ministre des finances, de 2,9 milliards de dollars passera à 4,5 milliards ! Cet énorme écart d'un milliard et demi est imputable à une série de facteurs défavorables dont la conjonction maligne était rappelée et analysée dans le document. Voilà ce qu'apprirent les journalistes de la presse parlementaire, convoqués en ce matin du 5 mars 1986 et traités au jus d'orange, café et croissants... Il n'y a vraiment pas de quoi se réjouir si c'est aussi « pire » que cela !

Couper ou taxer ou comprimer, ou vraisemblablement les trois ? Tous les moyens ont leurs limites qui sont déjà atteintes, soutiennent d'aucuns, en particulier aux chapitres de la fiscalité et des taxes directes. Les taxes indirectes ou camouflées, la tarification des services ou les tickets bizarrement qualifiés de « modérateurs » dont il est question depuis un certain temps, voilà des possibilités dont on reparlera sans doute. Et puis, il y a encore la dette de l'État qui a presque doublé depuis 1980 (passant de 17% à 29% du produit intérieur brut) en atteignant les 27,8 milliards de dollars. Pour l'heure, il importe surtout pour le gouvernement de poser la barre du déficit au chiffre des trois milliards de dollars si l'on tient encore à éviter l'infamante *décote* sur les grands marchés de New York ou d'ailleurs...

Contre un tel déficit appréhendé, il reste tout de même à espérer que la relance ne tardera pas trop et qu'elle manifesterait quelque vigueur et constance. Des économies sont aussi prévisibles du côté des privatisations annoncées (SOQUIP, REXFOR, Quebecair) pour ne pas rappeler celle de la SAQ qui vient de rater sous le gouvernement précédent. Le banc d'essai dans ce domaine fut la raffinerie de sucre de Saint-Hilaire, privatisée en mars 1986. Mais où sont les « Lantic » des privatisations à venir, désirables ou simplement possibles ? Car c'est le moment de rappeler cette évidence que l'opération de privatisation ne peut être

menée à terme que s'il se manifeste un propriétaire, privé justement, et qui soit financièrement intéressé. Et ce n'est pas tout. Encore faut-il que la transaction ne soit pas déshonorante pour l'État, c'est-à-dire pour nous tous, ce qui en fait la plus respectable, parce que la plus indispensable, de toutes les institutions.

Enfin, le nouveau gouvernement n'a pas attendu la publication à Ottawa du rapport Nielsen pour s'attaquer, dès les premières semaines, à la révision des programmes gouvernementaux en cours (au nombre de 177) et à l'inventaire des activités et coûts de quelques centaines d'organismes autonomes, plus ou moins publics, ou « gouvernementaux » comme on dit d'habitude et moins correctement. Soit une quinzaine de sociétés d'État (comportant 87 filiales), autant d'offices, de tribunaux administratifs et de commissions administratives, une trentaine de conseils et de comités consultatifs, une cinquantaine de sociétés administratives (de gestion de fonds de retraite ou d'assurances, d'assistance financière ou technique, d'aménagement, de services divers). Quel fourmillement que ce monde para-étatique ! Qui en a jamais fait le tour ?

Cette grossière énumération montre assez que l'État du Québec a proportionnellement autant proliféré que l'État central en toutes espèces de rejetons organiques sur lesquels il n'a pas, par définition, de contrôle strict puisqu'ils sont en principe autonomes. Mais il est aussi leur agent subventionnaire en grande partie et, à ce chapitre, comme à celui de ses propres programmes, il ne maîtrise plus l'ampleur de ses dépenses depuis belle lurette. Le groupe de travail qui entoure le président du Conseil du Trésor, Paul Gobeil, a du pain sur la planche ! On rappellera que le comité Nielsen a produit son rapport (de 21 brochures), passant au crible 989 programmes fédéraux et 126 ministères et agences, en pas plus d'une année ! Le groupe Gobeil (sous la présidence du ministre, Michel Bélanger, Pierre Lortie, Yvon Marcoux, Jean-Claude Rivest) saura-t-il faire montre d'une diligence comparable ? Rappelons que ce groupe d'étude n'a qu'un pouvoir de recommandation et que de rudes batailles sur certains programmes dispendieux ou estimés moins nécessaires se dérouleront au Conseil des ministres, surtout si l'opinion publique et la critique libre savent s'émouvoir à temps.

Le hasard fait que cette chronique s'achève au jour d'équinoxe du printemps du 20 mars 1986. (Par la suite, voir la Troisième Partie, au titre 9. L'AGIR.) Je n'y attache aucune signification de présage : le printemps revient toujours. S'il y a un grand dessein à la base de l'action du gouvernement que nous avons élu le 2 décembre 1985, c'est bien celui-là : mettre enfin de l'ordre dans l'intendance surchargée de l'État du Québec. Le principe directeur de cet ordre financier tient en deux objectifs, aussi peu exaltants que difficiles à réaliser : ramener le déficit annuel à zéro en cinq ans et, pour commencer par y arriver, faire en sorte que le déficit de la première année ne dépasse pas la barre des trois milliards. Situation peut-être implacable, mais dont on conviendra qu'elle est dénuée de toute espèce de « poésie » politique...

L'opération désenchantement est donc bien commencée. Comme est loin l'époque où un chef de parti, économiste de formation, et qui avait pratiqué les affaires de l'État en tant que premier ministre pendant six ans, tentait de nous convaincre de l'existence d'une « marge de manœuvre » de quelques centaines de millions pour améliorer des services aux citoyens ! Si

nous étions les seuls à souffrir de maux de cette espèce, nous serions bien malheureux, non ? Regarder du côté d'Ottawa, où nous sommes également en cause, n'allège pas notre présent malheur local... Reconnaissons tout de même que la situation d'ensemble n'est pas tellement plus réjouissante en des ailleurs moins provinciaux, à Washington, Londres, Paris, Bonn, etc. Après avoir flirté pendant toutes ces années avec l'idée de l'indépendance politique, nous voilà confrontés avec la recherche austère d'une certaine stabilité économique intérieure et d'une indispensable respectabilité financière à l'extérieur.

Même si, par hypothèse optimiste, ce problème dominant se réglait relativement, il n'empêcherait pas nombre d'autres problèmes, « des paquets de problèmes », de surgir ou de persister. On devra porter une attention toute particulière à ceux de ces problèmes qui dépendent de nous et non d'ailleurs, ou dont la solution éventuelle n'est pas liée étroitement à l'équilibre financier de « l'État » que nous avons commencé à nous donner il y a un quart de siècle.

Deuxième partie : Changements d'affiches à Ottawa et à Québec

D. L'isolement constitutionnel du Québec « dans son coin »

[Retour à la table des matières](#)

Par le refus de son gouvernement de contresigner l'accord de novembre 1981, et d'adhérer par la suite à la Loi constitutionnelle de 1982, le Québec est toujours constitutionnellement isolé dans son coin : subsistent encore dans les institutions les conséquences de la « troisième plaie ». Ce n'est pas par l'effet d'une mise en pénitence imposée par la majorité, ni d'une simple bouderie prolongée de la part d'une minorité récalcitrante. Il s'agit d'un désaccord profond et persistant entre une importante partie composante et un tout englobant sur les termes même d'un nouveau contrat d'adhésion. Et pourtant l'intégration, qui a plus de cent ans d'histoire, continue pour l'essentiel comme si de rien n'était. Sauf que l'organisation fédérative d'ensemble devient pour le moins bancal par l'incongruité que crée ce refus d'adhésion formelle, n'empêchant toutefois pas la persistance d'une intégration de fait...

La situation est d'anormalité au sens fort où le dictionnaire définit un monstre : « Être organisé dont la conformation s'écarte de celle qui est naturelle à son espèce. » La situation ne cesserait d'être monstrueuse que par la survenance de l'une ou l'autre évolution suivante : 1° Poussant la conséquence logique de son refus d'une signature formelle, le Québec sort de la fédération et proclame son indépendance - ce qui est absolument hors de cause ; 2° le Québec consent à un accord d'adhésion formelle, moyennant ses stipulations propres qu'accepteraient le gouvernement central et les autres provinces - ce qui s'impose, mais qui

ne laisse pas d'être plutôt ardu à cause de la procédure stricte d'amendement que contient la Loi constitutionnelle de 1982.

L'adhésion du Québec, à ses conditions satisfaites, se trouverait donc à ouvrir une nouvelle phase de négociations qui ne sourit à personne au Canada. Les trois gouvernements québécois successifs (Lévesque, Johnson, Bourassa) semblent toujours nourrir l'espoir de s'entendre d'abord avec le seul gouvernement central comme garant des accords à venir avec les autres gouvernements provinciaux. On retrouve ainsi chez les dirigeants politiques québécois les effets de la persistance du schéma Québec-centriste, ramenant à l'unicité organique « le reste du Canada ». Je crains que cette vision simplificatrice n'entraîne les mêmes déconvenues que par le passé en nous faisant adopter, une fois de plus, une politique ayant tendance à déborder nos moyens constitutionnels et nos intentions réelles. Nous continuons à trop compter sur les possibilités des transactions politiciennes entre seulement deux capitales. Les règles d'organisation d'un régime fédératif, qui ne sont pas moins complexes que celles de son fonctionnement, montrent leur rigidité surtout quand il est question de modifications constitutionnelles.

Cette opération de régularisation (pour éviter le terme de « normalisation » avec ses consonances soviétiques) du système ne pourrait s'effectuer selon un mode conflictuel où la « partie » la moins forte, parce qu'unique et isolée, serait battue d'avance. Pour faire valoir la validité de sa cause, le gouvernement du Québec n'a d'autre appui que la reconnaissance hors Québec du caractère « monstrueux » de la situation prévalente. Mais à mesure que se prolonge la situation anormale et contradictoire, moins elle paraît scandaleuse et plus elle devient soutenable, même pour le Québec. Le temps continuant à s'écouler rendra de moins en moins impérative la réparation attendue - et non pas l'inverse comme on pourrait le penser au premier abord.

Sur ce fond théorique, les conjonctures depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Mulroney en septembre 1984 présentent deux traits frappants : la multiplicité des signaux de bonne volonté et de compréhension mutuelle que se sont adressés le premier ministre du Canada et les trois premiers ministres successifs du Québec ; mais non moins évidente apparut, de part et d'autre, la détermination de ne pas se presser, de ne rien brusquer, et qui finit par devenir suspecte. Les circonstances y incitaient d'ailleurs. En assumant leur responsabilité gouvernementale, les conservateurs avaient bien d'autres priorités que de s'occuper de cette suite anachronique de l'héritage constitutionnel légué par le gouvernement précédent. D'autre part, les péquistes vivaient une double crise profonde de doctrine et de leadership, accentuant encore la grande tristesse d'une fin de régime. Un gouvernement péquiste chancelant (dont les adversaires ne se font pas faute de rappeler que « tout le mal » vient de lui) n'était pas dans une situation favorable pour mener des tractations fort délicates en toutes hypothèses. Quoi qu'il en soit, dans l'autre capitale on se contente de répéter un esprit d'ouverture aux propositions du Québec, étant donné que « la balle est dans son camp ».

Viendra enfin, à la mi-mai 1985, le Projet d'Accord constitutionnel du gouvernement du Québec. Par contenu et formulation, ce texte se situe bien dans la ligne des positions

constitutionnelles traditionnelles du Québec depuis 25 ans : c'était compréhensible, mais assez peu approprié aux circonstances. Je n'en relèverai comme authentiquement péquiste que cette proposition, énorme en fédéralisme, de la primauté de la Charte (québécoise) des droits et libertés de la personne sur la Charte (canadienne) des droits et libertés. A n'y pas croire... Que, dans l'esprit des auteurs du projet, cette proposition soit contrebalancée par l'admission de la clause Canada (en matière de droits scolaires) n'atténue pas la remarque précédente, d'autant que la clause Québec de la loi 101 est déjà effritée par des jugements pour cause d'inconstitutionnalité.

L'ensemble des propositions constituait donc un exposé fort valable de suggestions pertinentes pour améliorer le fonctionnement de la fédération et non pas seulement pour satisfaire aux traits distinctifs du Québec comme société particulière. Mais encore une fois, dans la conjoncture du moment, ce n'était guère approprié. « Le reste du Canada » et non seulement l'État central sont-ils prêts à procéder à un réaménagement constitutionnel selon un nouveau cahier de desirata du Québec ? La réponse est évidemment non, qui fut servie unanimement par les commentaires éditoriaux à travers le pays, les responsables des capitales provinciales adoptant généralement un mutisme prudent. Les autorités publiques hors Québec sont-elles prêtes, en particulier, à accepter cette inversion de primauté d'une Charte d'une province, légiférée comme une loi ordinaire, l'emportant sur une Charte des droits et libertés de l'ensemble de la fédération, et qui est déjà interprétée comme ayant validité méta-constitutionnelle ? D'évidence, non une fois de plus.

Le maximum qu'on puisse espérer sera bien en deçà du champ des propositions avancées par le gouvernement du Québec à la mi-mars 1985. Des discussions sur ce qui est « négociable » -ou pas dans une série de « demandes-planchers » apparaissent bien vaines. D'autant plus que le nouveau gouvernement, élu le 2 décembre 1985, ne les a pas prises à son compte. Moins hypothéqué que le précédent par son passé constitutionnel, il prétend encore se faire plus modéré et pragmatique.

Mais lui non plus n'est guère pressé. Peu après son retour au pouvoir, le premier ministre Bourassa laissait espérer un règlement possible d'ici deux ans. Un peu plus tard, ayant peut-être à l'esprit les difficultés de la subtile diplomatie interprovinciale à devoir engager, il allongeait le délai à deux ans et demi, trois ans. D'autre part, le nouveau ministre pertinent à la cause, Gil Rémillard, disait dans le même temps que son attention portait prioritairement sur la préparation du dossier du libre-échange. Rien d'étonnant, la pression des questions économiques établit le plus souvent l'ordre hiérarchique des ordres du jour gouvernementaux. Du reste, les deux questions, constitution et libre-échange, sont reliées depuis que des provinces, dont le Québec, en tête, posent la question d'un éventuel veto sur les engagements canado-américains à venir.

« Recommencer à zéro... », telle serait l'intention du gouvernement, selon une déclaration du ministre Rémillard à l'Assemblée nationale le 18 décembre 1985. Tout sera toujours à zéro dans une affaire de ce type, tant que les pourparlers ne seront pas engagés sérieusement à partir d'un ordre du jour strict contenant un petit nombre de propositions concrètes de la part d'un gouvernement maintenant capable de les mener à terme à l'intérieur d'un mandat

assuré. L'heure n'est certes pas propice à la réintégration des plus valables parmi les demandes traditionnelles et légitimes des gouvernements québécois depuis un quart de siècle.

Mais déjà la carte des propositions que le gouvernement libéral s'apprête à dresser pour l'automne 1986 ne semble guère plus légère que celle du précédent gouvernement. Les questions suivantes, sur lesquelles le gouvernement Bourassa est en demande, constitueraient une liste presque aussi longue que celle du Projet d'Accord constitutionnel de mai 1985 : reconnaissance de la spécificité québécoise, rétrocession du droit de veto, modification de la formule d'amendement, « encadrement » du pouvoir fédéral de dépenser, augmentation des compétences québécoises en matière d'immigration, participation du Québec à la nomination de trois juges de la Cour suprême. Lors d'un colloque au Mont-Gabriel au début mai 1986, et en présence du ministre fédéral Benoît Bouchard, Gil Rémillard répétait ces conditions. Il y ajoutait cette autre de l'inscription des règles de la péréquation dans la constitution. Au titre de ces paiements, le Québec se plaint d'un manque à gagner de 66 millions, perte s'établissant à 82 millions pour l'année en cours. Il lui fut répondu par le ministre fédéral que « cela n'a rien à voir » avec les arrangements constitutionnels à venir.

J'ose espérer que le lecteur suit la ligne du *faisable* dans mon argumentation qui ne répudie pas, en tant que tel, le *désirable*, si les circonstances étaient autres. Le Québec n'est certes pas en force pour remettre en branle tout un dispositif de révision constitutionnelle dont, encore meurtri, il vient à peine de sortir. Mais à l'autre extrême, sa situation constitutionnelle n'est pas à ce point désespérante qu'il lui faille signer la Loi constitutionnelle de 1982 telle quelle, quitte à nourrir l'espoir de très hypothétiques changements. Seulement la matière immédiatement « négociable » est très restreinte. La reconnaissance de la spécificité de la société québécoise apparaît certes un minimum, mais pourvu qu'on n'en fasse pas découler toute une série de droits et de pouvoirs constituant le germe d'un « statut particulier ». Il serait plus réaliste, par exemple, de faire reconnaître constitutionnellement des pratiques spécifiques en matière d'immigration que de contester la primauté de la Charte canadienne des droits et libertés au nom de la compétence exclusive du Québec dans le domaine linguistique.

Un premier mouvement de la part du gouvernement Bourassa pour admettre effectivement la primauté de la Charte canadienne s'est esquissé lorsqu'il s'est abstenu de se prévaloir de la célèbre clause « nonobstant » (article 33 de la Charte) dans huit de ses projets de loi. Le gouvernement précédent s'était toujours prévalu de cette clause dérogatoire et, par sa loi 62, soustrayait l'ensemble de la législation québécoise au contrôle de la Charte canadienne. Un tel mouvement, par abstention si l'on peut dire, fut naturellement jugé par le chef d'opposition comme « une position de plus grande faiblesse ». À Ottawa, le sénateur Arthur Tremblay y vit un geste « symbolique et psychologique » inspirant au secrétaire d'État, Benoît Bouchard, la réflexion qu'il serait « dangereux d'amorcer le débat constitutionnel pièce par pièce ». Fin mai 1986, le gouvernement du Québec réintroduisait en douce la clause « nonobstant » dans deux de ses projets de loi. En attendant que le gouvernement du Québec présente ses demandes formelles, l'attentisme de la capitale fédérale n'empêche pas les responsables outaouais du dossier constitutionnel de le voir venir...

Il devrait être tout de même plus facile de parvenir à un accord avec un gouvernement québécois de claire obédience fédéraliste pour peu que celui-ci se fasse des alliés de poids en d'autres provinces. Une fois de plus, l'entente du Québec et de l'Ontario - le Bas et le Haut Canada de jadis - pourrait être déterminante. L'amitié personnelle des premiers ministres Bourassa et Peterson serait susceptible de porter des fruits en matière de constitution comme dans le domaine de l'hydro-électricité. Hors du Québec, seules des poignées de responsables à Ottawa et dans quelques capitales provinciales, dont Toronto, tiennent à flot la maigre actualité de ce dossier de rattrapage constitutionnel. Mais partout, y compris au Québec, le sujet du libre-échange s'impose comme une question autrement plus enveloppante et inquiétante. D'ores et déjà, elle draine beaucoup plus d'énergie de travail et engage plus de matière grise. Les deux questions sont en rapport direct par le rôle statutaire des provinces aux prochaines négociations avec les États-Unis. Début juin 1986, les premiers ministres Mulroney et Bourassa opinaient que ce serait peut-être bien une bonne idée de faire progresser le dossier constitutionnel sous la pression de celui du libre-échange (ce qui supposerait que ce dernier, qui a mal démarré, ne soit pas paralysé par les mesures de guerre commerciale avec les États-Unis...). L'économisme, toujours plus fort que le juridisme, ferait-il rebondir celui-ci par ricochet ?

Il se peut aussi qu'à l'inverse, l'envergure des objectifs économiques, mis en cause par les tractations libre-échangistes, devienne plutôt la cause de l'oubli progressif où risque de sombrer le résidu d'une réforme constitutionnelle, inachevée au moins pour le Québec. Personne, dans aucune capitale au Canada, n'est intéressé à rouvrir la boîte de Pandore. Il s'agit, pour les divers gouvernements, d'une question éminemment ennuyeuse et suréminemment périlleuse : on se souvient d'un certain « non » prononcé par le même Robert Bourassa lors de la formule de Victoria en 1970 ; qui serait intéressé à ce qu'éclate une nouvelle dissidence d'un Québec non « séparatiste » mais toujours autonomiste ?

Comme la non-signature du Québec sur le texte constitutionnel n'entraîne pas d'inconvénient technique immédiat, pourquoi ne pas continuer le jeu d'ombres avec renvois à un plus tard * favorable ? Le Québec ne reconnaît pas formellement la Loi constitutionnelle de 1982 ; mais, par nécessité de fonctionnement, il la reconnaît, de fait, mille fois par jour. Il y a même un précédent : depuis 1927, aucun gouvernement du Québec n'a reconnu le jugement du Conseil privé de Londres au sujet de la frontière du Labrador, ce qui n'a pas empêché tous ces gouvernements d'entretenir d'excellentes relations avec celui de Terre-Neuve depuis 1949 - même au sujet de ce Labrador litigieux.

Ainsi va la vie. Au lieu d'« oubli », peut-être faudrait-il plutôt parler de désintéressement, de désuétude, de prescription - et même d'ennui profond et généralisé comme la conséquence lointaine et devenue la plus évidente de la surchauffe constitutionnelle des années précédentes ? Car il n'y a pas que le phénomène constitutionnel dans la politique ; et surtout, dans la vie collective il n'y a pas que la politique.

* Il n'a pas été techniquement possible de tenir compte de l'évolution de cette question au delà du début juin 1986, en particulier de la conférence des premiers ministres provinciaux au mois d'août 1986.

Troisième partie

Mais les hommes et les femmes ne vivent pas que de politique

[Retour à la table des matières](#)

Par ce titre exprimant l'extension d'une restriction, je veux signifier que nous *en* vivons aussi de politique bien que pas seulement *de cela*. Avec un semblant de complaisance, certains ouvrages de politique traitent parfois de l'aspect illusoire, voire mythique, de leur objet. Le cas se rencontre aussi en d'autres champs de connaissance, où l'on voit des auteurs s'abandonner à cette bizarre forme de coquetterie intellectuelle inversée. « Vous voyez bien que je domine mon domaine puisque je m'en moque avec cette forme d'ironie supérieure. »

Après avoir tant écrit sur ce qui est « politique » à divers niveaux, je me sentirais en porte-à-faux d'emprunter cette pose en soutenant le paradoxe que ce mode d'activité, finalement, n'est guère important dans la vie sociale. Certes ne l'est que relativement ce qu'on pourrait appeler l'épisodique politique : soit cette bousculade incessante pour conquérir les postes du pouvoir ou s'y maintenir, et qui est ce par quoi on pense d'ordinaire *la* politique parce qu'on nous la raconte ainsi. Mais l'essentiel politique, *le* politique ou ce par quoi nous

tenons tous ensemble en situation de société, voilà bien quelque chose d'incomparablement plus important puisque nous n'y échappons pas, jamais.

La politique mène au politique, dont elle est l'instrument ou la voie d'accès. C'est ainsi que le politique se trouve à devoir porter tout le négatif (le décevant jusqu'à l'extrême de l'odieux) de la politique. Nous pouvons nous abstenir de la politique, nous devons même nous en distancer, ne serait-ce que pour n'en être pas heurtés ou encore pour mieux la connaître. Mais nous réunissant d'une façon inéluctable en une unité collective, le politique toujours nous rejoint et nous enserme, nous *organise* malgré nous. Le politique ne congédie jamais personne, si, par ailleurs, nous avons tout le loisir de nous démobiliser de la politique. Le plus grand nombre profite largement de ce privilège.

Si, par l'effet des aléas des luttes partisans, la politique entraîne à sa suite passablement de problèmes spécifiques, il reste qu'il n'y a pas d'autre moyen pour se colleter avec ces « paquets de problèmes » que la vie commune engendre. Le refroidissement politique du Québec actuel pourrait être propice à une meilleure appréhension de nos problèmes fondamentaux et à la mise en perspective des uns par rapport aux autres. Je propose de considérer en dix têtes de paragraphes, distincts mais reliés, les éléments majeurs de notre situation collective comme s'il s'agissait des faces successives d'un même décaèdre.

Par ailleurs, l'époque nous convie aussi à nous décentrer quelque peu. Ce Québec politique qui glissait à la dérive de l'histoire, il fallait bien finir par nous en occuper - ce que nous avons assez copieusement fait depuis maintenant un quart de siècle. Mais ce *Québec-centrisme* a toujours comporté ses limites et l'on en avancera comme indice significatif que nous sommes toujours à la recherche d'un « modèle » étranger. Après avoir lorgné du côté de la Suède, puis de l'Autriche, voici que l'expérience économique des Sud-Coréens commence à nous intéresser... Or nous ne trouverons pas d'autre modèle à notre convenance que le « modèle québécois » qui reste encore à inventer.

Donc, à la fois distance et engagement. Il y a tellement de gens plus malheureux que nous sur cette planète ; mais c'est nous qui avons la responsabilité première de poursuivre la relativité de notre bonheur possible. Il m'est déjà arrivé de songer au programme de quelque Institut d'études comparées du Bonheur national brut. Probablement qu'à l'échelle comparative, notre rendement global serait assez haut. Mais qu'il soit bien entendu que ce propos final n'est pas de directives. Même pas pour sortir de cette « morosité collective », qui doit bien exister puisque tout le monde en parle. Voyons plutôt l'optimisme du buveur joyeux : si le verre paraît à moitié vide, constatons avec lui qu'empiriquement, il est aussi à moitié plein.

Ce n'est pas une raison pour passer par-dessus des motifs d'inquiétude fondés. En voici d'abord un, qui s'affirme avec l'objectivité de ce qu'en prospective on appelle une « tendance lourde », et qui est dûment enregistrée depuis une quinzaine d'années : notre décroissance démographique n'est plus un élément de surprise. Aussi en traiterai-je en premier lieu. Notre trop faible nombre n'engendre pas à lui seul tous les autres maux ou insatisfactions qu'il y aura lieu de considérer, mais il accentue la fragilité de la plupart des autres facteurs. Disons-

le plus abruptement : il faut commencer d'abord par exister pour courir la chance d'être en plénitude. Comme groupe démographiquement faible, nous avons toujours été culturellement précaires. Nous sommes en train de devenir trop petits. Je veux dire : d'abord en nombre absolu, mais surtout en un tel environnement.

Troisième partie :

Mais les hommes et les femmes ne vivent pas que de politique

A. Être ensemble en dix dimensions

1. Le nombre

[Retour à la table des matières](#)

Nous sommes en train de nous suicider par dénatalité. À petit feu, il est vrai. Qu'il s'agisse d'un processus lent, comme tous les grands phénomènes démographiques, n'arrange pas l'avenir, puisqu'une « tendance lourde » ne donne guère de prise à un courant réversible. Avant d'aller voir ce que nous racontaient scientifiquement sur la question les spécialistes du cru, je m'accommodais plus ou moins de l'inconfort d'une telle pensée, d'autant qu'elle n'était pas centrale dans mes réflexions. Quand je saurai davantage sur le sujet en prenant connaissance de travaux de spécialité, une préoccupation majeure, et ne m'abandonnant plus, aura pris la place de ce qui n'avait été qu'un vague malaise.

C'est par leur force du nombre que les *Habitants* parlant une autre langue que l'anglais ont pu survivre depuis deux siècles dans cette Amérique du Nord anglifiée et massivement anglifiante. Leur foi religieuse soutenait, si l'on peut dire, leur nombre et leur langue, mais elle n'a plus la puissance de ralliement et de conviction qu'elle possédait hier encore. La catégorie statistique de Canadiens ou de Québécois francophones établit toujours la correspondance langue-nombre. En particulier, le maintien des positions de la langue française au Québec a été pris en charge par les divers gouvernements qui se sont succédé depuis 1968. La question fera l'objet d'un développement distinct et voisinant celui-ci.

Je me restreindrai à la question générale du poids démographique global des Québécois au Canada. Cette proportion étant continûment décroissante (en 1971, 28% ; en 1981, 26,4% ; en 2006, 23,8%), comment peuvent-ils espérer seulement maintenir leur influence politique relative dans un ensemble les minorisant graduellement par le simple jeu des forces naturelles ? Y a-t-il quelque exemple historique d'une minorité en déclin qui y soit jamais parvenue ?

Les immigrants francophones, dont la langue n'est guère viable qu'au Québec où les parlant français sont concentrés, n'y constituent toutefois qu'un très faible appoint. En outre, la déperdition linguistique va dans le sens défavorable aux francophones par suite de deux facteurs : par l'émigration des leurs dans les provinces anglaises (transferts linguistiques) et, surtout, par l'immigration importante d'étrangers optant, même au Québec, pour la langue de l'écrasante majorité continentale. La répétition de ces tendances d'un recensement à l'autre n'a pas besoin d'être appuyée ici par des colonnes de chiffres et de pourcentages. Et, finalement, la fécondité naturelle, très insuffisante, des Franco-Québécois est bien inapte à compenser ces pertes. En fait, elle est devenue le plus insidieusement négatif des trois facteurs.

Aux premiers séparatistes des années 1968, j'ai déjà tenu à peu près ce « langage ». « Toute votre belle rhétorique au sujet de l'indépendance et le souffle lyrique qui vous anime apparaissent bien superflus si vous n'utilisez pas un argument qui, selon moi, est premier et dernier à l'appui de votre thèse. C'est celui de faire l'indépendance du Québec pendant que nous y tenons encore le nombre ; plus tard, il sera peut-être trop tard. » L'argument était assez carré, j'en conviens ; mais il n'était pas non plus avancé par quelqu'un descendant d'une autre planète. Les mouvements et partis indépendantistes n'ont pas vraiment exploité ce type d'argumentation qui avait tout de même comme mérite de reposer sur un fondement objectif.

Plus tard, je ferai mes classes de démographie élémentaire pour apaiser, si possible, des sujets d'inquiétude qui, après tout, pouvaient découler de la perception rapide et sommaire d'un profane en la matière. Ce que je découvrirai entretiendra plutôt mes appréhensions. Le *baby boom* de l'après-guerre (1945-1960) nous avait procuré des « réserves » pour affronter l'inévitable chute démographique qui allait s'ensuivre partout en Occident, car nous partions d'un plus fort taux de natalité qu'ailleurs. Dès le début des années 1960, la fécondité se mit à baisser plus rapidement au Québec que dans les autres provinces, mais sans devenir tout de suite la plus faible.

Tout de même, quelle glissade ! Entre 1961 et 1972, l'indice de fécondité subissait une chute de 55%, passant de 3,77 enfants par femme à 1,82. Nous étions déjà en dessous du seuil de renouvellement des générations, qui est de 2,1 enfants par femme. Pendant sept autres années, jusqu'à 1979, l'indice tendit à se stabiliser autour de 1,8. Puis, nouvelle chute de 10% dans les années subséquentes, l'indice atteignant 1,57 en 1982 et 1,45 en 1983. Nous ne sommes pas encore les grands champions de la sous-fécondité des pays d'Occident, mais nous contestons la première - ou la dernière ? - place à des pays qui peuvent se permettre sans danger vital de telles chutes de natalité. Ils possèdent de vastes réservoirs de population, comme l'Italie et la République fédérale d'Allemagne ; d'autres, qui sont de taille comparable

au Québec comme la Suède ou le Danemark, ne mettent pas en danger, du fait de leur décroissance, leur intégrité démo-linguistique.

Il est un record que nous détenons toutes catégories : celui de la dénatalité la plus rapide du dernier quart de siècle. Depuis une quinzaine d'années, rappelons-le, la fécondité naturelle n'assure même plus le renouvellement de la population. C'est l'envers de notre record de tous les temps au XIXe siècle, alors que nous étions, de loin, les champions de la natalité en Occident. Je n'ai pas plus le goût de verser une larme sur la revanche des berceaux que de raffiner un propos trop général par l'introduction de nombreux autres facteurs dont nous entretenons les démographes - et au sujet desquels plusieurs se chamaillent, scientifiquement il va sans dire.

Au point de vue de la dynamique politique d'ensemble où je me situe, il paraîtra suffisant d'énoncer la série des propositions suivantes : 1° la dénatalité au Québec est un processus constant et rapide depuis une quinzaine d'années ; 2° on ne voit poindre aucun facteur extérieur suffisamment compensateur de cette déperdition naturelle ; 3° dans l'ensemble politique canadien, le poids démographique des Franco-Québécois diminuant, on peut en déduire une certaine perte d'influence corrélative, quoique imprécise par le menu hors la représentation électorale. Ainsi, aux prochaines élections fédérales l'ensemble de la députation du Québec (même si elle faisait bloc) représentera moins que la moitié absolue des sièges.

J'ai presque envie de laisser passer cette lapalissade : il n'y a pas de solution, en tant que nombre, au nombre. Donc, a priori ; sauf, évidemment, si s'arrêtait la déperdition, et qu'après s'être stabilisé, le nombre manifestait quelque tendance à la remontée. Mais ces évolutions ne s'annoncent pas et personne ne les prévoit. Est tout à fait prévisible, par ailleurs, le début du processus de dépopulation au tournant du prochain siècle.

Bien sûr, aussi, que je n'ai pas de solution à proposer. Nous possédons tous les quelques lueurs socio-culturelles pour interpréter, chacun à sa façon, comment le phénomène d'apparence aberrant a pu se produire en un si court temps dans notre milieu. Mais qu'il se maintienne, en s'aggravant, pendant si longtemps sans que les instances compétentes ne l'aient défini comme problème tout prioritaire, voilà qui paraît pour le moins étonnant. Pareille inconscience se voyait même dans les divers milieux intellectuels, d'habitude portés à l'anxiété lorsqu'on s'y met à réfléchir sur le destin collectif. Je vais sans doute trop vite, devant faire court. Le Secrétariat au Développement social du gouvernement du Québec a tout de même publié, en avril 1984, un document-synthèse sur « L'évolution de la population du Québec et ses conséquences ». Une quinzaine de mois plus tard paraissait un substantiel rapport de la Commission parlementaire sur la Culture. Dans ces documents, les diagnostics de situation étaient mieux étoffés que ce que permettent ces notes rapides.

Ils soulevaient des éléments d'une « politique nataliste » (sans le nom, tabou...) à l'enseigne de la famille, de préférence, et compte tenu de bien d'autres facteurs dont les migratoires. Le premier texte en particulier insistait sur l'objectif d'atteindre, au plus tôt, le taux de 2,1 enfants par femme pour assurer au moins le remplacement de la population. Pour

répondre à un problème de cette envergure et de cette durée, ces initiatives de recherches arrivaient bien tard. Dans les secteurs voisins, ou se juxtaposant, de l'immigration et de la langue, l'État s'est fait naturellement plus vigilant et entreprenant.

Enfin, le natalisme comme tel soulève un bloc de réticences psychologiques et même d'oppositions idéologiques à cause de ses tonalités racistes : n'est-ce pas par les entreprises mussolinienne et hitlérienne que l'idée nataliste est passée à l'histoire ? Au moins mauvais, des considérations de cet ordre font plutôt Crédit social ou Union nationale (ce fut d'ailleurs l'idée maîtresse du chef de ce parti lors des élections du 2 décembre 1985). Le nouveau Parti québécois a surmonté ces réticences en proclamant que la croissance de la population doit devenir une priorité nationale comme l'ont été un temps l'éducation et la santé. Lors du dernier Conseil national de juin 1986, un colloque portait sur les perspectives démographiques. Le chef du parti y précisait que toute mesure nataliste ne saurait être coercitive ni remettre en question les acquis statutaires des femmes ; il s'agirait plutôt de lever les obstacles pour permettre aux couples d'avoir plus d'enfants, tout en comptant sur les facteurs de l'immigration et de l'adoption internationale.

À une époque où le gouvernement comprime, réduit, coupe partout, il n'est sûrement pas en état de prendre de nouvelles commandes. Un démographe (Georges Mathews, *Le choc démographique*, Montréal, Boréal Express, 1984, p. 191) établit à deux milliards de dollars le coût d'une politique nataliste « si elle est efficace », souligne-t-il, moyennant deux mesures essentielles : 1° une substantielle allocation familiale pour le troisième enfant ; 2° un congé de maternité de vingt semaines avec plein salaire. À cent contre un, on peut faire le pari que l'État québécois n'est pas prêt à envisager un tel programme.

Sur ce sujet plus délicat que populaire, nos démographes et économistes auraient plutôt tendance à osciller entre une discrétion et un scepticisme, tous deux exemplaires. Sommes-nous ou non à la phase de la masse critique de la population francophone au Québec ? Grâce à l'acuité de nos problèmes linguistiques, les démographes sont devenus des vedettes intellectuelles dans notre milieu, à l'instar des constitutionnalistes, des sociologues électoraux et des analystes des finances publiques (ceux-ci au moins deux fois l'an, à l'occasion des parades budgétaires). Les discussions démographiques portant sur les diverses catégories linguistiques ont parfois été passionnées et ont souvent pris un tour polémique. Dans un groupe linguistiquement exposé comme la population francophone québécoise, la connexion langue-nombre, tout à fait étroite, devient un lieu de nature, sinon de nécessité.

Un auteur français de renom, qui se targue de donner aux facteurs quantitatifs leur place déterminante dans les grands processus historiques, écrivait récemment à notre sujet : « Notre cher Québec, par contre, achève de sombrer (1,65 en 1981) : y parler dans ces conditions de défense de la langue française est proprement grotesque » (Pierre Chaunu, *Pour l'histoire*, Paris, Perrin, 1984). Aussi nous voyait-il, selon un sens de l'anticipation qu'on espère exagéré, « en voie de disparition »...

2. La langue

[Retour à la table des matières](#)

S'étant produits simultanément, les deux chocs linguistique et démographique avaient entraîné une seule grande secousse, celle du « Québec français » à la fin des années 1968. Les événements scolaires de Saint-Léonard en avaient été le déclic.

Le fait brut du nombre prend sa portée culturelle en établissant les rapports de proportionnalité entre les groupes linguistiques : au Québec, les francophones sont fortement majoritaires avec plus de 80% ; les anglophones et les allophones constituent en gros, respectivement, les deux tiers et le tiers du reste. La forte concentration dans la région montréalaise des deux derniers groupes donne à la métropole sa physionomie linguistique particulière. Elle est depuis toujours le terrain des grandes batailles. Bien que la population francophone soit nettement majoritaire, le français n'y paraît pas moins entamé, menacé.

Contrairement à la décroissance démographique qui n'a pas été enrayée, les positions linguistiques des parlant français au Québec se sont confirmées et améliorées ces dernières années. Ce qu'on appellera la « paix linguistique » reste encore précaire ; et les gains du français, comme langue officielle et de travail, sont encore loin d'être définitivement acquis. S'il en est ainsi avec le poids du nombre sur place, comment s'étonner que la situation du français hors Québec et dans les institutions fédérales centrales soit bien moins confortable et qu'en comparaison ses gains y paraissent presque dérisoires ?

On fera l'économie d'un développement théorique sur la langue comme pièce centrale et facteur d'identification d'une culture historique. Mais comment éviter de pointer ce fait d'apparence au moins paradoxale que la langue française, non seulement au Canada mais même au Québec massivement francophone, doive s'affirmer plutôt comme une espèce de barrage que comme un canal ou un support de transmission ? Dans la province française même, le français s'est trouvé en position de défense et les circonstances actuelles font qu'il s'y manifeste toujours défensivement.

Ce fait renvoie une fois de plus aux maléfices du nombre trop petit et, plus exactement, aux énormes disproportions avec le macro-nombre de l'échelle continentale. Les statistiques démographiques établissent qu'il y a au Canada un petit tiers, évoluant vers un gros quart, de parlant français dont les cinq sixièmes vivent au Québec. Mais dans la réalité des rapports de masse linguistiques, ces 6 millions de francophones risquent toujours d'être noyés

linguistiquement dans un continent de 260 millions de parlant anglais. À l'échelle de l'Amérique du Nord, les Franco-Québécois forment une proportion comme résiduelle, ou *dissidente*, de quelque 2 pour cent.

Le rappel de ce truisme introduit utilement à la vraisemblance de la situation d'absurdité linguistique qui a prévalu au Québec, et singulièrement dans la région métropolitaine, jusqu'aux récentes mesures de redressement des lois 22 et 101. Une minorité linguistique se trouvait à dominer la vie d'une forte majorité culturelle distincte. Les plus nombreux devaient s'adapter au petit nombre dans ce *Montreal, the second French city in the world*, selon un slogan touristique résumant bien l'incongruité de la situation. Comme, obligatoirement, l'important se passait et se disait en anglais, la connaissance d'usage de cette langue devenait la première condition de toute espèce de réussite, comme elle restait le seul moyen d'être présent à un monde qui ne fût pas fermé sur lui-même.

L'allant d'une Révolution tranquille, assez tôt s'essoufflant, connut un regain avec l'affaire des langues à la fin des années 1960. Après avoir contracté l'habitude de se considérer comme majoritaires dans « La belle province », éventuellement indépendante, les Québécois découvraient soudainement qu'ils n'avaient même pas les moyens d'acculturer les immigrants qui, librement, venaient s'installer dans leur métropole.

Il était tout naturel que ceux-ci aient tendance à choisir la langue si massivement dominante en Amérique du Nord. Mais il ne devenait plus possible que la majorité, nouvellement consciente d'elle-même, continuât d'accepter une politique de libre choix profitant au groupe anglophone. Un simple fait d'administration scolaire dans une petite ville satellite de la région métropolitaine avait donc déclenché la crise linguistique. Elle couvait depuis longtemps et s'étendra à l'ensemble des rapports entre les deux groupes linguistiques en des états de tension qui n'ont pas complètement disparu. Entre temps, le ressentiment, trouvant maintenant à s'exprimer, au sujet de la « situation d'absurdité » linguistique, vécue depuis si longtemps, était devenue le plus efficace recruteur de « séparatistes » par milliers.

Et s'ouvrira la ronde des législations linguistiques, périlleuses pour les gouvernements québécois qui, à leur corps défendant, se virent obligés de les prôner. Sous le premier ministre Bertrand dont l'inquiétude confinait à la panique, il y aura d'abord l'avortement de la loi 85, puis la turbulente adoption de la loi 63, qui sera contrée par l'opinion francophone et neutralisée en ses conséquences. Les travaux de la Commission Gendron, nommée par le gouvernement précédent, paveront la voie à une autre difficile transaction législative que proposera finalement le gouvernement Bourassa en 1974.

La loi 22, qui avait tout de même l'audace de proclamer le français langue officielle au Québec, n'aura guère plus de succès que ses devancières et finira par mécontenter tout le monde. Elle stipulait un mélange de français prioritaire dans le monde des communications d'affaires et du travail, et de bilinguisme officiel avec liberté de choix pour la langue de l'enseignement. Son application, reposant sur une multitude de règlements et de tests à passer, envenimait encore les problèmes et même en suscitait d'autres. Cette législation, fort

mal reçue par l'électorat anglophone, sera l'une des causes notables de la défaite libérale de novembre 1976.

Pouvant profiter de cette recherche ardue « par essai et erreur », le gouvernement du Parti québécois prendra la relève avec un programme mieux arrêté sur la question. Le gouvernement de l'indépendance à venir put profiter de cet acquis essentiel du « français langue officielle du Québec » pour en faire découler toute une série de conséquences pratiques - et non pas les multiples exceptions ou restrictions que prévoyait la loi 22 une fois le principe proclamé. Malgré des dispositions outrées sur lesquelles je reviendrai, la Charte de la langue française ou loi 101 constituait une législation cohérente, praticable et, dans l'ensemble, assez modérée. Après six ans d'application, certains assouplissements réclamés par la minorité linguistique (comme celui de faire porter le fardeau de l'unilinguisme officiel sur les institutions et non sur les personnes) furent accordés par la loi 57 à la fin de 1983. La suite de l'histoire s'écrit au fil de l'actualité.

Considérons un moment l'énorme chemin parcouru. Sans guerre civile ni même émeutes, les Québécois anglophones avaient finalement appris à se comporter en minorité linguistique et non plus comme un segment sur place d'une forte majorité anglophone au Canada. L'entreprise de refrancisation par décision législative devait faire admettre l'acceptation soudaine de la restriction d'une pratique courante, parce qu'elle était exorbitante en forme de privilège ou de position de force. Bref, les anglophones au Québec finirent par admettre en maugréant les conséquences de *vie vécue* d'un Québec primordialement francophone. Oh ! je sais bien que la présumée « paix linguistique » a encore des aspects de paix froide, pour ne pas dire de guerre froide, mais qui a effectivement été gagnée une première fois par le camp francophone et son gouvernement. Mais le moins qu'on puisse dire à ce propos est que les circonstances pour y arriver eussent pu être bien pires.

« La Charte de la langue française est en train de tomber en morceaux ! » est une exclamation qu'on entend après plusieurs jugements d'inconstitutionnalité. Ils portaient sur une disposition de la loi 101 faisant du français la seule langue officielle de la législature et des tribunaux, et sur cette autre relative à la « clause Québec » à propos de la langue française d'enseignement d'enfants dont les parents sont nés au Canada. Entre nous, dans ces deux cas, le gouvernement péquiste, manifestement, « cherchait le trouble »... *Prima facie* et d'évidence, la première disposition était inconstitutionnelle tandis que la seconde eût impliqué que le Québec était déjà indépendant. Puis est venue la Loi constitutionnelle de 1982 qui, à son article 23, invalidait à nouveau de pareilles mesures.

De fait, nous n'avons rien perdu dans des jugements de constitutionnalité ; plutôt, les causes québécoises étaient perdues d'avance. Il pourrait en être autrement pour les causes, d'ailleurs pendantes, sur l'affichage unilingue français. Toutefois, les deux outrances manifestes de la loi 101, qui ont été rappelées par des jugements d'inconstitutionnalité, avaient contribué à accréditer le reproche que la loi 101 était d'une inspiration abusive. La question des mesures irritantes d'application (*the irritants*) de la loi était bien suffisante pour alimenter des critiques, d'ailleurs mieux fondées, de la part des anglophones.

Je fais grâce au lecteur de propos même expéditifs sur « la guerre des Chartes » au sujet de laquelle on peut au moins constater que notre néo-fédéralisme idéologique est à la fois sur-développé et inachevé... C'est une fort longue histoire, impossible à résumer par sa complexité de technique juridique. Impossible toutefois de passer sous silence la question des enfants illégalement inscrits dans les écoles anglaises : vieille affaire qui avait pris naissance sous le long gouvernement précédent et dont les libéraux avaient hérité. Au moment où j'écris ces notes, l'on se chamaille fort à l'Assemblée nationale à ce sujet ; ma conviction se confirme qu'il ne pouvait y avoir de « bonne solution » au problème, la mauvaise étant manifestement de continuer à n'en point prendre.

Il n'est toutefois pas possible d'escamoter un propos sur l'affichage, sujet concret et plus délimité, qui redevenait, à l'hiver 1986, d'une brûlante actualité. À la suite de deux jugements contraires de constitutionnalité sur l'unilinguisme en ce domaine, la cause est en appel et aboutira éventuellement à la Cour suprême du Canada. Depuis le retour au pouvoir des libéraux, les ministres responsables ne donnaient plus suite aux plaintes qui, du reste, avaient augmenté considérablement. Conséquence immédiate : le visage français de Montréal se mit à se travestir à nouveau en celui de *Montreal, the second French city, etc.* C'était reparti.

Les auteurs de la loi 101 avaient peut-être pris une décision objectivement excessive en stipulant l'unilinguisme français dans l'affichage public. Ils la justifiaient comme une mesure de discipline devenue nécessaire, ou de prophylaxie, pour contrebalancer l'abus contraire, qui était si criant dans le centre-ville montréalais mais patent un peu partout. Le gouvernement québécois n'avait pas jugé bon d'obtempérer aux demandes pressantes qui lui avaient été faites lors de la révision de 1983 : les effets prophylactiques étaient encore trop incertains. Plusieurs sondages ont ensuite montré que les francophones de Montréal inclinaient à des mesures d'assouplissement pour un bilinguisme fonctionnel de bon aloi, c'est-à-dire pourvu que le français reste, tout le temps, présent et visiblement prioritaire. Il faudra bien finir par trouver une solution mieux équilibrée et plus équitable : soit y arriver en clarté et avec fermeté, qualités marquantes d'un bon droit et de la confiance en soi.

Il est fort regrettable que, par suite des flottements des nouveaux élus envers leurs responsabilités gouvernementales -l'affaire risque d'être *sub judice* encore longtemps -, la guérilla urbaine de l'affichage anglais à Montréal ait repris avec un esprit d'arrogance qu'on n'avait pas eu le temps d'oublier. Ce *backlash* risque de soulever un ressac de l'autre intolérance. Personne n'y gagnerait. Une indiscretion de technique journalistique a révélé l'inquiétude profonde que le premier ministre entretient à ce sujet (confiance hors micro lors d'une interview avec Pierre Bourgault).

L'affichage public est le média le plus universel du phénomène linguistique : tout le monde est spectateur oblige, sinon « preneur » consentant. Il reste par-dessus tout capital que Montréal ne redevienne pas l'espèce de métropole étrangère d'une population indigène et comme culturellement satellisée avec sa langue vernaculaire dépréciée.

C'est déjà bien assez qu'après avoir enfin recouvré « l'usage de la parole », et d'une parole s'affirmant française, nous cherchions encore nos mots - ce qui serait plutôt l'indice d'une culture encore appauvrie. Mais cela dépend surtout de nous.

3. La culture

[Retour à la table des matières](#)

« L'homme et ses oeuvres » : ainsi la définissait un célèbre anthropologue. Une vision aussi globaliste devient finalement fort accommodante. Tout est culture, à commencer par le fait d'en parler. On en traitera selon le sens courant, que le dictionnaire décrit comme « le soin apporté aux choses de l'esprit ». Mais aucune objection à remonter au sens agricole, le premier, de « fertiliser » ou à celui de la biologie avec ses « bouillons de culture » : la notion courante n'en devient que plus suggestive.

Au Québec, l'État s'est reconnu une responsabilité plus directe en matière de culture qu'envers le nombre, mais aussi une autorité moindre qu'au sujet de la langue. Longtemps à l'enseigne du Secrétariat de la Province, le pouvoir québécois s'est occupé d'« affaires » qu'on ne qualifiait pas encore de « culturelles ». La création, il y a un quart de siècle, d'un ministère portant ce nom a été salué d'une certaine solennité mais accompagnée aussi de quelque sens de la dérision : « La patente » ou « la bébelle à Lapalme », disaient volontiers des collègues-ministres pas plus matérialistes que d'autres. Les moyens budgétaires - indice irréfutable - ont, d'ailleurs, toujours été dérisoires : un demi d'un pour cent du budget global. Mais d'accord, celui-ci s'étant tellement multiplié depuis vingt-cinq ans, il ne s'agit tout de même pas de sommes négligeables.

Puisque notre culture est spécifique, le ministère des Affaires culturelles est bien celui de notre « spécificité ». Tous les autres départements, y compris celui de l'Éducation, s'occupent plutôt de spécialités. On pourrait ainsi inverser les perspectives, comme le faisait un futur sous-ministre au Développement culturel, Guy Rocher, qui soutenait en 1973 que les Affaires culturelles devraient « être le ministère clé de la réflexion et de la pensée d'un gouvernement québécois ». Le géant administratif de l'Éducation « devrait être considéré comme un des ministères chargés d'actualiser la politique culturelle dans un domaine particulier de la culture... » Rien de semblable ne s'est produit ; et il est permis de ne pas le regretter.

Faut-il s'excuser auprès de celles et de ceux que ce concept passe-partout de « spécificité » énerve ? Il évoque un certain nombre de nos différences parmi les plus montrables. Pensez à nos concitoyens canadiens de l'autre langue qui, en sérieux manque de spécificité, en sont encore à prospecter les filons de leur toujours difficilement trouvable

« identité »... Où se trouve le moindre mal : dans le trop-plein ou dans le manque ? Et Dieu sait si nous nous en servons fort prosaïquement de notre spécificité : dans les transactions constitutionnelles, dans la détermination de nos affaires sociales autant que des culturelles, dans nos relations avec l'extérieur (de notre extérieur, « spécifique » justement).

Avec la modicité des ressources des Affaires culturelles, la doléance la plus souvent entendue est que l'État québécois n'a jamais eu de *politique culturelle*. Observons d'abord que l'accouplement de ces deux mots jure quelque peu, en tout cas davantage que l'expression inverse de « culture politique » qui présente au moins l'avantage de proposer un sens technique pour l'analyse. Ce qui tenait lieu de politique culturelle ne pouvait guère que s'inférer d'affectations budgétaires, en réponse à d'innombrables besoins et dont le catalogue se gonflait toujours. Elles laissaient inmanquablement les clients ou, comme on dit plus noblement aujourd'hui, les bénéficiaires insatisfaits ou même aigris. Après G.-É. Lapalme, P. Laporte et J.-N. Tremblay eurent à gérer ce que d'aucuns appelaient une fiction de ministère. Bien que le plus souvent dans l'eau chaude, les titulaires successifs sauvegardèrent au moins l'honneur ministériel de « la culture », terme à la fois si ancien et si nouveau, mais qui, quoi qu'on dise, conserve une capacité de scintillement.

Dans les années 1970, nous faillîmes tout de même avoir cette politique culturelle tant désirée. Sous la responsabilité du ministre Jean-Paul L'Allier, elle était contenue dans un livre vert, publié à la fin mai 1976. Le thème central était que les Affaires culturelles devraient devenir un département de services : pour l'animation, l'accessibilité et la diffusion culturelles. La conservation, oui, mais pas que cela, ni surtout. Il importait avant tout de sortir des ornières bien connues, ce qu'indiquaient autant de titres de paragraphes critiques : « Un ministère marginal ; le pouvoir d'un ministre sans ressource ; des interventions multiples et insuffisantes ; les urgences, faute de priorités ; un ministère introverti ; la communication interrompue ; anémies des « institutions culturelles » québécoises ; des secteurs dynamiques, davantage inspirés de l'extérieur que par des politiques ». Ce qui restait à faire se trouvait indiqué *a contrario*.

Aujourd'hui encore des « travailleurs culturels » feuilletent avec nostalgie le Livre vert de 1976, dont le défaut fut peut-être de paraître trop tard, à six mois de la défaite de novembre : le temps manquera pour y donner effectivement suite. À l'époque, le « nationalisme culturel » du ministre L'Allier avait plus de réalité que la « souveraineté culturelle » du premier ministre Bourassa. L'avènement au pouvoir d'une équipe aussi *culturalisée* que celle du Parti québécois sera une belle occasion ratée de relancer le valable du Livre vert, quitte à lui insuffler quelque peu plus de rondeur dans l'inspiration. Le Conseil des Arts du Québec (en contrepartie de celui d'Ottawa, modèle envié) était disparu de mort douce. Le ministère des Affaires culturelles laissera tomber l'idée d'un Conseil de la Culture, dépolitisé et largement autonome, qu'avait proposé le Livre vert et que les divers milieux intéressés attendaient toujours.

L'autorité suprême est maintenant le comité ministériel du Développement culturel, sous la présidence d'un des « superministres » Camille Laurin, et groupant les ministres de l'Éducation, des Affaires culturelles et le haut-commissaire à la Jeunesse. La culture se

trouvait aussi promue au niveau des autres grands « développements » : l'économique, le social, l'aménagement, etc. L'époque était propice à voir large et de haut.

Après le Livre blanc sur la langue précédant la loi 101 et avant le Livre vert sur la recherche dont on parlait déjà, le ministère du Développement culturel annonçait une non moindre pièce de résistance, un Livre blanc sur la culture. Il s'agira d'une oeuvre de grande amplitude - puisque tout est culture - selon des fragments de versions préliminaires qui avaient commencé à circuler ici et là.

Quand il paraîtra en juin 1978, en une version plusieurs fois révisée, ce sera un beau tapage dans notre Landerneau québécois des deux cultures ! Pour être bref, disons que le document avait la « spécificité » plutôt envahissante en cette période préparatoire au référendum et devant ouvrir la porte à l'accession à l'indépendance sous peu. Le gouvernement était visiblement perplexe, peut-être assez divisé, devant un texte débordant un énoncé de programme législatif et s'assimilant au « projet collectif » cher à l'idéologie péquiste. Puis la belle saison viendra, propice à tout amortir, même les polémiques socio-politico-culturelles. Et l'actualité apportera son lot de questions plus pressantes que celle du rôle de l'État comme définisseur de la « démocratie culturelle », en attendant d'en être le principal pourvoyeur puisque, comme l'avait dit le ministre responsable (Camille Laurin) lors d'une interview qui fit du bruit, l'État québécois est « le seul capitaliste que nous ayons ».

À la fin de l'année, la notion, ô combien pratique, des « industries culturelles », s'imposait plus opportunément avec l'établissement de la SODIC (Société de développement des industries culturelles). Un mini-sommet de concertation sur le sujet remporta un succès prometteur. D'autres initiatives concrètes comme celle des droits (« La juste part des créateurs »), les mesures proposées dans le « programme d'action » sous la responsabilité du ministre Clément Richard en 1983 furent généralement bien accueillies par les producteurs des « biens culturels » (qu'on peut entendre comme ne relevant pas que du patrimonial ou de l'immobilier). En avant-propos d'un document de son ministère, « Des actions culturelles pour aujourd'hui », le ministre écrivait : « Nous prenons une orientation nouvelle : de l'idée d'un patrimoine à protéger, nous passons à celle d'un patrimoine à bâtir. » Façon de dire que la culture est aussi faite d'œuvres à venir, à susciter.

Par son leadership et ses effectifs parlementaires, le nouveau gouvernement libéral n'est certes pas porté par une préoccupation culturelle dominante. En 1979, le parti de l'opposition avait tout de même signalé une intention, assez velléitaire, de réincorporer l'essentiel du Livre vert de L'Allier dans son programme électoral. L'homme tout désigné dans la députation de 1985 pour occuper la responsabilité de ministre des Affaires culturelles n'a pas été désigné. Les libéraux ont hérité du gouvernement précédent un autre cadeau non désiré.

D'une initiative remontant à 1984, ils ont dû tenir en mai 1986 une commission parlementaire sur le statut de l'artiste. Un succès de présence des intéressés : une quarantaine de mémoires, une trentaine d'heures de témoignages. Le gouvernement ne s'en est pas trop mal tiré devant ces tendances corporatisantes de milieux prônant avant tout des valeurs d'individualisme et de créativité. Je me confinerai à une seule remarque de grande généralité :

est-il quelque chose qui, de sa nature profonde et par ses produits, *s'administre* plus difficilement que les oeuvres dites « culturelles » ? Pourtant, il faut un ministère de ces choses ; aussi convient-il qu'il manifeste de l'utilité au-delà de son existence.

A l'occasion du sommet économique de la ville de Montréal, la ministre Lise Bacon exposait ainsi le principe du dégagement relatif de l'État en matière d'affaires culturelles. Bien que la culture n'ait « pas perdu cette propriété d'agir sur l'identité nationale, elle n'est plus une responsabilité exclusive des États ». Et au Québec en particulier, « l'évolution récente des valeurs, de la compréhension et de la pratique de la démocratie politique, du poids considérable de l'État dans l'activité économique (...) militent en faveur d'une plus grande responsabilisation des pouvoirs locaux en matière de développement culturel » (*Le Devoir*, le 16 juin 1986). Toutefois, le programme d'austérité financière du gouvernement élu en décembre 1985 ne constitue guère une menace pour le ministère actuel des Affaires culturelles qui survivra : c'est autant de pris. Quant au reste..., que comprimer qui ne l'a pas déjà été ? Que réduire dans un minimum ? Où couper ?

4. L'espace

[Retour à la table des matières](#)

Comme le Canada, le Québec a un problème avec son espace : il en a trop, a ne pas savoir qu'en faire. Nous avons beau n'être qu'une province ou qu'un État fédéré d'une fédération, notre territoire logerait tout de même à l'aise la France, l'Espagne, les deux Allemagnes (RFA et RDA), le Portugal, la Belgique et la Suisse. Si l'on préférerait une comparaison à l'échelle de notre continent, celle-ci ne serait pas moins frappante : de Montréal à la frontière nord de la Floride, la distance est à peu près la même qu'entre la pointe de l'Ungava et l'entrée du lac Champlain.

Notre problème avec l'espace est exactement inverse à celui que nous a créé le nombre : trop dans un cas, pas assez dans l'autre. Ajoutons à cela la classique spécificité française, se vivant en situation fortement minoritaire dans l'ensemble continental, et nous avons les grands déterminants d'une culture qui, en outre et à l'instar du reste du pays, est devenue massivement urbaine. L'espace ne sert guère lorsqu'il s'impose comme un vide à revendiquer plutôt que par occupation effective.

En deçà des dimensions modernes, aériennes et stratégiques de l'espace, le développement du territoire par l'homme est le moyen le plus direct et continu de s'approprier son espace. Le territoire devient ensuite une question d'administration : il a fallu attendre ces derniers temps pour que l'État détermine, en unités administratives, ses dix régions naturelles

selon une base décimale de 01 à 10. Le langage « régional » se mit à faire florès sous de prétentieuses enseignes comme le développement et la croissance, la planification et la polarisation. L'administration municipale s'est elle-même régionalisée en MRC (municipalités régionales de comté).

Nous avons été ponctuels en prenant à temps les nécessaires modes actuelles de l'Environnement et de l'Aménagement en établissant les ministères appropriés. L'expérience éprouvante de tant de spécialistes « sur le terrain », lors de l'aventure du BAEQ (Bureau d'aménagement de l'est du Québec), avait au moins montré qu'on ne dispose pas aisément d'une région déprimée et sans avenir. Aujourd'hui, c'est de façon plus douce qu'on ferme les petites villes de Gagnon et de Schefferville, ces avancées de pointe de notre colonisation nordique. Les sympathiques vogues d'inspiration écologique (pour la défense des espaces verts et des centre-ville, pour l'obtention des rues piétonnes et des pistes cyclables, pour l'aménagement des « vieux ports » et la redécouverte du Fleuve, etc.) sont en train de libérer et de réhumaniser des espaces urbains qui étaient surencombrés et pollués de tant de façons et depuis si longtemps.

Parlant d'« espaces urbains », il en est deux dont je voudrais dire un peu plus de deux mots : Montréal et Québec. Le folklore de leur rivalité (envieuse ?), trois fois séculaire, n'est guère plus alimenté que par les taquineries que s'échangent Montréalais décidés et Québécois invétérés : du genre de la « Banlieue industrielle et financière de Québec », du « Musée historique dont les résidents sont les concierges ». (Mon lecteur aura précisé que ces « taquineries » ne sont pas spécialement affectueuses les grands soirs de rencontre Canadiens-Nordiques).

La métropole et la capitale constituent deux points, autant vitaux que brillants, du grand espace québécois, ne serait-ce que parce que s'y trouve concentrée la moitié de notre nombre. Les deux villes sont suffisamment éloignées et disparates pour n'avoir pas à véritablement rivaliser. Et même, ne pourrait-on pas songer à une étude sérieuse démontrant la complémentarité, à deux heures de route d'un pont à l'autre, de l'ancienne métropole et de la vieille capitale ? A la fois métropole et capitale, Toronto est mieux pourvue pour combiner ces deux sortes d'avantages. Depuis peu Montréal et Québec sont devenues bien plus agréables à vivre, tout le monde en convient ; mais les deux villes passent par une phase d'administration interne difficile, quoique n'ayant rien de fatal en l'un et l'autre cas.

La déchéance de Montréal comme métropole économique du Canada était signée dès ce jour de 1947, lorsque la Bourse de Toronto effectua plus d'opérations que celle de Montréal. Tout le reste allait s'ensuivre, du moins par ce qui s'évalue en indices numériques, à commencer par les courants migratoires. C'était commencé bien avant le péquisme au pouvoir et l'adoption de la loi 101, mais qui n'ont tout de même pas été des facteurs de décélération de la tendance. Bien que les premiers élus péquistes de 1970 provenaient de Montréal et que la plupart des forts ministres de 1976 représentaient des circonscriptions de cette région, l'arrivée de ce parti au pouvoir n'a pas inauguré une ère de développement spécial pour la métropole, déjà en perte de vitesse. Il est vrai que, dans l'époque précédente, elle avait été gâtée par les gouvernements supérieurs avec ces grands projets de la

modernisation du centre-ville, de l'Expo 67 et des Jeux olympiques. Mais la dynamique d'expansion économique reprenait son cours selon la ligne Est-Ouest qui, effleurant Winnipeg, rejoignait Calgary et Edmonton, et finalement Vancouver.

Une idée récente, qui semble persister, est celle de l'établissement à Montréal d'un centre bancaire international. Un tel investissement de prestige ne serait certes pas négligeable et tomberait fort à propos, mais les Montréalais sont prévenus qu'une entreprise de cette nature n'est guère créatrice d'emplois. C'est pourtant ce dont Montréal aurait besoin après les coupes sombres du chômage dans nombre de secteurs dont ceux des raffineries et de l'aéronautique. En janvier 1986, le premier ministre Mulroney disait à l'équipe éditoriale du *Devoir* qu'on ne peut plus permettre de voir Montréal glisser au rang de « ville-dortoir de Toronto sur le plan commercial ». En lui laissant la responsabilité de sa métaphore résidentielle, on ne peut s'empêcher de penser que voilà bien une tendance peu facile à inverser en ces quelques années du premier mandat des conservateurs.

À lire la presse montréalaise on pourrait croire qu'il n'y a de problème comparable à l'historique décision que doit prendre Jean Drapeau : partira-t-il ou, malgré l'âge et de récents accidents pénibles, se représentera-t-il pour la nième fois afin d'abattre un record de tous les temps ? Il continue, quant à lui, de célébrer sa ville selon son mode lyrique très particulier, comme lorsqu'il entretenait, à la fin novembre 1985, les esprits très pragmatiques de la Chambre de commerce : « Partout dans le monde, maintenant quand on dit Canada, l'écho répond Montréal. » Quelques mois plus tard, il fait un malheur en se parodiant lui-même à une émission de télévision justement intitulée *Superstar*. On n'attend plus que la béatification de son vivant.

Est enfin venu (fin juin 1986) le moment où le sort de l'ex-métropole n'apparaît plus aussi étroitement lié au destin de Jean Drapeau, de ses pompes et de ses oeuvres. L'après-drapisme était déjà commencé quand on a vu deux gouvernements décider successivement d'ajourner la construction d'une salle de concert, projet d'une bagatelle de trente millions, et qui avait été tramé en petit circuit. Contrairement au passé, le profil d'un maire de l'alternance est tout dessiné pendant que s'esquissent les silhouettes d'un couple de successeurs plausibles dans le parti même de Monsieur le Maire. Concédonns en conclusion que, pour sa justification devant l'histoire et le rapport Malouf, nous tous du Québec avons peut-être besoin de ses folies monumentales pour la vanité de notre psyché nationale - mais pourvu que Montréal ne perde pas son rafraîchissant visage français, un court temps retrouvé !

Ai-je besoin d'ajouter que si j'aime Montréal, j'adore Québec ? Pour son site incomparable dans notre pays, avec Vancouver à l'autre bout du monde, pour sa physionomie de « vieille ville » qui s'est trompée de continent ; mais aussi parce que ne risque pas de vous arriver en pleine face un de ces incidents linguistiques absurdes, propres à vous y transformer en séparatiste forcené. Pourtant et encore une fois, j'aime Montréal pour son hybridité (je viens de biffer « bâtardise ») : française-anglaise, américano-européenne, affaires-esprit, grande ville-petite métropole, sa montagne qui s'impose - son fleuve à redécouvrir, etc.

A Québec, le maire Jean Pelletier n'est pas près de passer à la légende, tant il bougonne ! Il ne semble y avoir que lui à s'inquiéter de sa ville, à vrai dire à en parler. La ville historique est toujours attrayante et a su ne pas trop s'abandonner aux tentatives relativement circonscrites de faire du vieux avec du neuf (le cas de Place Royale). Mais la municipalité est gênée dans son développement naturel par une ceinture de proches banlieues, dont quelques-unes opulentes, qui refusent le juste partage des charges de la capitale. Tout le monde accepte pourtant les services métropolitains dont le premier, le lieu de travail. Et le tout se déroule dans l'indifférence apparemment souveraine du gouvernement supérieur que la ville héberge.

Des pans entiers de l'administration (immigration, commerce extérieur) sont déjà installés dans l'ancienne Ville-Marie. Il y aurait pis encore pour la vanité québécoise que ces transferts justifiables. Les ministres dits influents du nouveau gouvernement, tous montréalais, se rencontrent plus volontiers en leur ville qu'au siège de la capitale. C'est naturel, ça s'est toujours passé ainsi, quatre jours sur sept. Pas à ce degré, nous rapportent les observateurs politiques. La colline parlementaire serait en train de perdre sa fonction de siège du gouvernement au bénéfice du boulevard Dorchester. Il ne resterait plus qu'à montréaliser complètement l'administration de la chose publique : craintes infondées et exagérées, bien sûr.

Mais que resterait-il à Québec, à part la vieille ville répartie en deux niveaux qui en font le charme particulier, une grosse papeterie au-delà de la Saint-Charles, un parc industriel aux ambitions modestes et les sièges sociaux de quelques compagnies d'assurances ? La silhouette du Parlement est aussi indispensable à l'image de Québec que les profils de la Citadelle, du Château et de l'édifice Price. Le Québec municipal supporte mal son manque chronique de ressources par suite de l'exode en banlieues, du vieillissement de la population, de la stagnation de la valeur foncière. Entre l'égoïsme sacré de la région environnante et la distraction du gouvernement sur place, il réclame une plus conséquente reconnaissance de son statut de ville-capitale. Nombre de projets gouvernementaux sont restés inachevés (aménagement de la Colline parlementaire, restauration de la Place Royale, parc de l'Artillerie) ; d'autres projets, faute de décision, n'ont pas encore vu le jour (gare intermodale, centre d'accueil touristique, agrandissement du Musée du Québec, etc.).

Plus récemment, des voix universitaires se sont fait entendre pour proposer un rôle de « ville internationale » ou pour dire les avantages d'un « parc culturel » qu'offrent les ressources non encore agencées de la ville. En somme, organiser ce qui n'est encore que virtuel, animer le tout de façon attrayante pour faire venir des visiteurs de plus grande attention que les touristes conventionnels de l'été ou du Carnaval d'hiver.

Une seule fois, Québec a cédé à la tentation mégalomane ! Et ce fut le désastre financier du projet « Mer et Monde » des fêtes 1534-1984. Un an plus tard, un grand prix de consolation : l'arrondissement historique et fortifié de Québec a été reconnu comme une valeur culturelle d'importance mondiale par l'Unesco. Québec, seule dans cette classe en Amérique du Nord, se trouvait ainsi promue au rang des plus célèbres villes anciennes avec Rome, Varsovie, Le Caire, Jérusalem, Damas, etc. À une ville qui a un passé si visiblement

impressionnant doit bien rester un peu d'avenir - pour peu qu'elle trouve les moyens de s'administrer à la moderne.

Québec et Montréal sont des étendues minuscules à l'échelle physique de l'Espace québécois. Le plus grand, à vrai dire le seul, projet « spatial » qui soit dans l'actualité politique est la phase II de l'aménagement hydro-électrique de la baie James. Son instigateur, Robert Bourassa, en a ardemment plaidé la cause dans son livre dédié « À la jeunesse du Québec » et intitulé *L'Énergie du Nord - La force du Québec*. Le moment de sa publication lui conférait une évidente portée électorale. Mais redevenu premier ministre, Robert Bourassa continue à promouvoir ce qui n'est encore qu'un avant-projet avec l'ardeur persistante d'un néophyte converti à sa propre religion.

Car, sur ce point au moins, il a de la suite dans ses idées ! Et le Québec est convié à renouer avec ce qu'on peut appeler sa tradition électrique en politique... La conception a, disons, du souffle et tourne autour d'une astuce clairement avouée et devant être acceptée par l'autre contractant. C'est celle d'un virtuel gros producteur, mais qui pour l'heure manque de fonds, disant à un colossal consommateur fort riche : « Financez-moi les installations de ma surproduction dont vous aurez bientôt besoin et que je fournirai à bon compte. Ainsi, tous deux, nous aurons fait un bon marché. »

On voit la conjugaison des conditions à remplir simultanément par le consommateur et le producteur. Pour avoir une idée de l'ordre de grandeur du projet de 25 milliards de dollars, on rappellera seulement que le projet reaganien de *Star Wars* s'élève à 26 milliards de dollars US (il est vrai). Les obstacles ne vont pas manquer : nos propres Amérindiens dont des chefs ont déclaré qu'ils ne consentent pas à « se laisser avoir » une seconde fois ; les puissants *lobbies* du pétrole, du charbon, du nucléaire, pour ne pas oublier celui des petites compagnies d'électricité de la Nouvelle-Angleterre ; les réglementations tarifaires de la Federal Energy Regulatory Commission ; et, pardessus tout peut-être, la question des ventes fermes et des coûts variables, etc. Le calcul de 25 milliards a d'ailleurs été fait en dollars canadiens constants de 1984. Rappelons qu'un jugement de cour a imposé à Terre-Neuve de continuer à vendre au Québec son électricité dix fois moins cher que le coût réel (d'après un contrat de vente antérieur au choc pétrolier de 1973). Des études qui paraissent sérieuses évaluent les besoins prévisibles des Américains entre 4 500 et 5 150 mégawatts et non pas à 12 000 selon la somme dont fait état le projet de Robert Bourassa. Mais voilà (début juin 1986) que l'Ontario, en révision de sa politique énergétique depuis le désastre de Tchernobyl, s'apprêterait à passer une commande de 2000 mégawatts...

Notre premier ministre continue d'entretenir son propre *lobby* à Washington et à New York, de garder des bonnes relations avec les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre, de recourir à l'intercession d'un comité de conseillers américains, sous la présidence de James Schlesinger (ancien secrétaire d'État à la défense, puis à l'énergie). La baisse radicale du pétrole et l'affaiblissement du dollar canadien rendent l'économie générale du projet beaucoup moins alléchante : bref, les prix de l'énergie sont encore plus instables que les taux d'intérêt par les temps qui courent. Et puis ne disparaît pas du décor Hydro-Québec qui, en avril 1986, a obtenu une augmentation de ses tarifs de 5,4% (ce qui est davantage que le taux

d'inflation) visiblement pour garantir la marge de manoeuvre de sa propre rentabilité. Enfin, devant les gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre (juin 1986), le premier ministre acceptait que ces États intéressés ainsi que l'Ontario deviennent des partenaires minoritaires dans la construction des travaux et l'exploitation de l'énergie « si c'est tout ce qui nous sépare de la signature d'un contrat » (*Le Soleil*, le 13 juin 1986).

Il y a... ; il y a partout des incertitudes, même en acceptant l'hypothèse de la rationalité du projet d'ensemble. Selon une expression qui n'était pas « la trouvaille du siècle » comme mot d'esprit, René Lévesque l'avait qualifié de « fou braque » ! On consentira plutôt au jugement plus modéré du président d'Hydro-Québec, Guy Coulombe, y voyant une « aventure risquée ». C'est au moins un « grand dessein » qui permet un peu de rêver à une époque où l'imagination économique des milieux politiques se fait plutôt parcimonieuse. Si Robert Bourassa ne réussissait qu'à moitié la réalisation de son projet en récidive, on pourrait dire, plus tard, qu'il avait eu du génie.

5. L'autre

[Retour à la table des matières](#)

Comme nous faisons partie de plusieurs Nous (de telle famille, de telle rue, de tel métier, de telle ville, de telle association, etc.), nous nous distinguons aussi de plusieurs Autres qui, à leur tour et de leur point de vue, peuvent constituer autant de Nous (de telle famille, etc.). La notion de Nous, qui implique le contraire de l'altérité, ne renvoie pas à quelque forme de supériorité non plus qu'à l'exclusivisme : et une preuve indirecte en serait bien le nombre de Nous, plus ou moins larges, qui nous englobent à la fois. À l'inverse mais pour un résultat identique, toujours nous faisons partie de l'Autre de quelqu'un, autant de fois que les uns et les autres reconnaissent des principes distincts d'inclusion.

Il y a correspondance entre mon sujet et les destinataires de ce propos, soit « nous autres », ou ces citoyens canadiens habitant au Québec et qui sont de langue et de culture françaises. L'Autre commence chez ceux, bien plus nombreux, qui ne réunissent pas simultanément ces trois conditions : la citoyenneté canadienne, la résidence au Québec, la langue et la culture françaises. Pour la clarté de mon propos, sont « autres » les Québécois qui ne sont pas de langue et de culture françaises, ainsi que les Canadiens qu'une catégorie de statistiques linguistiques appelle depuis peu les « francophones hors Québec ». Enfin, et très évidemment, tous les Canadiens, de quelque lieu, langue ou culture, forment, par cette qualité civique fondamentale, un Nous encore plus intégrant, ou même, si l'on y tient, un NOUS de plus grande inclusion.

Le langage courant tient compte de ces distinctions qu'il n'est pas normalement besoin d'explicitier avant de s'en servir. Toutefois, l'abord analytique gagne à le faire à cette articulation particulière de mon propos général, entre notre ESPACE et l'AILLEURS. On aura déjà pressenti que les présentes réflexions portent sur les conditions de vie de notre francophonie dans l'État fédéral canadien (garanties constitutionnelles et statut de bilinguisme officiel) et sur la situation linguistique faite aux groupes minoritaires, francophones hors Québec et anglophones au Québec.

Si, au siècle dernier, le Canada en devenir a réussi à naître en une forme fédérative, c'est au moins autant pour des raisons de langue que d'espace. Parce que nous étions nombreux de langue et de culture françaises, occupant un vaste territoire et chevauchant la vallée du Saint-Laurent, les constituants de 1864-1867 ont établi une fédération et non pas un *remake* du régime d'Union. Celui-ci avait montré ses limites comme gouvernement et aurait été bien incapable d'intégrer les provinces maritimes qui frappaient à la porte. Mais au début, la fédération avait tendance à fonctionner plutôt « à la centralisation » ou même « à l'union ». Par l'appropriation de territoires à l'Ouest et la formation de nouvelles provinces, par l'effet de poussées régionalistes, le régime évoluera graduellement vers un système plus typiquement fédératif.

À cette évolution, nous n'aurons eu de part directe que par des positions autonomistes au sujet de ce que nous n'appelions pas encore notre « spécificité », ni même notre culture. Par la Confédération, il nous avait été accordé un statut de bilinguisme officiel dans les institutions politiques centrales de la fédération, nous permettant ainsi d'y participer de plein droit en notre langue (quitte à courir le risque d'être beaucoup moins compris). Le bilinguisme était autrement plus officialisé et pratiqué au Québec. Les disproportions des nombres, sur l'un ou l'autre théâtre, feront que l'anglais sera massivement confirmé partout tandis que le français n'aura qu'une présence faible ou seulement symbolique dans les institutions fédérales. En outre, le français sera très tôt menacé par assimilation graduelle dans les provinces anglophones, il se verra lui-même grugé sur son propre terrain de la province française.

Puis vint Pierre Elliott Trudeau et sa loi des langues officielles de 1969. Le premier ministre ne pouvait pas faire moins pour la cohérence de ses propres positions constitutionnelles. Il devenait urgent de faire quelque chose après le réveil politique et linguistique du Québec et sous l'effet des travaux et des recommandations de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme. Les dispositions de cette législation visaient à instaurer un minimum de bilinguisme à la fois pratique et symbolique.

Mais c'était tout un défi que de tenter un pareil redressement : après un siècle de laisser-aller, secouer des masses d'inertie et de routines bureaucratiques et dans l'opinion, affronter des noyaux de fanatismes tout prêts à fabuler sur ce « rammed French down their throats ! » L'entreprise de relations publiques pour faire passer une législation au total fort modérée ne fut pas très bien réussie. Il parut même plus prudent d'introduire presque subrepticement le programme et d'en parler le moins possible. Le premier ministre cachera mal quelque amertume de n'avoir pas obtenu d'appui plus visible de ses compatriotes du Québec et, en

particulier, de ses frères « intellectuels ». L'indépendantisme québécois présentait, à l'époque, plus d'attrait pour la plupart d'entre eux que cette espèce de « mission impossible » du premier ministre du Canada.

La mesure exacte de l'application concrète du bilinguisme fédéral, on la trouve périodiquement dans les rapports annuels du commissaire aux langues officielles. Lecture déprimante que ce lamento répétitif d'année en année... Après une quinzaine d'années on enregistre de bien pauvres résultats, et même les rares gains, soulignés ici et là, restent toujours précaires. Pour son peu de détermination à exécuter sa propre loi, le gouvernement central, de Trudeau à Mulroney, est mis en cause. Il n'est certes pas question de rappeler la législation, mais elle est bien en train de se dévaluer par des suites effectives vraiment trop minces. La loi « manque de dents » pour appliquer la politique officielle. Elle ne prévaut pas sur les lois ordinaires et son caractère exécutoire n'a pas été tranché d'une manière satisfaisante par les tribunaux, ainsi que l'expliquait le commissaire d'Iberville Fortier, en février 1986, au Comité mixte du Sénat et de la Chambre sur la question.

Comment réussir à bilinguiser l'administration publique d'une si vaste société qui n'est pas bilingue mais dont le gouvernement continue à proposer le modèle du bilinguisme officiel ? Sur la base d'un consensus qui n'est qu'implicite, le secrétaire d'État et le commissaire ne peuvent que recourir à des moyens de persuasion et d'incitation, pouvant aller jusqu'à l'admonestation pour les cas d'inapplication les plus graves. Ils n'ont certes pas tort de rappeler qu'un processus de cette nature est inévitablement long et requiert beaucoup de patience. D'autres voix plus pressantes que celle, pourtant respectée, du commissaire aux langues officielles devraient se faire entendre pour mettre le gouvernement en face de sa responsabilité. Son programme central et minimal était, récemment, ainsi rappelé par le commissaire d'Iberville Fortier : « Appliquer avec plus de rigueur, - et en matière d'éducation avec des ressources accrues, - la Loi sur les langues officielles et les articles de la Charte des droits et libertés portant sur le statut des deux langues » (*Le Devoir*, le 19 avril 1986). Le Secrétariat d'État a annoncé des mesures d'importance pour l'automne 1986.

L'effort louable, parfois jusqu'au pathétique, d'un ministre ou d'un haut fonctionnaire anglophone pour baragouiner quelques phrases de français devant la télévision nationale ne suffit pas à créer l'impression d'Un État opérationnellement bilingue, non plus que les seules inscriptions symétriques en français et en anglais sur la papeterie et les édifices fédéraux, ce qui, tout de même, n'était pas rien. Comme nous sommes conviés à une longue patience, peut-être conviendrait-il d'attacher plus d'importance à la grande popularité des cours de français et des stages d'immersion chez la jeune génération ? Ne serait-ce que pour cette raison que le jour où les jeunes anglophones estimeront en plus grand nombre que « French is an asset », le bilinguisme officiel ne sera plus uniquement de façade et aura moins l'air d'une fraude, bien que noble ou d'intention généreuse.

Quand on passe à la situation des francophones hors Québec, c'est encore une fois le facteur du nombre qui s'impose selon une insistance incantatoire ! Ils constituent les excroissances minoritaires d'un groupement central lui-même minoritaire dans l'ensemble canadien. On ne parle plus d'une précarité, mais de la vitalité d'une « survivance » chez ces

minoritaires à deux degrés. À l'exception de points de forte concentration, en Acadie, dans l'Est et le Sud ontarien, dans la région de Saint-Boniface, partout ailleurs, c'est l'émiettement. Us provinces de l'Ouest ne comptent que de trois à cinq pour cent de francophones.

Mais cette « mort lente », décrétée par les chiffres, ne se produit pas. L'effacement n'a toujours pas lieu. Des élites se renouvellent sur place qui viennent nous dire, en bon français, qu'il est moins que jamais question d'abandonner. La Fédération des francophones hors Québec est arrivée à point nommé pour conjuguer des efforts locaux et éparpillés, pour moderniser la lutte. Elle est devenue l'interlocuteur naturel et parfois efficace pour traiter avec les gouvernements et les institutions culturelles, pour faire des représentations appropriées à des commissions ou groupes de travail comme, récemment, à celui portant sur la politique de la radiodiffusion au Canada.

En aurait-il les moyens et le dessein, le gouvernement du Québec serait peu apte à suivre une politique d'impérialisme culturel. C'est tout de même une fonction indispensable que d'être effectivement le « foyer principal du Canada français », selon une expression qui avait cours lors de la Révolution tranquille. Le Québec pourrait-il faire plus ? Difficilement, sans doute. Mieux ? Probablement, au plan des services culturels, par lesquels il pourrait s'affirmer différemment au loin. Mais ses responsabilités ne sont pas celles du gouvernement central qui siège à Ottawa ; les unes et les autres pourraient être complémentaires, s'épauler plutôt que s'ignorer dans leur bon droit respectif.

De nouvelles dispositions constitutionnelles « ... pour autant que le nombre le justifie » servent à revendiquer des droits scolaires et linguistiques, ce qui n'aurait guère été possible jusqu'à tout récemment. L'inconstitutionnalité d'une loi perfide, passée au Manitoba en 1890, a été déclarée par la Cour suprême du Canada, qui a imposé la sanction de traduire des masses de textes législatifs, « illégaux » depuis presque un siècle ! En quel autre système constitutionnel aurait-on pu voir pareil phénomène ? Tout à l'inverse, toutefois, persiste la honte de la non-bilinguisation officielle de l'Ontario : il paraîtrait que les droits du français y seraient mieux servis par d'étroits canaux d'administration scolaire que par la reconnaissance constitutionnelle. Le premier ministre Peterson semble mieux disposé que son prédécesseur pour franchir l'étape essentielle, qu'a déjà parcourue le Nouveau-Brunswick sous le premier ministre Hatfield mais, en ce cas, avec des résultats maigres et même contestés dans les faits.

De tous les sujets que j'ai l'imprudence d'aborder ici, celui-ci est peut-être le plus tiraillant : littéralement, je suis déchiré (et peu inspiré) par un malaise profond envers cette francophonie dispersée et qui semble n'avoir d'autre avenir que de se perpétuer à moindre déperdition et par un second sentiment dont je me méfie d'habitude, surtout en analyse politique, et qui est celui de l'admiration pour ce superbe entêtement.

Pourquoi ne pas laisser entrouverte la porte sentimentale une minute de plus pour dire mon appréciation générale de la classe des dirigeants d'Alliance-Québec dans la défense d'une cause analogue mais inverse ? Leur argumentation est toujours sérieuse, très rarement spécieuse, presque jamais *emotional*. Cela doit être dit. Les éléments que l'association représente portaient vraiment de loin lorsque des gouvernements québécois ont commencé à

chercher laborieusement la formule pour rétablir à l'endroit le phénomène linguistique dans notre milieu. Ils sont finalement devenus « Québécois », comme le reconnaissait le ministre Gérald Godin il y a quelques années.

C'est à Alliance-Québec qu'il reviendrait de faire la censure morale des attitudes outrancières qu'a révélées le retour à l'unilinguisme anglais dans l'affichage. L'association ne peut se satisfaire de seulement minimiser la portée d'attitudes pour le moins provocantes. Ses dirigeants doivent savoir que la sécurité linguistique des Québécois francophones est toute récente et encore relative. (J'ai dit plus haut mon opinion sur « la clause Canada » et sur l'affichage.) Les ajustements encore nécessaires doivent se faire dans l'équité et la mesure, et surtout en fidélité au réel culturel de la vie montréalaise.

Si ces ajustements grinçants devaient prendre encore quelque temps, nos amis « les Anglais » pourraient s'inspirer de la patience têtue que les « Canadiens français » hors Québec, pourtant tellement plus isolés et bien moins nantis linguistiquement, manifestent depuis si longtemps. Et, aussi, se rappeler, de temps à autre, que dans un tel environnement continental, ils conservent, eux, un « autre avenir que de se perpétuer à moindre déperdition ». De partout leur viennent de massifs appuis linguistiques et culturels, ce qui allège bien leur condition locale de minoritaires linguistiques nullement en voie d'extinction en ce continent.

6. L'ailleurs

[Retour à la table des matières](#)

Comme pour tout pays, il commence aux frontières. Dans l'immédiat après-guerre, le Canada est arrivé à l'âge international adulte en prenant conscience que son territoire, le second en étendue au monde, se trouvait à séparer, par-delà la calotte polaire, les deux super-puissances qui entraient alors en guerre froide et pour n'en plus sortir. Cela vous force, comme pays adolescent, à *maturer* vite ! Il en sera fait ainsi et, ma foi, de pas si mauvaise façon. Je ne reprendrai pas les poncifs qui ont alimenté notre vanité naissante, dans des circonstances que nous n'avions pas créées et dont nous profitons, mais c'est tout de même un fait que notre politique extérieure, dans les deux premières décennies d'après-guerre, « avait de l'allure », telle que l'avaient personnalisée alors des hommes comme Louis Saint-Laurent, Lester Pearson, Howard Green, Paul Martin. Puis, à la fin des années 1960, commença l'ère de Pierre Elliott Trudeau. Son cosmopolitisme itinérant attirait davantage l'attention que ses professions de foi humaniste : mais des deux, non plus, nous n'avions pas lieu d'avoir honte.

C'est sous lui, et par sa louable manie des débuts de reposer tous nos problèmes en nouvelles définitions de situation, que nous avons commencé à nous interroger fondamentalement sur notre politique étrangère : pourrions-nous la mener autrement, selon d'autres lignes directrices ? Il en sortit le rapport « Politique étrangère au service des Canadiens », dont l'idée maîtresse dégageait l'hypothèse d'une « troisième option ». En gros, elle consistait à diminuer notre dépendance, ou vulnérabilité économique, de l'influence de nos grands voisins du Sud, en tablant davantage sur les autres marchés, puis à regarder au-delà de l'OTAN (sans en sortir) pour avoir une présence internationale plus diversifiée et toujours active au service de la paix. Ces perspectives d'élargissement n'avaient rien de déraisonnable, mais nous n'en avons guère les moyens comme la suite des événements allait le montrer. Vingt-cinq ans après la guerre, pour une seconde fois, nous découvrons le monde, mais, déjà, il avait davantage changé que nous. La troisième option n'aura guère de réalité au-delà de sa phase théorique. Nous n'aurons pas à effectuer un retour à la normale, que de fait nous n'avions pas quittée.

Mais les Québécois, pour leur part, avaient changé. À partir du milieu des années 1960, les gouvernements du Québec auront successivement assaisonné de notre « spécificité » la salade de notre présence au monde, spécialement envers la France et les pays de la francophonie. Ces pratiques « diplomatiques », tout à fait uniques au monde, seraient à verser aux archives de folklore ; mais n'assiste-t-on pas depuis peu à la création d'un nouveau folklore ? Rappelez-vous, au récent sommet francophone de Versailles, la nouvelle ligne de frappe internationale de notre francophonie transcanadienne : Brian Mulroney au centre, Richard Hatfield à l'aile droite et Robert Bourassa à celle qui reste...

Sous les conservateurs, la révision en matière de politique étrangère s'est faite plus modeste avec la publication du Livre vert le 14 mai 1985. Sa couleur eût pu être le gris tant son contenu manquait d'imagination et d'esprit de défi. Il s'agissait d'assumer véritablement la normale, c'est-à-dire l'inéluctable sous les deux programmes de « Compétitivité et sécurité ». Comme fin minimale en tout temps, la sécurité va de soi et continuait à s'imposer directement par le maintien des alliances pour la défense du continent et de l'Occident, mais aussi par la collaboration au contrôle des armements. Cette réflexion ne manquait pas d'à-propos au moment du renouvellement des accords de NORAD pour cinq autres années et des tentatives de l'administration Reagan de nous intéresser au méga-projet de l'Initiative de défense stratégique : IDS, ou « Star Wars - Guerre des étoiles ».

Mais c'est la notion économique de « compétitivité » qui s'imposait en premier dans le titre du Livre vert. Un pays qui tire 30% de son produit national brut de ses exportations (par comparaison, 10% aux États-Unis, 15% au Japon) se doit d'être compétitif dans une concurrence internationale de plus en plus serrée. Le Livre vert projetait donc au plan international la recherche d'une solution au plus pressant de nos problèmes internes, qui est de refaire notre économie ; mais on ne projetait pas plus loin que dans le voisinage immédiat, tout à l'opposé de la « troisième option » trudeauiste. Depuis plus d'un an, il ne semble pas y avoir de question plus urgente que celle de former une zone de libre-échange avec les États-Unis. Depuis leur retour au pouvoir, assez rudement les conservateurs nous ont « ramené sur

la terre », soit sur le continent ! Aussi bien pour notre prospérité que pour notre sécurité, l'influence américaine apparaît plus que jamais déterminante.

Reste à voir si l'américanophilie fort voyante de Mulroney peut constituer le moteur essentiel d'une politique. Un climat de détente entre les deux pays s'est tôt instauré avec le rappel des politiques économiques d'inspiration nationaliste du gouvernement précédent, comme le programme national de l'énergie et l'agence de tamisage des investissements. Lors d'une de ses rares apparitions publiques, au début juin, Pierre Trudeau soutenait que le Canada avait alors cédé ses deux meilleures armes à la veille des pourparlers cruciaux sur le libre-échange. Mais du point de vue canadien, ne manquent pas les sujets d'irritation au plan culturel (prise de contrôle du consortium Gulf and Western de Prentice-Hall du Canada ; monopole des majors américains sur la distribution de films au Canada) aussi bien, et surtout, qu'au plan de l'environnement avec l'affaire toujours non réglée des pluies acides.

Cette question est en train d'« empoisonner » aussi sûrement la diplomatie bilatérale que l'anhydride sulfureux pollue nos lacs et forêts. Il a fallu les succès proclamés des deux sommets ReaganMulroney pour que le président reconnaisse enfin qu'il y a effectivement problème et qu'est venu le moment de dépasser la phase des recherches. Sur les crises internationales qui surgissent de l'actualité (le Nicaragua, l'Afrique du Sud, la Lybie et la question du terrorisme), nous adoptons, comme par le passé, des attitudes qui nous sont propres. Elles n'ont pas lieu d'alerter le Pentagone si elles affirment plus que des nuances avec les positions du State Department.

Le délai à la publication du Livre blanc sur la défense n'a pas semblé avoir eu de rapport direct avec le renouvellement des accords NORAD, finalement reconduits pour cinq ans jusqu'à 1991 malgré des réticences canadiennes (un comité de parlementaires recommandant l'insertion d'une clause selon laquelle les États-Unis respectent toujours le traité antibalistique - ABM - de 1972 avec l'Union soviétique). L'espèce d'automatisme dans la prolongation de tels accords depuis l'époque Diefenbaker nous rappelle à sa manière notre situation d'État protégé, *même en notre espace*.

Cette dernière notion reste toujours contestable, ce que voulait bien signifier, par exemple, la croisière nordique du navire américain *Polar Sea* à l'été 1985. Comme lors du voyage du *Manhattan* en 1969, nous avons cru bon de proclamer notre souveraineté sur nos îles et les bras de mer les séparant : en passant, bizarre alliance tout de même que celle de deux coalisés aussi intimes et ne s'entendant pas sur la frontière internationale. Mais au-delà des titres juridiques incertains, cela a-t-il, au fond, tellement d'importance ? N'est-ce pas librement que nous acceptons d'être pris en charge pour la défense continentale, à laquelle nous contribuons en pleine souveraineté (quitte à devoir la rappeler à l'occasion) ? Quant à la courtoisie d'être au moins « consultés » en cas d'alerte grave, les précédents de 1962 (Cuba), 1973 (Moyen-Orient) et 1983 (la Grenade) montrent assez qu'en pratique la « consultation » peut avoir plusieurs significations.

D'ailleurs, notre espace canadien a-t-il toujours la même portée stratégique depuis la mise au point des missiles intercontinentaux et des Cruises dont notre sol a été le premier terrain

d'expérimentation ? Ce fut l'objet d'un beau tapage des pacifistes, auxquels répondra une lettre ouverte du premier ministre Trudeau, et même d'un recours judiciaire, par leurs associations, au nom de la Charte des droits et libertés pour empêcher les essais. Nous avons encore cherché à distinguer nos engagements aux termes de NORAD d'avec une participation éventuelle à la militarisation de l'espace selon l'IDS. À ce propos de la « guerre des étoiles », Ottawa dit officiellement non, mais officieusement oui en ne s'objectant pas à ce que l'industrie privée et des centres de recherches y collaborent. Pacifistes et membres du NPD dénoncent cette hypocrisie ou manque de courage ; les libéraux, Jean Chrétien en tête, proposaient en alternative la formule européenne dite Eurêka. Le rapport des forces entre les deux pays ne confine-t-il pas le plus faible à être toujours, peu ou prou, le sous-traitant de l'autre ? Autrement dit, nous refusons d'être associés au grand risque de l'IDS, mais ne dédaignons pas d'en recueillir des avantages transitoires, à l'instar des Européens avec leur initiative conjointe de Eurêka.

C'est un autre trait de notre politique de défense de se décider sans grand débat public. Prolongeant l'inspiration d'articles antérieurs, le *columnist* Gwynne Dyer, dans une série de télévision, a développé l'hypothèse audacieuse de notre retrait de l'OTAN et de NORAD. Il soutenait l'argument central que les alliances militaires mènent fatalement au conflit qu'elles prétendent éviter et proposait plutôt la *finlandisation* du Canada à côté des États-Unis. Sauf une réponse signée par Joe Clark et rédigée dans le plus pur style bureaucratique des Affaires extérieures, la polémique, qui a peu duré, a été confinée à quelques éditorialistes et autres *columnists*. Les discussions quelque peu vivantes que nous ayons jamais eues en matière de défense n'ont jamais porté que sur le degré, discutable ou variable, de « souveraineté » que nous pouvons affirmer dans la pratique courante de ce jumelage inégal avec les États-Unis.

L'autre secteur de l'interaction canado-américaine, produisant aussi des effets fort inégalement répartis entre les deux pays, est celui de leur commerce extérieur. Et voilà que nous plongeons dans les espoirs du libre-échange, estimant que le protectionnisme nous coûte plus qu'il ne rapporte à notre économie faiblarde. À nouveau, la fable du pot de fer et du pot de terre... Avoir bien en tête les chiffres essentiels : pour l'année 1984, nos exportations aux États-Unis dépassaient les 76% de notre commerce extérieur (trente ans plus tôt, il n'atteignait pas les 60%) et comme ces exportations comptent pour 30% de notre produit national brut... D'autre part, nous absorbons 20% des exportations américaines, ce qui nous met, de loin, en tête comme leur plus fort marché, mais qui ne compte tout de même que pour 2% de leur produit national brut... Depuis nombre d'années notre balance commerciale est favorable, mais ce n'est guère un avantage au départ des négociations. Nous voulons vendre bien plus à nos voisins, être davantage compétitifs dans l'ensemble du marché nord-américain.

Au-delà de ces données de base, je m'y perds comme tout le monde en essayant trop tôt de me faire une religion dans une situation, fort complexe, d'inextricables intérêts de part et d'autre, campés derrière des barrières protectionnistes, tarifaires, et subventionnaires. Notre pays ferait un usage immodéré des subventions publiques, selon notre grand partenaire. Je me dis que le projet doit avoir du sens quand je considère la liste des références impressionnantes : des rapports du Sénat et de la Commission Macdonald, des études du

Conseil économique du Canada, de l'Institut C.D. Howe, sans parler d'analyses d'une brochette d'économistes distingués incluant, parmi les nôtres, André Raynaud et Jacques Parizeau. Par ailleurs, d'autres économistes non moins distingués ébranlent ma foi naissante en avançant des critiques exigeant d'y voir plus près et par groupes de secteurs, sans oublier les structures multilatérales du commerce international. Mais comme tout le monde encore, je n'ai pas d'inquiétude particulière, sachant bien que ce n'est pas pour demain, ni même pour après-demain, ni...

Deux pays à fortes structures fédérales (la force des États au Sénat américain, les autonomismes provinciaux du Canada) sont bien les moins aptes à négocier de tels arrangements symétriques selon un mode bilatéral. En avril 1986, le président Reagan a dû exercer des pressions personnelles sur des membres d'un comité sénatorial des finances pour finir par obtenir, à l'arraché, seulement la permission d'ouvrir les pourparlers. Dès le début, les provinces canadiennes, le Québec en tête, ont dit leurs intentions de ne pas se désister à priori devant l'autorité négociatrice d'Ottawa : quel problème canadien de quelque envergure n'a pas une dimension initiale de droit constitutionnel ? Dans chaque pays, divers groupes d'intérêts ont commencé à se coaliser pour défendre des emplois, pour promouvoir des économies régionales, pour protéger des zones déprimées - ou pour consolider des acquis, pour confirmer des avances.

Enfin, ce qui me gêne plus, c'est que la partie canadienne soit si manifestement demanderesse en sa qualité d'initiatrice : pareille attitude suscite ou augmente encore la méfiance de l'autre partie. Celle-ci comprend mal que « ce qui est négociable » soit déterminé à priori, excluant tout ce que peuvent recouvrir des notions aussi larges que « notre lutte contre les disparités régionales, notre identité culturelle unique » (Mulroney aux Communes, le 26 septembre 1985). Une histoire à suivre, et à suivre longtemps...

J'en étais là de mes notes, ayant laissé un blanc sur ma feuille pour tenir compte des derniers développements de l'actualité. Voici qu'au moment où les pourparlers s'enclenchent sérieusement, nous tombe dessus l'affaire du tarif de 35 pour cent sur les bardeaux de cèdre de la Colombie-Britannique. Stupeur à Ottawa, amertume visible et écrite de Mulroney, qui envoie une lettre drue au compère Reagan. Annonce de représailles presque aussitôt retirées que prises. Bref, un certain flottement... mais il reste entendu que nous ne nous laisserons pas faire. Et nous le faisons savoir en frappant d'un nouveau tarif les livres et périodiques américains : l'identité culturelle, ça nous connaît et nous ne badinons pas sur le sujet ! J'arrête là car je ne pourrai pas rattraper l'enchaînement de l'actualité avant de livrer le manuscrit à l'éditeur.

Tout de même quelques brèves conclusions, tout ce qu'il y a de plus provisoires. Primo, sur la brutalité du procédé américain : c'est un trait bien canadien de tout amplifier et dramatiser (voir la « couverture » des médias...) dès lors que des intérêts de notre pays sont en cause à l'étranger et singulièrement aux États-Unis. Secundo, une négociation tarifaire ressortit, par sa nature, à une guérilla (où il s'agit d'abord de marquer des points) et rarement, ou seulement en cas d'échec, à la guerre commerciale. Tertio, bien sûr nous aurons à apprendre à négocier serré, mais les Américains auront aussi à apprendre ce qu'est le Canada.

Nous subissons l'attrait de marchés intéressants, mais ce ne sera pas au prix de sacrifier notre régime social, notre système de propriété des terres et des droits de coupe, nos protections aux industries culturelles, nos subventions au développement régional. Des tendances égalitaristes ne constituent pas du protectionnisme déguisé. Et tant pis pour eux, et pour nous donc (!), s'ils ne le comprennent pas ! L'expérience aura au moins eu une portée doublement pédagogique entre voisins traditionnellement de si bonne compagnie.

Un internationaliste américain, William T.R. Fox, a déjà défini le système interactif Canada-États-Unis comme celui d'un « déséquilibre stable ». On ne saurait mieux le qualifier du point de vue de la sécurité mutuelle. L'établissement d'une zone de libre-échange économique produirait-il l'effet plus nuancé d'un « équilibre instable » ? Nous ne nous en tirerions peut-être pas si mal si nous développions des qualités de durs négociateurs plutôt que de négociants avides devant des interlocuteurs aussi coriaces et qui nous voient venir, car la partie faible n'arrive pas, non plus, les mains vides pour les trafics à venir. Et si l'entreprise échouait ou s'épuisait en longueur, il y aurait peut-être lieu de songer à nous aguerrir à nouveau en réveillant la « troisième option » en veilleuse ou en restaurant quelque mesure de tamisage des investissements...

Après notre sécurité internationale ne dépendant guère de nous, tant la géostratégie est impérieuse, deviendrait davantage soumise à une même contrainte extérieure rien moins que notre prospérité au jour le jour, pour ne pas dire notre « pain quotidien ». Venions-nous reculer la frontière de l'AILLEURS dans l'existence canadienne ? Il est au moins sûr que le destin québécois lui-même se vivra de plus en plus dans le double emboîtement du fédéralisme canadien et du continentalisme économique nord-américain.

Nous nous trouvons, pour ainsi dire, devant deux non-choix comme le Québec doit rallier lucidement son poste au sein de la fédération, le Canada est bien obligé d'assumer autant les servitudes que les grandeurs de ce que nous appelions naguère avec quelque fierté notre « destin nord-américain ». L'époque actuelle ne ferait qu'explicitier de façon plus insistante une pratique qui n'a fait que s'accroître depuis un demi-siècle.

7. L'idée

[Retour à la table des matières](#)

Les conséquences politiques de l'idée qu'un peuple se fait de lui-même, c'est son nationalisme. On pourrait aussi parler de la conscience historique chaude du groupe national ; et sur cette braise soufflent de temps à autre meneurs de peuples et intellectuels idéologues, mais ce ne sont pas eux qui la font. Par principe, je me méfie de tous les *ismes*, à commencer

par celui-là. Non seulement parce qu'à la limite le nationalisme peut servir à justifier toutes les folies racistes et terroristes, mais, de façon plus ordinaire, parce que, lorsqu'une collectivité fixe la question nationale au centre de son existence, tous les autres problèmes s'y ramènent, ou en sortent ! Cette simplification, qui permet de regrouper utilement nombre de questions diverses en une certaine cohérence, brouille finalement les perspectives exactes de l'ensemble social considéré.

Ainsi, tout ce qu'ont fait les gouvernements québécois, depuis 1960, pour affirmer l'État du Québec n'avait pas le « nationalisme » comme seul, ou même principal, ressort. La marche vers un plus grand pouvoir est un fait de société, et non forcément de nationalité. Après des tentatives de rattrapages manifestes, il s'agissait, en le stimulant, de prendre place dans un vaste réaménagement fédératif qui, de toute façon, s'imposait depuis longtemps. L'Ontario, l'Alberta, puis d'autres provinces dynamiques se sont engagées dans un vaste processus de *province-building* qui n'est pas nationaliste de nature, bien que le Québec défendît tout le temps ses positions selon ses résonances culturelles particulières.

Le nationalisme d'une population a comme première mesure les programmes des partis et, surtout, les sanctions que lui accorde l'électorat. On se mettra aisément d'accord pour établir que c'est l'intensification du nationalisme qui a permis l'arrivée au pouvoir du Parti québécois après avoir absorbé l'Union nationale, formation moins nationaliste, puis la défaite du Parti libéral, qui l'était encore moins. S'il fut un seul de nos partis à pousser son nationalisme jusqu'à l'objectif de l'indépendance, tous se définissaient par référence à la valeur nationale fondamentale.

L'Union nationale ayant disparu il y a une douzaine d'années, le Parti québécois étant sorti esquiné après neuf ans de pouvoir éprouvant, c'est le moins nationaliste des trois, le Parti libéral, qui est aujourd'hui solidement retranché au pouvoir. Au début des deux décennies précédentes, sous Jean Lesage et Robert Bourassa, il s'était distingué naguère par son programme de *province-building*. Cette fois-ci, il a été reporté au pouvoir pour des objectifs plus modestes. Et ce n'est certes pas le moment de parler du nationalisme québécois en couleur vert espoir.

Une période de repli gouvernemental marque d'évidence le nationalisme des années 1980, après la forte intensité de la période de 1976 à 1980. Il en avait été de même à la suite de tournants analogues, entre 1959-1964, et plus lointainement encore, entre 1933-1936. La défaite du 20 mai 1980 allait donc ouvrir une période de récupération pour le nationalisme partisan et gouvernemental. Nous y sommes encore pour un temps X, sans doute assez long, mais rien ne permet d'affirmer que le courant nationaliste, bien que souterrain et ayant perdu son gazouillement printanier, soit taré à jamais.

N'assumant pas toute la réalité nationaliste, en son fondement et ses dimensions variables, le Parti québécois en était tout de même le fer de lance depuis sa création en 1968. Nous avons vu plus haut que l'échec référendaire était imputable au parti qui s'était posé comme mouvement historique prônant l'épanouissement de l'indépendance ou de quelque

chose s'en approchant. Mais il est une « défaite » plus fondamentale que celle d'un parti, et dont les commentaires superficiels n'ont pas parlé.

C'est celle du nationalisme lui-même, en tant qu'ensemble idéologique, pour n'avoir pas réussi à persuader suffisamment la collectivité francophone du Québec que, l'insertion dans une structure fédérative étant la cause même de nos infériorités relatives, l'impératif s'imposait d'aller jusqu'à l'indépendance incluse. Ainsi qu'il a déjà été dit, lorsque nous aurons accordé ce splendide prix de consolation de reporter au pouvoir en 1981 le Parti québécois, moins d'un an après lui avoir refusé le Oui déclencheur d'une nouvelle histoire, nous lui imputerons encore, et non au système fédéral, les déconvenues constitutionnelles et les adversités économiques qui, à répétition, allaient nous tomber dessus.

Notre vécu politique continuait à ne pas extraire l'IDÉE de Nous des conditions de la vie commune avec l'AUTRE. Avec le PQ au pouvoir, nous n'aurons donc fait qu'un voyage exploratoire aux confins d'une histoire possible, mais non impérieuse. C'est la tâche de Pierre-Marc Johnson de se donner un parti à partir des éléments qui se sont ralliés à lui. Son réservoir où puiser est assez grand dans un nationalisme québécois viable et plus décidé que celui des libéraux, qui reste plutôt à la remorque des événements.

La trêve du discours sur l'indépendance ne signifie pas la fin du nationalisme, mais indique certes un sévère déclin de circonstances. Cependant, aussi vrai que le nationalisme des années 1970 est devenu hors de saison, on peut faire le pari qu'il se ranimera un de ces jours. La Révolution tranquille avait permis l'émergence d'un nationalisme vraiment politique, soit en prônant des moyens et des décisions d'État. En se situant maintenant en deçà des rêveries indépendantistes, ce nationalisme aura seulement l'apparence d'être moins politique, en devenant plus activement économique par exemple. Le nationalisme ne se présente pas comme une option ouverte ; il est en quelque sorte inné à la condition civique des Franco-Québécois. Il n'appartient pas aux partis ni au gouvernement d'un groupe minoritaire de pouvoir décréter un changement de nature.

Le débat constitutionnel fondamental n'est pas clos depuis le 21 mai 1980 ; la constitution de 1982 ne peut indéfiniment tolérer qu'un gouvernement du Québec n'y fasse pas adhésion formelle : c'est là un virtuel nœud de chicanes. Il y a aussi les insuffisances, tôt confirmées, du gouvernement Mulroney, et la faible présence des ministres d'origine québécoise à part celle du premier ministre ; et, d'autre part, les chamailleries prévisibles au sujet du statut du Québec dans les négociations sur le libre-échange, ainsi que la résurgence du problème linguistique à Montréal... Une situation, cumulative d'insatisfactions économiques serait encore susceptible de ranimer, un de ces jours, la fibre politique engourdie du nationalisme des Québécois. Mais, à aucun signe actuellement visible, la réactivation de ce nationalisme n'ira jusqu'à l'objectif d'une indépendance nationale. Enfin, « qui vivra verra », avait dit le président du PQ, lors du Congrès national de juin 1986, en réponse à des journalistes cherchant à le compromettre sur ce point.

Entre temps, les Québécois ont pris la cadence du phénomène de transmutation des valeurs qui est en train de se produire dans la plupart des sociétés d'Occident. Au scepticisme

et au désenchantement des valeurs du public s'est substituée une foi plus pratiquante des valeurs du privé : d'intimité et d'affectivité, du loisir sportif et des nouveaux espaces naturels et urbains, du défi personnel et de la réussite professionnelle, de l'entrepreneurship et des réorientations de carrière. L'individualisme teinté d'hédonisme s'impose sur tous les « ismes » collectifs, le nationalisme en tout premier. Qui ne connaît pas dans son entourage des citoyens, hier hautement politisés, et maintenant en processus de recyclage pour des valeurs peut-être plus courtes de « qualité de vie », mais finalement moins décevantes parce que plus comestibles, si j'ose dire ?

C'est comme si l'on se disait : « Faisons notre bonheur nous-mêmes » avec les moyens du bord. Surtout attendons moins de l'État et de ceux qui, en son nom, prennent les décrets de notre bien collectif (et qui, plutôt débordés, ne demandent pas mieux que de se désister en bonne partie). Petit à petit, ne sommes-nous pas en train d'ériger une seconde « société de consommation » dont nous prenons conscience d'être les producteurs-consommateurs ? Vous vous souvenez d'un certain éclat pétaradant de la jeunesse de 1968 au sujet de la première ?...

Nous devons aux exigences nationalistes du dernier quart de siècle un grand service : celui d'avoir fait de « la politique » une activité non honteuse. En particulier, les partis ont perdu leur réputation de lieux mal famés. Comme le nationalisme est aussi une fierté de soi, il se trouvait à appuyer naturellement les motivations démocratiques pour nous donner, par exemple, des règles électorales correctes. Quant au grand choix du destin collectif, nous voilà bien guéris de l'illusion que nous pouvions obtenir davantage que ce que nous étions prêts à risquer avec des demi-mises ; j'ai insisté plus haut sur l'indépendance comme « phénomène révolutionnaire ». Nous devons maintenant ajuster à un Canada toujours démesuré un Québec « sur mesures ». Si, à point nommé, nous n'avons pas su choisir entre ces deux sentiments, d'exaltation pour la dignité du Québec et de crainte pour la destruction du Canada, c'est probablement que nous estimions devoir, à moindre frais, nous accommoder de l'un et de l'autre. Nous savons maintenant que nous ne voulions guère davantage.

L'expression de *French Power* à Ottawa a été lancée par la presse anglophone, par comparaison au *Black Power* aux États-Unis et au *Red Power* dans nos deux pays. Elle signalait la nouveauté du phénomène d'influence et non l'analogie raciste. La formule est née pendant l'époque Trudeau, durant laquelle une bonne demi-douzaine de Québécois firent leur marque comme ministres dits *senior*, notamment à la tête de départements économiques. Mais ce *French Power*, ai-je dit plus haut, consistait d'abord dans la force du nombre : la forte députation libérale d'origine québécoise. Cette concentration a changé de camp depuis septembre 1984, mais un *French Power* au palier ministériel prend du temps à se manifester à Ottawa. Ce passage était écrit lors du vaste remaniement du 30 juin 1986 par lequel accédèrent à d'importants ministères économiques les ministres Bouchard, Côté et Masse.

Quand Mulroney voit sa cote de dépopularité augmenter plus vite au Québec que dans les autres régions, il y a matière à souci pour lui : c'est plus grave que l'élection des libéraux de Bourassa, car celle-ci n'impliquait aucune défaveur pour les conservateurs fédéraux. Cependant, Mulroney trouve tôt, mais à tort, à se rassurer en considérant l'état des libéraux de Turner, surtout avec la bombe à retardement Chrétien. Le « nationalisme » québécois en

terre outaouaise ne semble pas près d'encombrer de sitôt les deux partis traditionnels. Sur le papier, ce serait la chance offerte au NPD de s'accrocher enfin au Québec, mais elle ne s'annonce pas encore dans les faits malgré la belle constance de Jean-Paul Harney. Faudrait-il que les Québécois deviennent sensibles à la tentation d'une dissidence par un tiers parti ? Ça s'est produit une fois : en 1962, avec les créditistes, mais il y avait à leur tête un gars nommé Réal Caouette.

À presque chaque section dont je traite, un sujet de malaise m'envahit. Le manque d'espace m'apparaît une piètre raison de passer outre. Ce qui m'inquiète le plus au sujet du nationalisme, ou volonté de nous perpétuer en spécificité (encore elle !), c'est que nous finissions par accepter la dilution du caractère qui fait de nous des Nord-Américains *parlant français*. Afin de protéger la CULTURE et la LANGUE de l'AUTRE et de l'AILLEURS, il faut d'abord savoir le français, apprendre à le parler et à l'écrire pour communiquer entre nous et éventuellement avec d'autres.

J'absorbe, en grinçant comme tout le monde, les rapports d'association d'enseignants, divers résultats d'enquête sur l'état de notre langue parlée et écrite : l'ensemble présente un tableau atterrant. Ça commence mal une journée que de lire un rapport d'un comité du Conseil de la langue française (avril 1985) qui conclut que « Les valeurs vécues par les jeunes marquent une profonde rupture dans l'évolution culturelle et linguistique du Québec ». De plus en plus, ils utilisent l'anglais dans leurs activités culturelles ; pour un quart d'entre eux, « vivre en français n'est pas nécessaire à leur épanouissement personnel » ; et bien entendu, ils ne ressentent aucune insécurité linguistique. Bref, la jeunesse actuelle assumerait avec un peu trop de conviction participante notre destin nord-américain ! N'est-ce pas là une menace autrement plus sérieuse et persistante que la politique de mansuétude qu'a adoptée le gouvernement libéral au sujet de l'affaire des « illégaux » (enfants illégalement inscrits dans les écoles anglaises de Montréal depuis l'application de la loi 101) ?

Je me calme, sans vraiment me rassurer, en me rappelant la situation prévalant en 1940 ou même vingt ans plus tard, ainsi que les gains faits et enregistrables depuis, surtout en matière de vocabulaire. Voilà qu'heureusement le ministère de l'Éducation nous annonçait en avril 1986 qu'il allait donner de sérieux coups de barre pour les « apprentissages de base » et plus de « rigueur » dans les méthodes. La viabilité du français au Québec dépend avant tout de nous. La loi 101 reste indispensable, mais seulement à la façon d'une digue contre l'envahissement ; le flux vital vient de nous, ou encore la stérilité ne vient pas d'ailleurs.

Mes états d'âme n'ont strictement aucune importance. Toute ma vie, j'aurai entendu des propos alarmistes sur la question. Mais si la situation paraît plus grave que jamais, ce serait parce que l'école, elle-même, est doublement touchée : par l'américanisme et par le pédagogisme. Je ne l'ai jamais autant ressenti qu'en lisant un récent témoignage d'un responsable de bibliothèque dans une école secondaire (Rodrigue Larose, *Le Devoir*, le 9 mars 1986).

Cet administrateur scolaire écrit : « Mon école, école francophone, véhicule étrangement les valeurs culturelles anglophones... au vu et au su d'imperturbables adultes-éducateurs

francophones. » Et de donner une série de « faits » troublants. Le président du Conseil étudiant de cette école proclame que « la langue de l'avenir, c'est l'anglais, non pas le français ». Le correspondant pose ensuite la question cruciale : « Est-il possible de motiver des élèves à écrire correctement une langue qu'ils ne sont même plus intéressés à parler ? » En effet, « les élèves sont manipulés, sans contrepoids - dans l'école même - par la toute-puissante machine de mise en marché des valeurs socioculturelles anglophones ».

Il en était déjà ainsi avant même l'ouverture des pourparlers canado-américains sur le libre-échange...

8. Le faire

[Retour à la table des matières](#)

Québec sait faire, proclamait un slogan de publicité gouvernementale il y a quelques années. J'ignore s'il avait l'effet de persuasion ou d'entraînement recherché, mais la formule est en train de se vérifier dans l'activité économique : partiellement au moins, et d'une façon tout nouvellement opportune. Enfin, quelque chose de plus positif à se mettre sous la plume en faisant tourner la huitième face du décaèdre québécois. Ce n'est pas pour éviter le reproche de ne pas parler d'économie que je m'impose d'en traiter quelque peu. Ce domaine d'activité n'a jamais été un de nos points forts. Une idéologie longtemps prévalente nous avait plaqué une vocation collective contraire. « Laissons à d'autres nations, moins éprises d'idéal, ce mercantilisme fiévreux et ce grossier naturalisme qui les rivent à la matière », prêchait Mgr Louis-Adolphe Pâquet, au début du siècle, en nous investissant d'un messianisme plus noble.

La question économique était un peu trop mise « à sa place », malgré des voix isolées, comme celles d'Étienne Parent ou d'Errol Bouchette, qui, dès le siècle dernier, respectivement cherchaient à nous convaincre de « l'importance de l'économie politique » ou nous incitaient à « nous emparer de l'industrie ». Mais il faudra attendre la Révolution tranquille pour que le développement économique d'ensemble se traduise en d'explicites projets d'État. Un quart de siècle plus tard, les résultats marquants ne sont pas tout à fait ceux qu'on attendait, non plus que par les moyens prévus. À l'instar d'autres sociétés « en voie de développement », nous semblons poursuivre des objectifs-symboles : une sidérurgie, un barrage, une ligne d'aviation, une nationalisation d'une exploitation minière.

Trois aboutiront à des demi-ratages. Sidbec sera l'échec type. Notre sidérurgie qui subsistera jusqu'à ce jour à coups d'injections par centaines de millions, sans qu'on ait encore osé l'offrir au marché des sociétés publiques privatisables. Qui en voudrait à ce moment de

faible demande de l'acier, bien que deux entreprises en expansion, Ivaco et Canam-Manac, considéreraient une acquisition lorsque Sidbec serait sur la liste des sociétés à privatiser ? Bien qu'initiative privée, Quebecair, avec un nom pareil, commandait la responsabilité du gouvernement du Parti québécois à l'heure des difficultés menaçant faillite. Après un ballet-jazz tout cacophonique, que jouèrent les autres transporteurs canadiens et le gouvernement fédéral lui-même, les acquéreurs sérieux qui se manifestent en ce printemps 1986 ont noms Nordair Metro, Nationair et Lavalin. Il serait même question de réduire la taille de Quebecair, sinon de la démanteler. Finalement, en juillet 1986, le groupe Nordair Metro l'emporte sur les prétentions des employés de Quebecair et se porte acquéreur de la société d'origine rimouskoise.

Au chapitre des nationalisations s'impose une réussite éclatante, celle des réseaux d'électricité au début des années 1960, mais aussi, vingt ans plus tard, un insuccès non moins péremptoire avec la Société nationale de l'amiante, dont la création était inopportune à tous égards. Vraiment, la bonne volonté « socialiste » des péquistes n'a pas eu de chance. La contre-offensive actuelle de propagande informative parviendra-t-elle à contenir les effets désastreux de la campagne qu'ont menée divers milieux européens et américains sur le caractère nocif de la fibre, dont le caractère incombustible avait si longtemps fait la popularité ?

Mais au sujet du barrage-symbole, nous aurons eu une réussite confirmée et multipliée, qui aurait encore un avenir grâce à l'obstination de Robert Bourassa pour la phase II du projet de la baie James. De l'eau motrice, nous en avons ; l'hydro-électricité, ça nous connaît ! Voilà bien un secteur exemplaire où le *Québec sait faire*. « La Manic » de Georges Dor deviendra une espèce d'hymne national avant d'être déplacée par le plus enveloppant « Gens du Pays » de Gilles Vigneault. Une revue littéraire, *Liberté*, lui consacra un numéro spécial en hommage à ce savoir-faire enfin prouvé. Mais le complexe Manic-Outardes n'était guère impressionnant en comparaison des travaux gigantesques de la baie James, et qui n'étaient qu'une moitié d'un méga-projet pour occuper un *espace* de pure perte (et dont j'ai déjà parlé).

Hydro-Québec n'est peut-être pas « un État dans l'État », mais a plus de crédit (triple A, ou double A, selon la cote Moody's) que notre État. On a beau n'avoir pas la fibre nationaliste très vibratoire, ça vous donne tout de même un coup à l'estomac d'apprendre qu'Hydro-Québec était, pour l'année 1980, le quatrième emprunteur sur les marchés internationaux : après la Banque mondiale, la Banque d'investissement européen et la Suède ; avant le Danemark, Ford et General Motors, ou, pour rester dans le même domaine, Électricité de France.

L'autre grand colosse de nos organismes publics est la Caisse de dépôt et placement, qui est effectivement devenue ce qu'annonçait Jean Lesage lors de sa création en 1965 « le plus puissant et le plus important instrument financier qui n'ait jamais existé au Québec » : 25,2 milliards de dollars, ce qui est presque le double de l'Heritage Savings Trust Fund de l'Alberta, qui s'est constitué un fonds de 12,6 milliards à même les revenus du pétrole. Bien qu'éclatent dans le public des divergences sur ses modes de gestion et sur la rentabilité de ses placements, la Caisse est devenue l'un des plus puissants actionnaires du pays. Sa moyenne

de rentabilité a dépassé de trois pour cent celle du Canada Pension Plan. Elle est le plus gros actionnaire dans des entreprises comme Alcan et Bell Canada ; certains de ses membres siègent aux conseils d'administration de Provigo et de Domtar. Lorsque cette dernière entreprise s'est vu refuser une subvention de 100 millions de dollars par le gouvernement Mulroney, la raison claire, mais non admise, était qu'il s'agissait d'une société contrôlée par un organisme public du Québec.

La bataille épique, mais vaine, du projet de loi S-31 sous le gouvernement Trudeau avait montré que les establishments politique d'Ottawa et financier de Toronto voyaient d'un oeil méfiant la puissance financière de la Caisse de dépôt, en particulier lorsqu'elle devint le plus fort détenteur d'actions (9,92 pour cent du capital avec droit de vote) de la plus puissante entreprise canadienne, le Canadien Pacifique. Mais la célèbre compagnie refusait d'accorder à l'organisme québécois deux de ses fauteuils au conseil d'administration de 22 membres, pour éviter d'aboutir « à la provincialisation d'une entreprise nationale par un gouvernement voué au séparatisme » (selon le président du conseil du CP, le 5 mai 1983). Il ne fallait pas moins qu'une législation fédérale pour parer à une pareille menace d'impérialisme financier : ce qui fut fait par le projet de loi S-31, objet d'une rude bataille au Sénat, où le projet avait été déposé pour éviter la trop grande publicité des débats aux Communes. Par son audace, la Caisse avait réussi à faire trembler sur ses bases le Canadien Pacifique, cette compagnie qui, selon une enquête célèbre d'il y a une vingtaine d'années, était l'une des grandes entreprises les mieux administrées au monde (avec le Vatican).

La Caisse, qui est bien autre chose qu'un fonds de pension (ou, plus correctement, de retraite), n'est pourtant qu'un des trois piliers de notre force collective d'épargne. Mais quelle ligne d'attaque - ou de défense ? - avec la Banque Nationale du Canada, née en 1979 de la fusion de la Banque Provinciale et de la Banque Canadienne Nationale, et les institutions confédérées ou intégrées du Mouvement Desjardins dont le groupe de La Laurentienne. Les trois groupes contrôlent plus de 50 milliards de dollars et sont suffisamment maillés entre eux pour envisager de constituer un éventuel « supermarché financier ». En étant ainsi passé au capital privé, il ne faudrait tout de même pas oublier la SGF (Société générale de financement), ce reliquat encore relativement efficace de la Révolution tranquille, ou la SDI (Société de développement industriel), créée plus récemment pour renforcer notre base manufacturière et le développement touristique ; mais, à l'exception de la Caisse, nous ne sommes vraiment pas dans un même ordre de grandeur numérique avec ce type d'institutions financières publiques.

Du côté des holdings, la gloire impériale du lieu est le prototype non encore reproduit de Power Corporation, créée et toujours animée par Paul Desmarais (né à Sudbury mais dont la base d'activité est à Montréal). Ce grand spécialiste du *reverse takeover* est parmi les Grands du *very big business* au Canada, aux côtés des Thompson, Reichmann, Bronfman (double branche de Montréal et Toronto), Eaton, Irving, Richardson, etc. Desmarais ne réussit pas tout. Ses coups d'audace ne sont pas toujours judicieux (le cas de Télé-Métropole, récemment), mais il est, avec Conrad Black (Fauteur de la meilleure biographie de Maurice Duplessis, eh oui !), l'un de ceux qui attirent le plus l'attention par leurs coups imprévisibles

et risqués. Le clan Desmarais fait au moins la preuve qu'à ce degré de super-vedettariat financier, on peut aussi parler français !

Baissons d'un cran et rentrons au Québec. L'esprit pionnier et le savoir-faire industriel et gestionnaire est illustré par des noms qui font l'actualité et s'y maintiennent par des succès répétés et s'amplifiant. Bombardier et Lavalin, dans les secteurs des transports et de l'ingénierie, ont atteint la grande classe internationale. A partir de l'invention d'un bricoleur de garage, Armand Bombardier, la première firme est devenue notre première multinationale authentiquement québécoise. Quand le marché de la motoneige, qu'elle avait créé et non seulement occupé, montra des signes de ralentissement (crise du pétrole, réactions écologistes et nouveaux goûts sportifs), elle avait déjà commencé à diversifier sa production par un type de fabrication inverse, celui du transport en commun ; plus tard, elle y adjoindra celle du matériel logistique militaire. Le gouvernement péquiste, nouvellement élu, a trouvé bon de lui refuser l'adjudication d'un contrat de 1 200 autobus urbains au bénéfice de General Motors, ce qui n'était pas une décision d'un nationalisme économique très fervent. Belle revanche quelques années plus tard : Bombardier, contre de prestigieux soumissionnaires internationaux, décroche le contrat du renouvellement des wagons du métro de New York, une commande de l'ordre de 1, 1 milliard de dollars. Jamais une entreprise québécoise n'avait joué dans de pareilles « grandes lignes ». En août 1986, Bombardier fait son entrée dans l'aéronautique en se portant acquéreur de Canadair avec la bénédiction du gouvernement fédéral : rien de moins.

Bombardier regarde maintenant du côté de la petite voiture automobile selon un type déjà lancé au Japon par Daihatsu. L'autre firme vedette, Lavalin, a eu une idée semblable à peu près dans le même temps. Cette boîte d'ingénierie, qui vend des expertises dans tous les continents jusqu'en Chine et en URSS, se classe, par l'envergure des contrats, parmi les plus importantes au monde. Toutefois, dans son champ d'expansion, les méga-projets de toutes espèces commencent à accuser quelque ralentissement : d'où la tentation de se laisser séduire par le potentiel du marché de l'automobile. Ce que les Sud-Coréens ont pu réaliser sur place, et en un temps record, pourquoi pas, ... etc. ? Mais s'il est certain que Bombardier et Lavalin constitueraient un attelage impressionnant, les PDG respectifs, Laurent Beaudoin et Bernard Lamarre, ne s'embarqueraient certes pas dans une aventure risquée pour le seul plaisir de chanter un cocorico québécois !

D'autres entreprises vaudraient d'être citées (dont je ne vais quand même pas fournir un palmarès...) ; mais méritent au moins des mentions rapides la société Cascades, pour la réussite assez ahurissante de relance d'industries en déclin (et jusqu'en France !), ou encore dans le secteur de l'alimentation, Provigo et Métro-Richelieu, de taille comparable à Steinberg, puis le dépassant, et aussi le groupe Culinar qui a bourgeonné et s'est épanoui à partir des « petits gâteaux Vachon », entreprise familiale beauceronne du temps de la Crise de 1930... Ce qui me permet, par le crochet de la Beauce, d'introduire quelques remarques sur le phénomène des PME. On en compte quelques centaines dans la vallée de la Chaudière, dont certaines nettement plus « moyennes » que « petites » (Canam Manac : 1 100 employés ; Culinar : 1 000 ; Procycle : 500). « Ah ! si nous avions plus d'une Beauce au Québec ! » ou : « Les Beaucerons, ces Japonais du Québec... » Les boutades soulignent le

dynamisme très particulier d'une région pittoresque dont les habitants étaient qualifiés d'« insoumis » dans le titre d'un récent livre d'histoire : ça remonte de loin.

On peut parler favorablement des PME sans entonner d'hymne à la gloire du *small is beautiful*. Le caractère flagrant de leur importance s'est imposé à partir du moment où il n'était plus nécessaire d'explicitier le sigle importé d'ailleurs et, du reste, ambigu : petites ou moyennes entreprises, ou les deux, et selon quels clivages numériques s'établit cette taille ? Quoi qu'il en soit, elles sont quelque 140 000 au Québec, comptant moins de 200 employés. Il y a de quoi sursauter quand on apprend que 90% des emplois créés depuis la fin des années 1960 l'ont été dans ce secteur qui, en outre, compte pour plus de la moitié de la main-d'œuvre totale. De tels ordres de proportions ont fini par imposer le respect et l'attention des gouvernements et des milieux financiers qui se sont mis à chérir les PME. Un économiste (Paul André Julien de l'UQTR), qui dirige un laboratoire en économie et gestion des systèmes de petites dimensions, concluait que les PME des pays industrialisés, y compris le Québec, ont très bien su se défendre lors de la récession du début des années 1980. Une spécialité locale qui marche bien aussi, le Régime d'épargne-action (RÉA), est arrivé à point nommé pour contribuer à leur financement. En 1983, six entreprises ont fait des émissions publiques à la Bourse de Montréal ; l'année suivante, le nombre montait à vingt-deux et augmentait encore en 1985.

Bien sûr que les PME ont d'autres faiblesses que celle de leur taille, qui peut tout de même permettre l'adaptation en souplesse. Plus de 25 000 saisies en deux ans, entre 1981 et 1983 ; mais aussi une capacité de naître, sinon de renaître. Les erreurs ou illusions de marketing sont fréquentes et les jets d'intuitions manquent parfois de contrôle à priori ; plusieurs disparaissent par faute de planification à la suite de quelques « bons coups ». L'informatisation est souvent insuffisante ou trop tardive ; presque toutes parmi celles qui réussissent n'investissent pas assez dans la recherche et le développement (RD). Aussi le coup de main que leur donne le CRIQ (Centre de recherche industriel du Québec) depuis une quinzaine d'années est-il bienvenu, tout en entretenant la stimulation de la nécessaire innovation technologique. Enfin, l'idée récente des « incubateurs » (ou centres d'incubation d'entreprises), déjà en activité aux États-Unis et en Europe, fait son chemin au Québec, à Bécancour, à Jonquière, etc. Ce système de démarrage de nouvelles entreprises, par conseils et services sur place, est certes prometteur et pourrait donner des résultats positifs au Québec comme ailleurs.

C'est dans le secteur manufacturier que les PME sont le plus combatives pour la conquête des marchés extérieurs : une enquête de 1983 établissait à 1 500 le nombre d'entre elles qui faisaient des exportations, le plus fort volume se dirigeant naturellement du côté des États-Unis. Les perspectives du libre-échange se présenteraient bien pour bon nombre de PME, comme pour nos éleveurs de porcs. Les marchés européens et surtout asiatiques sont plus difficiles à percer à cause de la main-d'œuvre abondante et à bon marché en ces pays. Mais il reste possible de procéder par des licences (*joint ventures*) et de se servir des maisons de commerce (*trading houses*). Le rêve de toute PME progressive est de conquérir quelques marchés extérieurs stables, ce qui, en outre, prend valeur de publicité pour les marchés québécois et canadiens. Enfin, rappelons toute la gamme d'aides diverses (prêts ou garanties

de prêts, subventions ou crédits d'impôts) que nos gouvernements aux deux niveaux leur versent et qui est de l'ordre d'un milliard de dollars annuellement. Seules les entreprises dynamiques peuvent vraiment en profiter, ce facteur accélérant d'ailleurs le processus de sélection naturelle. Les PME sont créatrices d'emplois : c'est bien leur plus grande qualité.

Dans un monde de gros, il y a place pour les petits à condition qu'ils sachent s'insinuer, prendre et garder place. Il faut surtout savoir entreprendre : Bombardier, Desmarais et Lamarre ont démarré avec de bien petites entreprises. Nous devons à nos PME d'avoir pu affronter la récession sans qu'elle atteigne un taux de chômage catastrophique à l'échelle du Canada. Une bonne part de notre avenir économique discernable s'appelle encore PME. Écrivant cela, un souvenir de collègue me remonte à la mémoire. Un texte d'Esdras Minville célébrait, il y a quarante ans, le profil de l'homme d'affaires et les vertus de la petite entreprise. Aujourd'hui, nous parlons d'entrepreneurship et de PME pour dire la même chose.

Le cinquième Salon de la PME s'est tenu à l'automne 1985. C'est maintenant un événement bien ancré dans nos habitudes d'exposition, à l'instar des salons des métiers d'art, du livre, de la femme, des loisirs de plein air. Celui que Jean-Marie Toulouse appelle *l'homo pmeus* est, au Québec comme ailleurs, le premier format, accessible en tout cas, de *l'homo oeconomicus* producteur de biens. N'est-il pas la personnalisation concrète du Québec sait faire ? Tout ce dont nous nous sommes privés dans le passé...

9. L'AGIR

[Retour à la table des matières](#)

L'agir relève de l'action, comme le faire de la fabrication. Des décisions sont à l'origine de l'un et de l'autre. L'agir collectif est le fait de l'État qui, dans notre régime fédératif, est à double palier. Cette neuvième face ramène à la politique, de laquelle nous avons pris quelque distance. Les décisions de l'État pourraient se présenter en l'enroulement d'une spirale faisant tourner aussi bien les nécessités de l'intendance pour les besoins courants que les obligations à honorer d'après les grands choix de société. Après un certain temps, bien institués les coûts de ces derniers sont versés aux dépenses courantes et n'apparaissent plus, comme choix du moins, devoir être remis en question.

À l'instar d'autres sociétés comparables, le Québec en est arrivé, par des considérations davantage comptables qu'idéologiques, à une conjoncture qui impliquerait normalement une remise en question fondamentale des grands enjeux sociaux. Tandis que le débat national a bien eu lieu, pour atteindre son paroxysme lors de la campagne du référendum de 1980, le débat social ne s'est pas vraiment tenu jusqu'à ce jour ; et c'est sans doute le racornir que de l'aborder sous le seul angle de la réduction des charges budgétaires annuelles. Il était fatal

que cela doive se produire, un jour, de cette façon fort prosaïque. Par voie de référendum le gouvernement ne demandera certes pas aux citoyens - tous « bénéficiaires », en vertu de la règle d'universalité - un mandat pour renégocier avec eux une « nouvelle entente » sur la nature de ses responsabilités sociales... C'est en vain qu'en mars 1986, Yvon Charbonneau, président de la CEQ, exigeait un débat au grand jour, par le biais d'une commission parlementaire par exemple, sur l'affectation des dépenses publiques sous le coup d'un vaste processus de compression par le nouveau gouvernement.

Quand je constate que les postes de l'éducation et de la santé accaparent, à eux seuls, près de 70 pour cent des dépenses publiques, je reste fier de ces grands choix de société faits dans les années 1960 et 1970, mais je m'inquiète en même temps qu'il en reste si peu pour tout le reste ! Ces deux énormes tranches sont, à priori, celles qui offriraient le plus de matière compressible ; mais, de fait, elles sont aussi les mieux protégées par leur caractère presque intangible, pour ne pas dire sacré. Du reste, toute mesure de coupure ou de compression fait mal où que ce soit. L'opposition se sent doublement mal venue pour attaquer de front la majorité sur ce point : ayant été le gouvernement entre 1976 et 1985, elle est bien un peu responsable de l'ampleur du déficit annuel et de la dette ; et, en outre, les décisions d'un resserrement général avaient été prises quatre années plus tôt aux risques et périls du parti alors au pouvoir.

Renouons avec ce passage, plus haut, qui avait esquissé un rapide bilan des premiers Cent Jours du gouvernement libéral élu le 2 décembre 1985. Le premier ministre a continué l'opération de conditionnement de la population en vue du prochain budget qui n'aurait rien de réjouissant puisque, disait-il, le Québec connaissait « la pire crise depuis cinquante ans ». Pendant qu'on râclait les fonds de tiroir pour regarnir le fonds consolidé du Québec (des organismes comme Loto-Québec, SOQUIA, le Conseil des normes minimales du travail et la Régie de l'assurance-automobile, tous mis à contribution...), le président du Conseil du Trésor déposait ses prévisions des dépenses. Pour maintenir le déficit à la barre des 3 milliards de dollars, les compressions devront être de l'ordre de 1,01 milliard, dont 674 millions proviendraient de coupures dans l'administration, le reste étant constitué de réserves et de crédits périmés. Ces coupes sombres n'empêcheront pas les dépenses globales de l'État d'augmenter de 4,1 pour cent, à peu près le taux de l'inflation, passant de 27,4 milliards de dollars à 28,5 milliards. Mais le pire était à venir, dans les cinq semaines, quand le budget allait expliciter les éléments de la facture.

Ce qui était annoncé se fera, ce jeudi du 1er mai, fête universelle des travailleurs, malgré une escarmouche procédurale assez inattendue. L'opposition se plaignait, en effet, de ne pouvoir donner la réplique sur-le-champ au discours du budget puisqu'on entrait en week-end parlementaire. La surprise de la grande cérémonie, télédiffusée à Radio-Québec, sera son manque de surprise précisément : budget terne, sans histoires, ni coups d'éclat, mais, soutenaient encore les chroniqueurs spécialisés, habile et astucieux, manquant même de transparence par ses catégories comptables et ses renvois imprécis. Bref, ce qu'il faut pour déclencher un « ouf » de soulagement de tout le monde puisque, conformément à la fable, si « tous étaient frappés », personne n'en « mourrait » !

Le ministre des finances, Gérard D. Lévesque, présentait donc un budget avec un déficit en baisse, de 2,9 milliards, qu'il convenait de tenir étroitement en laisse afin qu'il n'aille pas folâtrer dans les parages des 4,5 milliards (selon la tendance du document du ministre, « L'Urgence d'un redressement », publié au début de mars). Pour y arriver, la pièce budgétaire jouait subtilement de jeux d'écriture comptable et de la vente prévue de sociétés d'État ; de désagréables nouveaux impôts mais soigneusement distribués pour n'assommer personne ; de coupures additionnelles dans les opérations courantes et de tarification de certains services de l'État ; d'une surtaxe aux entreprises mais restant supportable en comparaison du budget ontarien ; du gel de la taxe-ascenseur sur l'essence et de l'imposition d'une nouvelle taxe sur le gaz et le mazout (ces deux derniers produits en baisse de prix) ; etc. En somme, « couper plutôt que taxer » selon le mot d'ordre et, surtout, en évitant le procédé bien connu d'échanger une baisse d'impôt à tel titre contre une hausse, d'ordinaire camouflée, à tel autre titre.

C'était à se demander pourquoi on avait tenu toute une population « sous influence » pendant quatre ou cinq mois pour finalement produire un budget ne contenant pas l'austérité annoncée... On était tout de même assez loin des « marges de manœuvres » de la campagne électorale, et même des réductions d'impôt promises. Mais pourquoi ce catastrophisme télécommandé ? Pour recevoir ensuite un certificat de modération pour la façon très *business-like* dont la menace a été évitée ? Ou plus bêtement, se serait-on rendu compte assez tôt que, de réduction en coupure, de dégraissage en raclage, il ne reste plus guère à enlever et qu'on finit par arriver à l'os ? En tout cas, il n'était pas question d'abolir ni même d'amincir considérablement les services sociaux estimés essentiels. On verra bien aussi ce qu'apporteront effectivement les revenus de la tarification nouvelle, ainsi que le rapport des « canards boîteux » à bazarder.

Quelques jours après l'énoncé du budget, le président du Conseil du Trésor admettait enfin qu'il ne croyait plus pouvoir ramener le déficit à zéro sur une période de quelques années. Ce serait déjà une réussite intéressante qu'il n'augmente pas. Le gel d'un déficit à son niveau actuel implique déjà des coupures freinant ou annulant la croissance des dépenses. Une étude de l'OCDE nous apprenait récemment que, parmi les sociétés industrialisées pratiquant le Welfare State, le Québec est l'une de celles qui contrôlent le moins mal leurs dépenses de santé. Enfin, à l'intérieur de certaines proportions bien sûr, le déficit reste « actif et créateur d'emplois » selon la formule même de Robert Bourassa en campagne électorale. Alors...

Privatisations-tarifictions-mise en cause éventuelle de l'universalité : telle est la triade néo-libérale en vogue. Les libertariens de doctrine ou d'instinct attendent un peu plus. D'une façon ou de l'autre, le débat sur l'universalité des services sociaux n'a pas fini de rebondir, surtout si le gouvernement décide d'imposer des tarifictions dans ces services. Car, nous répète-t-on, il n'y a pas de stricte correspondance entre l'accessibilité universelle et la gratuité de tous les services. Comme ministre des Affaires sociales, Pierre-Marc Johnson attirait l'attention sur les limites objectives de l'accessibilité universelle, notamment en juin 1983 devant l'Association des directeurs généraux de santé des services de santé du Québec. Le Livre blanc sur la fiscalité préparé sous l'ancien ministre des finances, Jacques Parizeau,

remettait carrément en question l'universalité tout en soumettant de nouvelles structures d'imposition du revenu. Son successeur, Yves Duhaime, n'en fit qu'une application très partielle, et estimée maladroite, en matière d'assurance.

Le principe même de la « sélectivité », loin de régler tous les problèmes, en crée d'autres, selon une étude du Conseil national du Bien-être social démontrant que les moins nantis se trouveraient encore plus enfermés dans le cercle vicieux de la pauvreté. Visiblement, le gouvernement libéral hésite, lui aussi, à prendre le taureau par les cornes. Us grandes étapes des politiques sociales au Québec se produisirent sous les premiers gouvernements Lesage (1960-1962) et Bourassa (1970-1973) : un gouvernement admet moins facilement sa courte vue financière que sa trop grande générosité.

Les classes moyennes, qui n'avaient pas les moyens de se payer par elles-mêmes une sécurité sociale aussi complètement gratuite, sont naturellement les premières à réagir. On l'a vu dès les premières tentatives gouvernementales d'abolir la gratuité des soins dentaires aux enfants ou de réduire les prêts-bourses aux étudiants universitaires. Le gouvernement hésita devant l'impopularité que soulèveraient ces premières mesures ponctuelles. À ce moment (juin 1986), la mesure de contrôle gouvernemental qui soulève le plus de remous est celle des inspections chez les bénéficiaires du bien-être social : l'affaire des « Boubou-Macoutes », sortie d'une double inspiration, satirique et internationale. Hors du champ de la sécurité sociale, les prélèvements gouvernementaux sont susceptibles de soulever de la résistance. Qu'on songe, en particulier, à des intérêts corporatifs accoutumés depuis longtemps à la gratuité ou à de bas taux de tarification.

La question qui est au fond de toutes ces questions, et d'autres semblables qui ne manqueront pas de surgir, n'est pas propre au Québec de 1986 après neuf ans de gouvernement péquiste. C'est celle de la dynamique interne de l'État-providence ou de bien-être. Non seulement il ne peut pas reculer, mais il doit donner l'impression de pouvoir croître toujours, comme le progrès qui ne s'arrête pas. Lors même qu'il est à court de ressources, il doit continuer, garder toujours l'allure providentielle. Par les temps qui courent, ce qu'on lui en fait voir à ce *Welfare state*, et en bien d'autres pays que celui-ci ! Son succès même, impressionnant sans être en tout éclatant, finit par lui être imputé à mal.

Entre deux systèmes impraticables, le capitalisme pur, solidement installé sur la place économique, et le socialisme réel, qui ne réussit pas à s'y insinuer, le *welfarisme* s'est introduit en proposant sa solution mitoyenne et réaliste. Elle a été relativement praticable tant que l'expansion générale, même légère pourvu qu'elle fût continue, permettait de voir venir et de supporter l'accroissement des charges. Cela n'est plus le cas depuis la phase de contraction générale de l'économie, qui a cessé d'être *keynesienne* mais sans que personne sache ce qu'elle est en train de devenir au juste. Les critiques de l'État providentiel ont beau jeu d'attaquer la coûteuse lourdeur des structures techno-bureaucratiques. Elles furent pourtant mises en place pour répondre à des attentes toujours grandissantes ; et maintenant, les bénéficiaires, qui s'organisent en associations, n'acceptent pas le moindre rétrécissement des services dont ils ont pris l'habitude.

Les idées trop générales du vocabulaire d'hier nous servent mal à poser nos problèmes actuels. D'une part, socialisme, dirigisme et même *social-démocratie* qui, ici, vous a un de ces parfums d'exotisme ; de l'autre, mécanismes du marché, théorie du *public choice*, néolibéralisme dont le préfixe trahit l'intention de réhabilitation. Dans la réalité, l'intervention étatique se déroule quelque part entre les deux courants, empruntant au premier les grandes finalités et, au second, des moyens divers mais sans subtilité particulière. S'il y avait un autre *isme* que le *welfarisme* pour caractériser ce mode hybride de fonctionnement étatique mais restant malgré tout assez cohérent, ce pourrait bien être le *colbertisme*. *Oui*, la doctrine de Colbert, ce grand patron de notre Jean Talon qui a permis à la Nouvelle-France de démarrer comme colonie de peuplement. Le Contrôleur général des finances de Louis XIV passe pour être l'inventeur du budget moderne.

Michel Bélanger, président de la Banque Nationale du Canada, se permettait ce rappel analogique, en 1978, devant un auditoire d'hommes d'affaires de la Chambre de commerce du district de Montréal. S'érigeant contre une « théorie (qui) ne tient guère, celle qui veut que l'interventionnisme de l'État au Canada et au Québec soit le fruit de la vision socialiste du monde », il soutenait au contraire que c'est « le dirigisme monarchique et colbertiste (qui) me paraît une meilleure source d'explication du comportement de nos gouvernements. Comment d'ailleurs des gouvernements qui attachent tant d'importance au pays ou à la nation ou à l'État pourraient-ils être socialistes ? » Car, Canada ou Québec, ou les deux, « voilà un pays où l'esprit de Colbert s'est très bien maintenu et où la doctrine mercantiliste de Colbert et son sens du rôle moteur de l'État occupe le tout premier rang des préoccupations nationales » (*Le Devoir*, le 8 décembre 1978). Longtemps après Colbert, quelqu'un créera l'expression « avoir le sens de l'État » ; lui, le tout premier, l'aura incarné et aura eu une nombreuse descendance. En établissant par avance l'état des recettes et des dépenses du royaume, il se trouvait à déterminer qui finalement paiera quoi. On lui devra surtout ce principe, n'allant pas de soi, que la capacité de payer ne pouvait se fonder que sur l'enrichissement collectif réel. En effet, actualité de Colbert...

Même si je m'accorde l'excuse de vouloir être bref, je ne cherche tout de même pas à amenuiser les intérêts en cause ni les valeurs en conflit, qui sont assez aisément identifiables. Les ministres Gobeil et MacDonald, tout comme leurs collègues Lavoie-Roux et Ryan, représentent ce qu'ils étaient avant leur entrée en politique, mais davantage encore les raisons qui les ont faits s'y lancer. Des expressions comme « des finances saines » ou « gérer l'État comme une business » trouvent appui sur une couche idéologique certaine, tout en ayant des résonances négatives ou positives dans l'opinion.

Quand des enquêtes du type Gallup interrogent les Canadiens sur la plus grande « menace » démocratique, je suis toujours frappé de constater qu'ils se méfient davantage du *Big Government* que du *Big Labor* ou du *Big Business*. Dans un sondage de janvier 1986, ces degrés de méfiance s'établissaient, respectivement, à 47%, 24%, 18%. Le Québec, une fois de plus, déroge à cette tendance canadienne. Seulement 29% de Québécois disent craindre davantage leur « gros gouvernement » ; un plus grand nombre, soit 37%, voient la menace du côté des syndicats, ce qui est plus que le double de la défaveur que reçoivent les milieux d'affaires à 16%. Sans me porter garant de la méthodologie assez expéditive de l'Institut

Gallup, ces trois proportions laisseraient voir quelque chose de l'immixtion réelle du *welfarisme* et du *colbertisme* dans la société québécoise. On pourrait aussi en faire découler le devoir du « sens de l'État » que les citoyens, l'entendant à leur manière, intiment à leurs gouvernants. Ceux-ci démériteraient peut-être moins à leurs yeux que ce qu'ils en disent dans des interviews rapides.

De la Révolution tranquille à la saga péquiste, nous nous sommes donné un État qui a fini par devenir obèse et essoufflé, surchargé et surmené. D'accord, mais c'était principalement pour mettre un peuple de demi-instruits à l'école et pour faire accéder le plus grand nombre au premier des biens humains sans lequel les autres ne comptent pas, la santé. De cela, nous pouvons être quelque peu fiers, ainsi que d'autres secteurs de notre vie collective que nous avons, parfois avec bonheur, modernisés. Nous n'aurons raté qu'un seul des trois grands projets collectifs, celui de l'indépendance, au seuil des années 1980. Nous aurons réussi relativement le premier, l'éducation, et le second, les politiques sociales, qui avaient été les idées-forces des deux décennies précédentes. Pour être les plus taxés des contribuables canadiens, nous ne sommes pas le peuple le plus malheureux sur cette Terre, ni même le moins développé dans ce pays.

J'ai bien envie d'appliquer au sujet du *welfare state* la formule de Churchill sur la démocratie comme le pire des systèmes politiques, à l'exception de tous les autres ! Oui, malgré toutes ses insuffisances et son hypocrisie même, l'État-providence est sans doute le moins mauvais des régimes sociaux qui convienne à une société de structure libérale. C'était même le seul que nous pouvions nous donner, ce qui en accentuait encore le caractère indispensable. De là à dire qu'il faille s'en accommoder dans son état actuel... Mais j'ai bien envie d'ajouter : « Ce qui, dans ce domaine comme dans celui de l'éducation, fonctionne malgré tout pas si mal, touchez-y pas, ou, tout au moins, le moins possible ! »

Est toutefois venue la phase de l'assimilation et de la consolidation avec quelque élagage à effectuer. Nous ne pouvons continuer à devoir payer davantage pour des charges qui augmentent, tout en étant moins nombreux à contribuer. Il y a un bout à hypothéquer la génération qui vient. Ce lourdaud d'État doit s'affiner et s'assouplir, en particulier apprendre à mieux compter tout en gardant ses contrôles nécessaires dans les bornes d'une société civilisée. Un État nécessaire risquerait d'être abusif, au moins autant qu'on aurait abusé d'un État vache à lait.

Nous vivons moins mal avec l'État-providence lorsque nous n'aurons plus à le nommer ainsi, non plus qu'à le qualifier d'un autre nom. De la même façon que la preuve de la démocratie se donne par le fait qu'on ne s'en rend pas compte, qu'on n'en parle pas, qu'on n'a pas à la revendiquer...

Troisième partie :

Mais les hommes et les femmes ne vivent pas que de politique

B.

Et 10. Le devenir ?

[Retour à la table des matières](#)

Le *devenir* et non pas l'avenir ni le futur, qui sont de plus grande indétermination et ne semblent pas découler aussi immédiatement de ce qui vient de se produire. Le devenir s' imagine comme une durée ininterrompue, reliant l'avant et le maintenant à l'après. La suite naturelle d'une évolution possible serait proprement le devenir selon sa nuance de sens d'avec l'avenir qui ne comporte pas cette liaison stricte. Le meilleur moyen de ne pas craindre le futur est de s'engager positivement dans son propre DEVENIR.

Pas question de recourir à la prétentieuse machinerie de la prospective, qui fut tellement en vogue dans les années 1960 et 1970, pour tenter d'étoffer une réponse à la question : « En gros, où semblons-nous aller après ce qui nous est arrivé ? » Mes interprétations ayant été de *politique*, les réponses à l'interrogation doivent être du même ordre, mais selon la double qualification, déjà dite, *de la et du* politique. Je ne pense pas qu'en particulier des généralités sur le technologique et l'idéologique auraient tellement raffermi un propos de moindre envergure. Qu'ajouter d'intéressant, en quelques lignes, sur le « virage technologique » ?

Tout de même, et pour ne plus y revenir, une précision de départ sur ces larges dynamiques techno-idéologiques sur lesquelles il sied de conclure toute dissertation sur les temps présents. Pédagogues et démagogues d'aujourd'hui, comme les éducateurs et prêcheurs

d'hier, recourent volontiers à des propositions de stimulation du genre : « L'avenir sera ce que vous le ferez ! » Ce qui n'a jamais été vrai le sera probablement de moins en moins. Je mettrais plutôt en exergue l'épigraphe suivante : « Nous serons ce que l'avenir nous imposera de devenir », ce DEVENIR dont on vient dire qu'il a déjà commencé à s'accomplir.

I

Québec 1986 continue à s'éloigner de l'ensemble des conséquences du ratage du projet de l'indépendance nationale, trop ambitieux au moins pour les moyens qui y furent engagés. Le parti qui était né pour en faire la promotion a absorbé le plus dur contrecoup de cet échec non seulement comme formation partisane, mais surtout comme majorité gouvernementale. Celle-ci a dû affronter pendant cinq ans une kyrielle d'épreuves qu'un procédé d'écriture a sériées en l'apologue fataliste de ses « dix plaies d'Égypte ». Il fallait surmonter l'objection de sembler ressasser « de vieilles histoires » afin de pouvoir prendre bonne mesure de l'épreuve, ou plaie, d'origine en s'interrogeant sur ses causes. Ma réponse était qu'il ne pouvait pas en être autrement (l'indépendance ne pouvant pas réussir en ces conditions...), mais aussi qu'il n'y avait pas lieu pour quiconque de se frapper indéfiniment, car, pour la dernière fois, « à l'impossible, nul n'est tenu »...

En seconde partie, je suis allé voir du côté des récentes successions dans les leaderships des partis et des remplacements de gouvernement. Et cela aux deux niveaux fédératifs, car, jusqu'à nouvel ordre qui promet de durer longtemps, nous sommes toujours affligés-gratifiés de ce type de régime. À part les insubmersibles Robert Bourassa et John Turner qui sont de l'une et l'autre génération, ce sont de nouvelles descendance qui ont commencé à s'imposer aux commandes des partis du pouvoir à Québec comme à Ottawa. Les départs de Pierre Elliott Trudeau et de René Lévesque semblent avoir marqué la fin de l'ère des déchirements civiques québécois. Pour un certain temps, nous savons avec qui nous aurons à vivre politiquement en chaque capitale.

Puis j'ai tenté d'aller voir plus loin, à la verticale, en laissant de côté l'actualité politique en train de se faire. Ce fut, en une troisième et plus longue partie, en considérant le Québec comme une société de globalité dont dix faces laisseraient voir successivement autant de ses éléments essentiels ou constitutifs. Cette section, la plus aventureuse de ma réflexion, on pourrait me la reprocher autant pour sa brièveté que pour sa longueur.

J'éprouvais le besoin, pour terminer mon sujet, de le ramener à quelque chose de plus substantiel et permanent sur le politique plutôt que sur la politique, mais sans être disposé à vraiment dépasser ce canevas de circonstance. La synthèse d'une sociologie historique du Québec depuis le dernier quart de siècle, avec une insistance particulière sur la dernière décennie, reste encore à faire. Nous n'avons que des essais partiels et fortement subjectifs, y compris celui-ci.

II

Et nous voilà donc arrivés à la dixième et dernière face : le DEVENIR. Les neuf autres dimensions auraient pu et peut-être dû suffire ; celle-ci consiste à faire tourner ces diverses faces.

L'effet produit peut être celui d'un carrousel selon ses mouvements alternatifs de hauts et de bas... En plus d'un passage, j'ai laissé percer des sujets d'inquiétude, d'insatisfaction, de doute, ou même d'impatience ; ailleurs, j'étais trop heureux de signaler des acquis, des progrès, des promesses en cours. Une première lecture peut laisser un peu mêlé, peut-être comme le résultat d'une tentative de clarification par trop rapide.

Je pressens que mon lecteur m'attend sans doute à ce dernier tournant : vais-je conclure à la pessimiste ou à l'optimiste ? Une claire dominante vers le noir ou vers le rose m'apparaîtrait mal fondée. Alors les deux ? Oui, selon les questions et surtout selon les rapports entre certaines d'entre elles. C'est selon... et même selon les jours, je l'avoue. Un ami, lecteur de ce manuscrit sans cette conclusion, notait, avec humour, en marge de la dernière page : Comme disaient les Viennois avant la guerre de 1914 : « En somme la situation est désespérée, mais elle n'est pas critique. »

J'inverserais d'abord la proposition pour en évacuer le paradoxe cynique : « Oui, la situation est critique, mais non désespérée. » Critique, elle l'a toujours été - et le sera sans doute toujours. Désespérée, elle ne l'est certes pas plus qu'en aucun autre moment de notre histoire. Nous avons les moyens de nous en tirer plus qu'honorablement et même assez confortablement si nous savons être à la hauteur de tout ce qui dépend de nous (J'y reviens toujours !) et qui n'est pas mince. Au surplus, personne ne veut notre malheur historique comme collectivité, ni ne cherche à nous faire disparaître.

Au-delà, je craindrais d'ajouter d'autres prescriptions, peut-être banales : ne pas s'appesantir sur nos points faibles et sans nous complaire sur nos points plus forts, toujours à consolider ; appliquer cette règle d'or, des groupes comme des individus, de « penser globalement et agir localement » ; ne pas se concentrer que sur les aspects négatifs de nos chicanes, car les conflits produisent aussi des effets de *solidarisation* ; bien se convaincre qu'on n'obtient rien sans rien, ou que les progressions ne sont jamais linéaires ni continues, qu'elles sont toujours à reprendre ; n'entamer que ce qu'on a les moyens et la détermination de mener à terme ; enfin, et surtout peut-être, continuer à s'ouvrir sur le monde !

Bon. Je veux continuer à faire la part des choses, qui ne fondent ni exaltation ni catastrophisme. Entre ces extrêmes irréels, il y a des problèmes critiques. Les questions du NOMBRE et de la LANGUE continuent d'être intimement interreliées et les projections qu'on en peut faire sont loin d'être complètement rassurantes. Et la CULTURE au sens plein

dont je n'ai pas traité (n'en ayant parlé qu'au sens politico-administratif) ne s'en trouve pas raffermie suffisamment. Le défi de l'ESPACE simplement parce qu'il est là, énorme et inoccupé, la coexistence avec l'AUTRE qui interpelle notre propre être collectif, la force d'attraction et d'influence de l'AILLEURS qui mesure nos limites pas seulement frontalières, bref ces trois grands facteurs d'environnement montrent, chacun à sa façon, que notre univers n'est pas si petit ni aussi complètement enclavé qu'on le dit. L'IDÉE que nous avons de notre collectivité a dû en rabattre politiquement, mais nous manifestons depuis peu des audaces, et non pas seulement des talents que nous savions pourtant posséder, pour un nouveau FAIRE économique, tandis que nous n'avons pas à avoir honte de l'AGIR d'aujourd'hui, en particulier en nous abstenant de rappeler de judicieux choix de société faits dans les décennies précédentes.

Rien de tout cela n'est achevé, ni même à point. Les problèmes se reproduisent : la langue et l'éducation, l'emploi et les déficits. Ils ont même cette faculté de se télescoper ou de s'engendrer, et sans que celui qui est à l'ordre du jour évacue le précédent, toujours susceptible de rebondir à un autre feu de l'actualité. Mais « telle est la vie », dit la sagesse populaire dans toutes les langues du monde.

Un autre trait est frappant : c'est la pression du concret et du limité dans la réémergence des questions qui surgissent. Plus de grands projets, de plans directeurs, de colloques d'importance historique (il y en a trop !), de livres blancs ou verts pour déclencher de vastes programmes. Sont concrets ou concrètes l'affichage en anglais, les « illégaux » dans les écoles montréalaises, les industries culturelles, les frais de scolarité universitaires, la formation professionnelle au secondaire, la pollution industrielle, les privatisations, le chômage des jeunes, les allocations des assistés sociaux, les marchés extérieurs du bois d'œuvre et du porc, les subventions aux PME, les réductions budgétaires à gauche et à droite, les paiements au titre de la péréquation et même les amendements constitutionnels s'ils finissent par voir le jour.

En tout, l'heure est à la remise en place. A cet égard, elle n'a rien d'exaltant. Mais tout nous y dirigeait. Et nous le savions. Viendra bientôt le moment où il faudra un peu plus. Le dégraissage du « gros-gras-dur » peut être une mesure de salubrité financière, mais qui ne saurait constituer un objectif gouvernemental de société. Après le Faire l'État des années 1960, le Tout à l'État de la dernière décennie, non vraiment, le Dégrossir l'État d'aujourd'hui, ce n'est pas assez*.

* La parution, en juillet 1986, des rapports Fortier, Scowen et Gobeil (respectivement sur les privatisations, la déréglementation et les fonctions et organisations gouvernementales) a été trop tardive pour que nous puissions en rendre compte ici avant de livrer le manuscrit à l'éditeur. En première impression toute chaude, il semble bien qu'enfin « le chat soit sorti du sac » (idéologique) ; en seconde, qu'un gouvernement élu est d'habitude plus responsable ou prudent qu'un groupe de conseillers-amis.

III

L'autre trait qui me frappe dans ce périple tous azimuts à travers le prisme de notre décaèdre national, c'est de voir jusqu'à quel point nous sommes conditionnés, mais par bonheur sans être déterminés complètement par l'extérieur ou l'AILLEURS. Cette influence peut même inciter à un certain mimétisme idéologique (le thatcherisme, le reaganisme...) comme dans la capitale fédérale où le phénomène est patent. D'où peut-être mon insistance maniaque sur la nécessité d'honorer au moins ce qui nous est propre et qui dépend de nous. D'abord chez nous bien sûr, mais aussi dans la capitale du Canada fédéral. La chance inouïe de Mulroney en septembre 1984 s'use vite, et avec elle la rare opportunité faite aux Canadiens francophones et, en particulier, aux Québécois. Le remaniement ministériel de fond en comble, auquel a procédé le premier ministre à la fin juin 1986, fournira l'occasion à des ministres québécois de se faire valoir dans d'importants ministères économiques, comme ce fut le cas à l'époque du cabinet libéral de Trudeau. Le premier ministre, en cas d'échec des pourparlers sur le libre-échange, va *payer* pour les Américains ; s'il ne réussit pas trop mal à tirer notre épingle du jeu, on dira aussi qu'il leur est surtout redevable.

Dès 1956, l'historien Harold Innis prolongeait le titre de la synthèse historique de son collègue A.R.M. Lower (*Colony to Nation*, 1946) par la formule : *from colony to nation to colony...* La récente prise de conscience nationaliste, à l'échelle continentale, de nos compatriotes de langue anglaise précéda la nôtre d'un bon lustre. Élargissant la considération, conviendrait-il de dire que la tâche fondamentale d'un premier ministre canadien ne peut pas vraiment *réussir* ? Tout au plus, réussit-il à se maintenir au pouvoir plus longtemps que son principal adversaire...

Les occasions de s'affliger ou de s'indigner ne vont pas manquer, aussi bien dans la vie publique que dans la privée. Ce dernier crochet me suggère une proposition sur l'essentiel en politique et qui est qu'il ne faut jamais en attendre beaucoup de bonheur positif pour sa propre vie. Mais son envers, également « positif », est de ne jamais accepter, en vaincu soumis ou enrage, qu'elle fasse notre malheur individuel et collectif !

Cette barre du non-malheur politique est posée d'autant plus fragilement qu'elle est plus haute. Elle s'établit au niveau de règles généralement appliquées d'une démocratie agissante malgré une distorsion générale et tant de bavures administratives, ainsi qu'à celui de réelles tendances égalitaristes permettant au moins l'amorce de nécessaires améliorations sociales à rattraper. Il faut enfin des statuts constitutionnels et des moyens institutionnels reconnus pour pouvoir mener une existence d'authentification culturelle s'inscrivant en durée. Cette barre atteinte, on ne se résigne pas facilement à en glisser, sachant fort bien, par ailleurs, la difficulté accrue de tout nouveau progrès. Bref, ce n'est pas si mal de pouvoir mener une vie

collective dans un tel encadrement démocratique et de pouvoir, parfois, être entendu des gouvernants de l'un ou l'autre niveau.

Finalement, je rétablis, après les avoir d'abord biffées sur mon brouillon - et pour cause ! -, deux expressions du langage populaire, savoureuses comme des paradoxes mis en capsules, qui exprimeraient ce que j'appelle ce « non-malheur politique » des Québécois d'aujourd'hui : « La situation de *nous autres* n'est *pas si pire* ... » *Ce* n'est certes pas une raison pour s'en contenter : le non-malheur politique, toujours à reconquérir, reste aussi précaire qu'est ardue la conquête du bonheur, politique ou pas.

La trinité du « pas si pire » des conversations familières m'apparaît une trouvaille langagière qu'un écrivain populiste d'ici ou d'ailleurs aurait été fier d'inventer. Mais le « nous autres ... » est peut-être encore plus fort en accolant ainsi notre dualité d'identité et d'altérité. L'impossibilité de traduire le montrerait assez : *We other, Other us* n'auraient aucun sens. Si l'on tentait d'objectiver l'expression, on trouverait les composantes suivantes : « La situation de *nous* (NOMBRE, LANGUE, CULTURE) *autres* (ESPACE, AUTRE, AILLEURS) n'est *pas si pire* » (IDÉE, FAIRE, AGIR). Je ne m'excuse pas de ce petit exercice de décorticage, finalement assez inoffensif, et qui m'aura permis d'éviter une paraphrase compliquée pour décrire un phénomène assez subtil.

IV

Le politique tient son importance dans la vie sociale de la captation des valeurs de vie collective et de leur transformation, ensuite, en normes obligatoires d'action ou d'abstention. Habituellement sous pression extérieure, l'autorité politique en arrive à définir ces normes en lois et décrets, les applique en réglementations diverses et prévoit, s'il y a lieu, leur exécution par la voie judiciaire. Que voilà une chaîne de fonctionnement impressionnante, justifiant, outre la nécessité de l'État, l'utilité des partis et des hommes politiques !

Mais les origines de la chaîne ainsi que le principe moteur sont à rechercher dans les couches plus profondes du social. L'analyse politique courante ne les rejoint guère que par l'attention qu'elle peut porter aux associations et groupes (dits « de pression »), aux phénomènes de *lobby*, aux campagnes d'opinion et aux moyens d'information. J'accepte d'emblée la remarque que, pour plus de profondeur, il aurait fallu dépasser la description des phénomènes politiques retenus. Il était entendu que le présent propos serait soumis à un mode discursif rapide pour pouvoir mettre ensemble tant de questions sous leur jour non disparate.

Comme exemples de processus sociaux récents dont la portée politique réelle nous échappe encore au-delà des apparences, je verrais la transformation de certains grands groupes d'intervenants : ainsi la corporatisation du grand syndicalisme devant la tendance de syndicalisation du patronat, petit ou moyen, mais déjà tout corporatisé ; ou encore cette

rentrée, par participation engagée jusqu'à la contestation critique, des évêques catholiques au sujet de ce qu'ils appelaient hier « l'ordre profane »... Mais peut-être autant que ce grand trio classique des partis politiques, du travail et de la religion, pourrait être déterminant dans les prochaines années ce qu'on pourrait appeler le grand quatuor biologique : les jeunes et les femmes bien sûr, mais aussi les personnes âgées et les autochtones. Le moins qu'on puisse dire de ces derniers est que nous continuons à violer leur ESPACE sous prétexte qu'ils n'ont pas le NOMBRE, ni le FAIRE de notre savoir-faire.

Après les révoltes des jeunes et des femmes, à quand la rébellion du pouvoir gris, du pouvoir rouge, et généralement des assistés sociaux se formant déjà en fronts de défense, ou encore de cette catégorie aux contours plus flous mais s'élargissant, qu'on commence à nommer ailleurs les « nouveaux pauvres » ? Les années fin de siècle nous ménagent de rudes demi-surprises, car les prodromes de ces événements sont inscrits dans l'actualité de 1986. Nous avons probablement tort de réduire ces indicateurs qui pointent à de simples aménagements délicats dans l'administration technique des politiques sociales. « Rationnelle », l'administration - du moins ce qu'elle dit d'elle-même - doit être doublement raisonnable en débusquant mini-fraudeurs et profiteurs parasites parmi les faibles et les démunis qui ont réellement besoin d'assistance sociale.

Relèvent de la démographie les questions des femmes, des jeunes et des personnes âgées, constituant d'aussi énormes proportions de la population. En avoir traité à la dimension du NOMBRE aurait fait éclater un court développement que je voulais consacrer à la tendance globale de notre fort inquiétante dénatalité. Ce propos de conclusion fournit au moins l'occasion de souligner une idée d'importance capitale : c'est la myopie de la politique qui incite à faire de l'existence de ces trois groupes des questions spécifiques. En réalité, le politique pose ces questions comme tout à fait fondamentales dans la totalité sociale.

Il n'y a donc pas les « problèmes » des femmes ou de la jeunesse ; il y a le rapport général des femmes et des jeunes à tous les problèmes de société qui se présentent et au fait de la vie sociale elle-même. Au Québec, comme dans presque toutes les sociétés d'Occident depuis une génération, les femmes ont réussi mieux que les jeunes à rehausser le débat jusqu'à ce niveau. Mais, après de fort substantiels gains de la « condition féminine », que de chemin encore à parcourir - à travers bien d'autres escarmouches de la politique ? Chaque gain confirmé est un acquis du politique, c'est-à-dire de civilisation.



L'an 2000, c'est bientôt, pas tellement plus tard qu'après-demain. Cette distance qui nous en sépare est plus courte que la période que nous avons vécue depuis Expo 1967, l'année du glorieux centenaire. Nous nous en souvenons tous : c'était « l'autre-jour »... Avec un peu de chance, je compte m'y rendre à cette soirée du 31 décembre 1999, avec quelques autres de « l'âge d'or », selon l'expression inspirée par de l'affection frauduleuse.

Ce n'est pas tout que la médecine accorde les moyens de pouvoir vivre plus longtemps. Une récente enquête gouvernementale faisait observer que s'allonge aussi, dans la même proportion, la période de la mauvaise santé. Nous serons alors beaucoup de « vieux » à la charge de la population active qui, par ailleurs, aura à soutenir moins de « jeunes » qu'aujourd'hui. Comment ne pas souhaiter que ces pourvoyeurs de la société dite « active » ne nous en veuillent pas trop de notre crépuscule interminable, surtout si se confirment les tendances actuelles à l'abaissement de l'âge de la retraite ?

Le phénomène est susceptible d'engendrer toutes espèces de discriminations, de fait ou de nécessité. N'est-ce pas déjà commencé ? J'ai devant les yeux la coupure d'un article de tête en première page du *Devoir* (du 10 juin 1986) faisant état d'une étude du Conseil des affaires sociales et de la famille. Le titre s'étale en pleine largeur : *Un Québécois sur deux vit dans un pays en désintégration*. En sous-titre et avec les guillemets : « Les personnes âgées sont de plus en plus concentrées dans une partie du territoire, les jeunes dans l'autre ». Ça y est. Il faudra bien finir par voir le facteur NOMBRE en sa conjugaison avec l'ESPACE habité, tout autant qu'en son rapport avec la LANGUE...

Nous ne sommes pas au bout des remises en perspective de ces problèmes de nature (sexe, âge, race) avant de basculer dans le troisième millénaire. Au-delà, tout apparaît opaque, pas noir ni rose : « opaque », malgré un fourmillement de projections statistiques qui ne constituent pas un tableau de vie quotidienne.

Curieux tout de même qu'à mesure qu'on s'en approche on ne parle plus tellement de l'an 2000. Il y a une quinzaine d'années, une littérature foisonnante sur le sujet semblait relancer le mythe de la Terreur de l'An Mil. Les calamités actuelles n'y suffisent-elles pas ? À l'approche du millénaire précédent, on craignait la fin du monde. N'a-t-on pas raison de craindre aujourd'hui que la planète n'explose avec l'accumulation de tous ces sales engins nucléaires ? Cela se passe à un moment où plus de la moitié de l'humanité ne mange pas à sa faim : le fait nouveau est que nous le savons maintenant.

Des historiens aux vastes perspectives nous avertissent qu'il n'y a pas lieu de nous inquiéter. L'historien Pierre Riché écrit de notre XXe siècle : « sa première partie encore liée au XIXe siècle, et sa deuxième partie engagée dans le XXIe siècle. On peut prévoir déjà que, pas plus que l'An Mille, l'Art Deux mille n'apparaîtra comme une coupure décisive. » Depuis quand serions-nous entrés dans le siècle et le millénaire suivants ? Depuis Hiroshima, en 1945, ou depuis la crise de Cuba, en 1962, qui s'est soldée par le refus de la guerre nucléaire par ceux qui auraient pu la faire et s'y sont *in extremis* refusés ? Il nous est dit aussi que le XIXe siècle s'est prolongé jusqu'en 1914. Notre XXe siècle aurait-il duré moins qu'un tiers ou qu'un demi-siècle ? Ces petits calculs séculaires montreraient assez qu'il ne faut pas céder à la magie superstitieuse des chiffres ronds. (Ce sera quand même tout un événement que le réveillon de la Saint-Sylvestre de 1999...)

J'avouerais penser que le destin du Québec n'aura pas de quoi alimenter une particulière angoisse existentielle. C'est une bien petite question régionale en comparaison de la survie de

l'humanité à l'âge nucléaire. Tout citoyen moyennement informé est conscient de cette différence d'échelle, mais c'est aussi une question de métier pour quelqu'un qui vient de terminer une étude sur le retour de la guerre froide. Sur quelque sujet que ce soit, il faut mener l'analyse d'une façon dépassionnée ; mais au moment de conclure, une sensibilité réprimée a peut-être bien son mot à dire.

Il est fait d'inquiétudes, diverses et explicitées ici, au sujet du DEVENIR du Québec ; mais, par comparaison, la façon dont s'exerce la cogérance de leur guerre froide par les deux Grands a quelque chose d'autrement plus angoissant. À part des recherches théoriques sur le phénomène de l'État, je n'aurai guère écrit que sur ces deux sujets-pôles : le Québec et la communauté mondiale. Aussi paraîtrait-il naturel que, d'un thème à l'autre, je souligne cet enjambement de simples inquiétudes en pensées angoissantes, mais, il va sans dire, en tenant les unes et les autres sous contrôle.

Quand je jette un regard en arrière sur ma vie adulte, deux séries d'événements, internationaux et québécois, ont eu quelque chose à voir dans mes priorités de chercheur. Un premier événement avait une double signification pour les garçons de ma génération : la crise canadienne de la conscription de 1942-1944 éveillait aussi la conscience que le Québec faisait partie du monde international qui se défaisait et aurait à se refaire au sortir de la guerre. Le tout s'achevait dans le sinistre champignon d'Hiroshima le 6 avril 1945. Ce fut ensuite une quinzaine d'années de guerre froide entre les deux Grands, pendant que, sans aucun rapport, le duplessisme triomphait au Québec. En pleine Révolution tranquille de Jean Lesage et de René Lévesque éclatait la crise des missiles de Cuba qui mit le monde au bord de l'abîme nucléaire à l'automne 1962. Sept ans plus tard, c'était la conquête de la Lune : peut-on la regarder de la même façon depuis lors ? Une nouvelle détérioration des rapports inter-Grands s'est produite dans l'intervalle de la prise du pouvoir par le Parti québécois et la tenue du référendum. Avec les années 1980, l'accroissement des tensions constitutionnelles entre les gouvernements de nos deux capitales était concomitante à la fin de la Détente internationale - toujours, évidemment, sans aucun rapport. Tout récemment, deux phénomènes de relance chevauchaient dans l'actualité : le sommet Gorbatchev-Reagan s'est tenu dans les dernières semaines (19-20-21 novembre) de la campagne électorale du 2 décembre 1985.

J'enlace, comme ils viennent, ces repères chronologiques dont le rapprochement n'a d'autre prétexte que le double intérêt professionnel d'un professeur-chercheur ayant à travailler sur ces sujets de niveaux fort différents. Mais voilà que, par association des thèmes, un fait, qui ne m'avait jamais frappé, se dégage. Par quatre fois, le Québec comme société politique a été mis, ou s'est mis, sous influence négative : d'abord, par le « plébiscite » (qui était un référendum) en 1942 et l'imposition de la conscription deux ans plus tard ; ensuite, par la loi des mesures de guerre lors des affaires Cross et Laporte, à l'automne 1970 ; puis, en mai 1980, une majorité québécoise refusait de tenter l'aventure de la souveraineté-association ; enfin, l'unanimité des autres provinces et du gouvernement central l'emportait sur le refus du gouvernement du Québec d'accepter la nouvelle constitution à l'automne 1981. Voilà pour les courtes périodes « oppressives » de l'histoire récente.

VI

Cette promenade dans la première partie de la décennie actuelle n'a rien recueilli qui puisse fonder quelque tentative de prospective, ai-je dit plus haut. À la veille d'aborder cet âge que « troisième » on appelle, j'empile plutôt, depuis quelques pages, des réflexions qui vont de-ci de-là, et sans me reconnaître de « sagesse » particulière, surtout pas de celle qui a la faiblesse de donner des conseils à la plus jeune génération.

Trois collègues ont publié il y a dix ans (c'était juste avant l'arrivée au pouvoir du Parti québécois) une étude de prospective qu'ils avaient intitulée *Québec 2001, une société refroidie* (Boréal Express, 1976, par Pierre-André Julien, Pierre Lamonde et Daniel Latouche). Une suite de cet ouvrage, et non pas seulement une « réédition revue et augmentée », serait fort à propos après les dix années que nous avons vécues. « Une société refroidie... » : pour l'heure, je dirais passablement « amortie », politiquement parlant, mais encore globalement « vivace », comme on le dit des plantes qui résistent aux hivers. Nous restons intéressants à observer, sinon toujours rassurants à vivre (si j'ose dire).

Dans un article d'il y a une quarantaine d'années, l'historien des cycles de civilisations, Arnold Toynbee, écrivait ces lignes que je m'interdis de traduire pour en sauvegarder toute l'authenticité : « If the future of mankind in a unified world is going to be on the whole a happy one, then I would prophesy that there is a future in the Old World for the Chinese, and in the Island of North America for the *Canadiens*. Whatever the future of mankind in North America, I feel pretty confident that these French-speaking Canadians, at any rate, will be there at the end of the story » (*Civilization on Trial*, Oxford, 1948, p. 161). En somme, nous aurions les promesses de la vie éternelle, tout au moins pour ce côté-ci de l'éternité.

Cette association, que faisait le célèbre historien, de notre destin avec l'expérience historique de la Chine a été probablement inspirée par le facteur NOMBRE avec ces deux championnats de natalité : les Chinois chez les peuples de couleur, nous chez ceux de race blanche. Alors qu'ils sont dramatiquement en trop (avec le milliard atteint bien avant l'an 2000, contre la prévision), nous sommes, assez dangereusement, en moins. Une récente législation de Pékin pénalise fortement les couples qui ont plus d'un enfant ; Québec n'a pris aucune décision pour assurer au moins le renouvellement de sa population à 2,1 enfants par couple. Dans un contexte d'aujourd'hui, Toynbee risquerait-il la même jonglerie au sujet de notre pérennité historique ?

J'arrête ici, par ces derniers propos en zigzag, ma contribution à l'examen de notre situation politique. « Les intellectuels » sont devenus plutôt absents de la scène des débats, fait-on souvent remarquer, et surtout les journalistes qui, pourtant, en sont. Je n'ai nulle inclination à excuser ni à interpréter le silence relatif des intellectuels du cru, qui, de, fait,

contraste avec leur façon de des années précédentes. Disons que je me sens en conflit d'intérêts (divers)...

Quant à mon manque d'imagination sur la proposition d'un nouveau Projet, je dirai seulement, ce qui me servira de conclusion-résumé : Il faut au moins maintenir le NOMBRE et la LANGUE, approfondir et affirmer la CULTURE, développer l'ESPACE après se l'être plus complètement approprié, raffermir l'identité envers l'AUTRE qui n'y trouvera pas d'appauvrissement, sauvegarder sans complexe l'intégrité dans le rapport à l'AILLEURS, ranimer l'IDÉE en la rajeunissant sans l'absolutiser, affiner le FAIRE en lui donnant encore de l'expansion ; et que, surtout, l'AGIR actuel ne stérilise rien de ce qu'il convient de seulement mettre au point ! Enfin, qu'un courant de démocratie modernisante continue à passer à travers tout cela ! Une telle enfilade de projets a bien de quoi en mobiliser quelques-uns jusqu'à l'an 2000...

Et comme seule incitation, je rappellerai enfin l'idée de départ : plus que jamais, il faut continuer à surveiller étroitement nos politiciens, ces praticiens, au jour le jour, de la politique qui sont aussi les agents effectifs et les grands responsables du politique inévitable et indispensable.

Des journalistes et des intellectuels, c'est utile pour mettre en question leurs recettes, regarder de près les ingrédients dont ils se servent et pour aider à apprécier le goût de la sauce. « La sauce fait passer le poisson », dit un dicton populaire. Mais ce ne sont pas les intellectuels mais bien les politiciens qui, dans la cuisine, lient la sauce.

Fin.